

Les ruralités du Pas-de-Calais

Etude préalable à une réinterrogation

des politiques publiques départementales

A . N . N . E . E 2 . 0 . 1 . 5

Rapport de
stage





Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport et au bon déroulement de ce stage.

Tout d'abord, un grand merci à notre maître de stage Anne Vallet, qui a su nous accompagner et nous orienter tout au long de ce stage. Nous remercions également Nicolas Rossignol, directeur de la Direction du Développement Territorial et Bruno Fontalirand, directeur du Pôle des Territoires pour leurs remarques pertinentes et pour le temps qu'ils nous ont consacré.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes de la Direction du Développement Territorial pour leur accueil et pour nous avoir enrichis de leurs visions du territoire.

Nous remercions la Mission Economie Sociale et Solidaire pour nous avoir chaleureusement accueillis dans leurs locaux.

Enfin, nous tenons à remercier notre tuteur José Serrano, pour sa disponibilité et ses conseils durant le stage, ainsi que Monsieur Didier Boutet pour sa contribution.



Photo: Nicolas Detraux - Sud arrageois (62)

Sommaire

Préambule.....	p.15
INTRODUCTION.....	p.17
DÉFINITION DES ESPACES À CARACTÉRISTIQUES RURALES.....	P.25
- Phase de premier tri.....	p.27
- Phase d'affinement.....	p.39
- Phase d'ajustements statistiques.....	p.39
THEMATIQUES.....	p.45
- Activités&emploi.....	p.49
- Social.....	p.61
- Accessibilité.....	p.71
- Mobilité.....	p.81
- Lien urbain - rural.....	p.91
- Qualité des espaces, culture et patrimoine.....	p.101
CHORÈMES.....	P109

SIGLES & ACRONYMES.....	P121
BIBLIOGRAPHIE.....	P125
ANNEXES.....	P131

Table des figures

Figure 1 : Représentations des 9 territoires du Pas-de-Calais par les agents départementaux.....	p.18
Figure 2 : Carte des communes éligibles au FARDA.....	p.20
Figure 3 : Tableau des indicateurs de ruralités suivant la méthodologie de la SEGESA.....	p.28
Figure 4 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "nombre d'habitants".....	p.30
Figure 5 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "nombre d'équipements de la gamme intermédiaire".....	p.30
Figure 6 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "part du logement individuel".....	p.32
Figure 7 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "part de propriétaires".....	p.32
Figure 8 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "concentration de l'emploi".....	p.34
Figure 9 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "nombre d'exploitations agricoles".....	p.34
Figure 10 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "densité de population".....	p.36
Figure 11 : Carte du score obtenu pour l'indicateur "part des espaces agricoles".....	p.36
Figure 12 : Graphique présentant la répartition statistique des 30 communes les plus peuplées après phase d'affinement.....	p.38
Figure 13 : Carte des communes sélectionnées selon le critère de continuité du bâti.....	p.40

Figure 14 : Carte et tableau des communes à caractéristiques rurales.....	p.42
Figure 15 : Répartition de l'emploi dans les communes à caractéristiques rurales.....	p.50
Figure 16 : Carte de la spécialisation économique des communes à caractéristiques rurales.....	p.52
Figure 17 : Schéma de la méthodologie utilisée pour réaliser la carte de spécialisation économique.....	p.55
Figure 18 : Carte de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX).....	p.56
Figure 19 : Carte de la capacité d'accueil touristique des communes à caractéristiques rurales.....	p.58
Figure 20 : Carte du cumul de fragilités des communes à caractéristiques rurales.....	p.62
Figure 21 : Carte de la spécialisation des fragilités sociales.....	p.64
Figure 22 : Carte du poids et de l'évolution du poids des séniors dans la population communale.....	p.66
Figure 23 : Carte de la part du budget des ménages consacré aux énergies liées au logement dans le revenu fiscal médian dans le Nord Pas-de-Calais -situation actuelle-	p.68
Figure 24 : Carte de la part du budget consacré aux énergies logement dans le revenu fiscal médian, par ménage en 2050.....	p.68
Figure 25 : Carte de l'accessibilité des communes du Pas-de-Calais aux équipements de la gamme intermédiaire (INSEE).....	p.72
Figure 26 : Carte de l'accessibilité des communes du Pas-de-Calais aux équipements de la gamme intermédiaire selon la commune de résidence et le lieu de travail.....	p.74
Figure 27 : Schéma de la méthodologie utilisée pour réaliser la carte "accessibilité des communes du Pas-de-Calais aux équipements de la gamme intermédiaire selon la commune" de résidence et le lieu de travail.....	p.76
Figure 28 : Carte de l'Accessibilité Potentielle Localisée des médecins généralistes.....	p.78

Figure 29 : Carte de l'inéligibilité des communes à l'ADSL.....	p.78
Figure 30 : Carte du taux de ménages non motorisés.....	p.82
Figure 31 : Carte de la desserte en transports en commun (hors PTU)	p.82
Figure 32 : Carte du potentiel de difficulté d'accès à la mobilité.....	p.84
Figure 33 : Carte du budget-ménage consacré au transport.....	p.86
Figure 34 : Carte des échanges de personnes liés à l'habitat ou au lieu de travail.....	p.92
Figure 35 : Carte de la part d'emménagement des néoruraux avec enfants.....	p.94
Figure 36 : Carte de la part d'emménagement des néoruraux en âge de départ à la retraite.....	p.94
Figure 37 : Carte des espaces protégés pour la biodiversité.....	p.96
Figure 38 : Carte des espaces sites et itinéraires pour la pratique de sports de nature.....	p.98
Figure 39 : Carte de l'évolution de l'urbanisation entre 1998 et 2009 (en %)......	p.102
Figure 40 : Carte du patrimoine et des manifestations culturelles.....	p.104
Figure 41 : Carte de l'évolution de la consommation de foncier bâti par habitant entre 1998 et 2009 (surface).....	p.106
Figure 42 : Carte de l'évolution de la consommation de foncier bâti entre 1998 et 2009 (surface).....	p.106
Figure 43 : Chorème de la structure spatiale du Pas-de-Calais.....	p.111
Figure 44 : Chorème du fonctionnement des communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais.....	p.112
Figure 45 : Chorème des dynamiques en cours dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais.....	p.114

Figure 46 : Chorème des ressources et potentiels dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais.....p.116

Préambule

Cette étude est le fruit d'un stage universitaire réalisé par quatre étudiants ingénieurs en quatrième année du cycle Génie de l'Aménagement et de l'Environnement de l'école Polytech Tours. Elle a été réalisée sous la tutelle de Madame Vallet, chargée de mission au sein de la Direction du Développement Territorial du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, et Monsieur Serrano, Maître de conférences à l'école polytechnique de l'université de Tours. Ce stage d'une durée de 12 semaines porte sur les ruralités du Pas-de-Calais. Il aboutit à ce rapport.



Introduction

1. Contexte

1.1. Les ruralités en France

Il apparaît un consensus assez général sur l'état des lieux du rural en France. Les rapports ville-campagne ont évolué. Laurent Rieutort (2012) définit la ruralité comme « l'ensemble de représentations collectives et de caractères concourant à une forme d'identité et de fonctionnement des espaces ruraux ». La définition des espaces ruraux étant complexe, Rieutort et l'ensemble des auteurs s'accordent donc pour dire qu'une définition de la ruralité au singulier ne suffit plus. Il existe en France des ruralités, aux caractères et aux enjeux variés.

Malgré cela, les définitions du rural sont généralement « en creux ». Elles qualifient le rural comme le non-urbain, sans prendre en compte les caractéristiques propres à ces milieux. Par exemple, jusqu'à 2010, dans le Zonage en Aires Urbaines et Aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER) de l'Insee, les espaces à dominante rurale étaient simplement identifiés à partir des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Le classement opposait urbain et rural. Aujourd'hui, afin de ne plus mettre en opposition ces deux espaces l'INSEE a révisé son zonage. Cependant, il ne définit toujours pas clairement le rural, mais observe simplement le degré d'influence des villes.

De plus, la vision française du développement rural reste agrocentrée selon Serrano (article à paraître). Cependant, bien que le poids de l'agriculture reste important, notamment dans les paysages, le rural n'est plus uniquement l'agricole. Cet espace connaît une diversification de ses activités et usages, liée à l'importance des dynamiques résidentielles et périurbaines pointées par la DATAR (2003). Il possède de nouvelles perspectives d'attractivité. En effet, autrefois victime de « l'exode rural », les campagnes connaissent depuis les années 1990 une croissance globale de leur population. Depuis 1999, le taux de croissance démographique dans les zones rurales a doublé (Réseau Rural Français, 2010). Cette attractivité repose sur le « besoin de nature » exprimé par une large part de la population (Chalas Y., 2010), les prix du foncier et les évolutions en termes de transport et technologie. Ces caractéristiques sont des facteurs attractifs pour certains urbains, qualifiés de néo-ruraux. Ces derniers expriment des besoins variés, ce qui participe à faire évoluer les modes de vie dans le milieu rural. Cette tendance est l'un des indicateurs montrant les nouvelles relations entre espaces ruraux et espaces urbains, de plus en plus interdépendants.

Les dynamiques en cours posent question. Comment définir les ruralités dans le contexte actuel ? Comment les accompagner pour favoriser le développement local ? Le gouvernement, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et un certain nombre de collectivités ont



Figure 1: Représentations des 9 territoires du Pas-de-Calais par les agents départementaux

pris conscience des changements. Grâce aux « assises de la ruralité », à la « mission nouvelles ruralités », ils souhaitent accompagner différemment les territoires ruraux dans leur développement, afin de prendre en compte la diversité des dynamiques, et mieux répondre aux défis auxquels ceux-ci sont confrontés. Les enjeux pour ces territoires sont en effet variés « selon leur localisation géographique, leur distance aux agglomérations, leur tissu économique, leur histoire et leur profil sociologique, mais aussi leur degré d'urbanisation et de relation aux villes » (Comité Interministériel aux ruralités, 2014). Le comité interministériel aux ruralités et l'ADF souhaitent mettre en avant les atouts des territoires ruraux, et les caractériser comme lieux de développement et d'innovation en montrant qu'ils « peuvent allier qualité de vie, innovation et solidarité » (Assemblée des Départements de France, 2013). Ils préconisent pour cela de voir les complémentarités du rural et de l'urbain, plutôt que de les opposer ; de prendre conscience de la diversité et des potentialités qu'offre chaque territoire.

De manière générale, il ressort de cela une volonté d'interroger, et d'adapter les politiques publiques en lien avec les ruralités. Ces révisions ont pour but d'atténuer certains sentiments d'isolement, de réduire les fractures territoriales et sociales de certains territoires, mais également d'accompagner le développement du potentiel des territoires ruraux. Le département du Pas-de-Calais est lui aussi concerné par ces enjeux. Enfin de répondre aux objectifs décrits avant, en 2015, un groupe de travail dédié aux ruralités a été formé au sein du Conseil départemental. Il a pour but de définir les diversités des ruralités du Pas-de-Calais, de passer au crible les différentes politiques publiques du Département afin de voir comment elles répondent aux enjeux de ses territoires ruraux, et le cas échéant les requalifier.

2. Les ruralités dans le Pas-de-Calais

Le Pas-de-Calais est un département complexe dans sa structure générale: c'est un territoire multipolarisé doté d'un réseau de villes de tailles moyennes et plutôt denses (il s'agit du 8e département le plus dense de France). Au-delà de son réseau de villes principales, le Pas-de-Calais est également marqué par son Bassin Minier. Cette conurbation composée de villes petites et moyennes – s'étendant de manière continue entre Valenciennes et Aire-sur-la-Lys - marque en effet le territoire et son aménagement.

La situation du département est particulière, cependant, concernant le thème des ruralités, les dynamiques démographiques sont assez semblables à celles de la France en générale. Certains territoires ruraux connaissent un regain de population tandis que d'autres se dépeuplent. Cela peut-être lié au fait que le département connaisse une diversité marquée de ses espaces ruraux, de part sa géographie (littoral, plaines agricoles, paysages vallonnés), son histoire (passé industriel du bassin minier), ses influences internes (réseau de villes moyennes, pôles ruraux) et externes (métropolisation lilloise).

Afin de mettre en œuvre les politiques publiques du Département, le Pas-de-Calais est divisé en 9 territoires. Ils accueillent les maisons du département chargées d'appliquer sur le terrain les dispositifs départementaux. Ces territoires sont définis par rapport aux nombres de bénéficiaires des prestations sociales, de sorte que chacun accueille un nombre de bénéficiaires équivalents. Ils possèdent cependant des caractéristiques propres, relevant de dimensions idéelles ou plus concrètes. La carte ci-après//ci-contre compile un certain nombre de représentations qu'ont les agents du département au sujet des territoires (éléments caractéristiques des territoires).

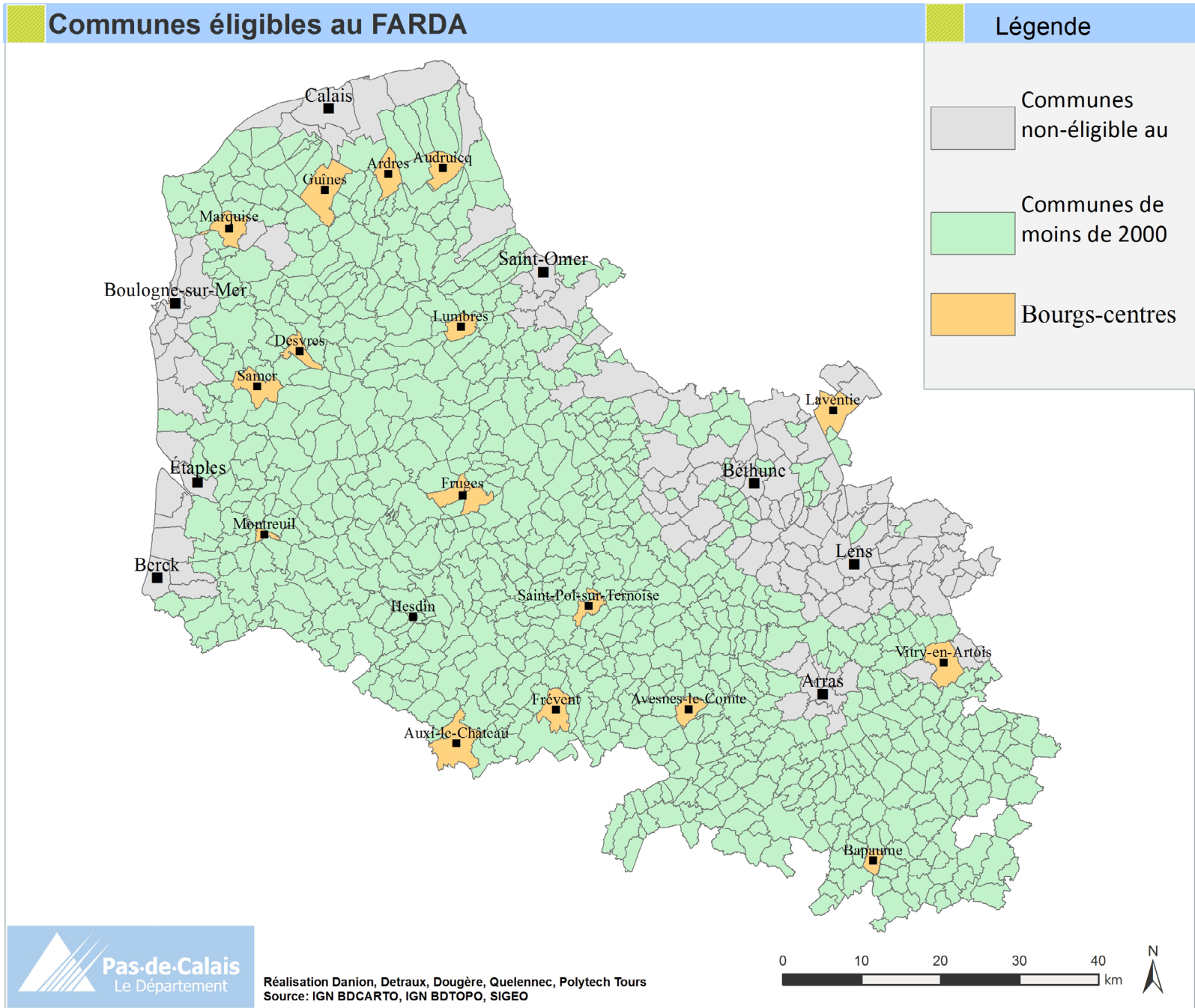


Figure 2: Carte des communes éligibles au FARDA

Dans ces territoires 17 communes sont qualifiées de bourgs-centres. Elles accueillent toutes plus de 2 000 habitants et sont considérées par le Département comme structurantes. A ce titre, elles bénéficient d'aides spéciales relatives au Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA). Ce dispositif est destiné aux communes de moins de 2 000 habitants et aux bourgs-centres du Pas-de-Calais. Il vise principalement à développer et maintenir les équipements en milieu rural. Pour toutes les communes éligibles au FARDA (moins de 2 000 habitants ou bourgs-centres) le droit aux aides départementales est garanti dès lors que les conditions d'attribution sont respectées. Ce dispositif ne prend pas en compte la diversité des situations et dynamiques, et une « politique de guichet » s'est instaurée.

Le Département du Pas-de-Calais mène des politiques dans les domaines de la solidarité et de la santé, du sport, de la culture et du patrimoine, de l'éducation, de l'environnement et du développement économique. Cependant, à l'exception du FARDA et de la contractualisation des actions innovantes en matière de développement rural, aucun dispositif ne s'applique spécifiquement au rural. Le rural est pourtant un espace d'enjeux qui, comme le précise le comité interministériel aux ruralités, doit être accompagné dans son développement. Il convient donc pour le Département de réinterroger ses politiques publiques afin de savoir si ces dernières sont adaptées aux enjeux actuels des communes rurales du Pas-de-Calais. Pour les adapter aux mieux aux différentes caractéristiques de ces communes, il est nécessaire de mettre en avant leurs diversités, afin de connaître leurs enjeux propres. C'est dans cet objectif que s'inscrit cette étude.

3. Présentation de la mission

Ce travail est le point de départ d'une mission de longue haleine, lancée pendant deux ans : celle de réinterroger les politiques publiques

du Département en termes de ruralités. Le groupe de travail formé pour l'occasion devrait être appuyé pendant cette durée par un bureau d'étude. Il aidera le département à définir les diversités des ruralités du Pas-de-Calais puis à fixer des objectifs de politiques publiques en fonction des différents enjeux relevés.

L'étude a pour but d'ouvrir des pistes pour la première partie de la mission, à savoir la caractérisation des espaces ruraux dans le Pas-de-Calais. Elle prend donc la forme d'un travail de recherche visant à mettre en avant les diversités de ces espaces. Pour cela, ce travail s'appuie sur une sélection d'indicateurs, qui permettent d'évaluer et de comparer la diversité des situations. L'échelle de comparaison est l'échelle communale. Elle permet de ne pas lisser les différences et d'obtenir ainsi une analyse plus fine. Il convient aussi d'indiquer que l'ensemble des cartes réalisées dans ce document ont été faites à l'aide des bases de données les plus récentes au jour de leur réalisation, ou les plus adaptées.

Le rapport s'articule selon trois axes. Le premier distingue les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais. Il définit l'espace rural, au plus large, sans tomber dans les notions communes dans lesquelles la ruralité n'est définie que comme l'opposé de l'urbain.

Un second travail a été réalisé afin de mettre en avant les éventuelles diversités des territoires ruraux. Il repose sur un ensemble de cartes, réalisées à l'aide d'indicateurs. Ces cartes doivent permettre une lecture des spécificités des ruralités, et débouchent sur une analyse interne des espaces ruraux, selon diverses thématiques. Notons dès à présent que la prise en compte des dimensions sensibles et qualitatives a été limitée par l'utilisation des indicateurs. Parallèlement à cette étape, un travail de recensement des politiques publiques du Département du Pas-de-Calais a été réalisé. Il a permis de cibler l'analyse sur les compétences du département. Il pourra également être utilisé lors de

l'étape de questionnement des politiques publiques.

Finalement un croisement entre les différentes cartes a été réalisé afin de caractériser les espaces. Cette partie met également en avant les dynamiques et potentiels qui y existent.



Photo: Nicolas Detraux - Vimy (62)

DÉFINITION DES ESPACES A CARACTERISTIQUES RURALES

Pour analyser la diversité des ruralités dans le Pas-de-Calais, il est important d'identifier dans un premier temps les espaces ayant un potentiel rural. Pour cela, il faut discriminer les espaces les plus urbains qui risquent de fausser les moyennes et lisser les diversités. Cette étape est indispensable pour l'avancée de l'étude car elle permettra par la suite de créer des indicateurs et des seuils propres aux espaces ruraux du Pas-de-Calais.

Pendant longtemps était considérée comme rurale toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 2000 habitants. Cette définition, trop réductrice, a fait l'objet d'une "redéfinition" et laisse place en 1996 à une nouvelle nomenclature spatiale: le zonage en Aires Urbaines (ZAU). Il définit les espaces urbains et ses couronnes à partir de l'emploi et des flux domicile-travail; l'espace à dominante rurale correspond toujours à ce qui ne se situe pas dans l'urbain. Ce découpage a été, par la suite, complété afin d'y ajouter les pôles d'emplois de l'Espace Rural (ZAUER). Néanmoins, en 2009, une nouvelle révision s'avère nécessaire afin d'actualiser les données utilisées. Il définit dorénavant les "degrés d'influence des villes sur son environnement et non comme une partition "urbain/rural" en prenant en compte l'évolution de l'étalement urbain" (INSEE).

Ce que l'on peut conclure, c'est qu'après modifications des définitions, le rural n'est toujours défini qu'en opposition ou bien par rapport à sa dépendance à l'urbain. A l'inverse de l'INSEE, qui utilise des critères urbains pour établir ses zonages, les délimitations sont ici avant tout construites en fonction de caractères propres au rural.

1.Phase de premier tri : les indicateurs de ruralité

Pour cette première phase nous prenons en partie appui sur une étude

de la SEGESA¹. Celle-ci cherche à rendre compte des dynamiques territoriales de l'agriculture et de l'espace rural en Ile-de-France. Elle constate également que la définition de l'espace rural selon l'INSEE ne rend pas compte « du contexte rural tel qu'il est produit par les acteurs locaux et perçu par les habitants » (SEGESA, DREIF, DRIAF, 2005). Au sein de sa partie sur la diversité de la ruralité francilienne, la société cherche donc dans un premier temps à définir les espaces susceptibles de contenir l'espace rural. Pour cela, elle utilise notamment un « gradient de ruralité », permettant de classer les communes.

Dans notre cas, ce gradient n'est pas un outil permettant de classer les communes du Pas-de-Calais entre elles. Il est uniquement utilisé pour distinguer les communes susceptibles d'appartenir à l'espace rural des communes foncièrement urbaines.

Pour créer ce gradient, 8 critères sont retenus afin de former un indicateur de ruralité. Certains sont directement tirés de l'étude de la SEGESA, alors que d'autres ont été ajoutés ou modifiés afin de mieux correspondre à notre vision de la ruralité dans le Pas-de-Calais. Les données utilisées pour ces 8 indicateurs sont issues du recensement INSEE et du MOS². Elles sont toutes à l'échelle de la commune afin d'avoir les informations des plus fines possibles, tout en restant lisibles à l'échelle départementale. Pour chacun des indicateurs, une note de 0 à 3 est attribuée aux différentes communes en fonction qu'elles présentent ou non un caractère rural sur ce critère. Les communes les plus susceptibles d'appartenir à l'espace rural peuvent donc obtenir un score de 24, alors que les communes les moins susceptibles d'y appartenir ont un score proche de 0.

1. *Société d'Études Géographiques, Économiques et Sociologiques Appliquées, société spécialisée dans le secteur de l'activité de la recherche-développement en sciences humaines et sociales*

2. *Mode d'Occupation des Sols, Produit par la Région*

	Critères pour définir la ruralité	0	1	2	3
Population	Population en nombre d'habitants en 2011	Au moins 2500	De 1000 à moins de 2500	De 500 à moins de 1000	Moins de 500
	<i>Nombre de communes concernées</i>	127	125	179	464
	Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire à l'inventaire communal en 2012	Au moins 20	De 11 à moins de 20	De 5 à moins de 11	Moins de 5
	<i>Nombre de communes concernées</i>	54	51	66	724
Logement	Part de logements individuels dans le parc de logement en 2011 (en %)	Moins de 45	De 45 à moins de 75	De 75 à moins de 95	Au moins 95
	<i>Nombre de communes concernées</i>	5	29	185	676
	Part des propriétaires dans les résidences principales en 2011 (en %)	Moins de 50	De 50 à moins de 70	De 70 à moins de 80	Au moins 80
	<i>Nombre de communes concernées</i>	45	116	230	504
Economie	Concentration de l'emploi en 2011	Au moins 1,5	De 1 à moins de 1,5	De 0,3 à moins de 1	Moins de 0,3
	<i>Nombre de communes concernées</i>	42	56	446	351
	Nombre d'exploitation agricole en 2011	Moins de 2	De 2 à moins de 6	De 6 à moins de 11	Au moins 11
	<i>Nombre de communes concernées</i>	54	334	310	197
Paysage	Densité de population en hab/km ² en 2011	Au moins 150	De 63 à moins de 150	De 35 à moins de 63	Moins de 35
	<i>Nombre de communes concernées</i>	240	249	260	146
	Part des espaces agricoles et naturels dans la surface communale en 2009 (en %)	Moins de 25	De 25 à moins de 50	De 50 à moins de 75	Au moins 75
	<i>Nombre de communes concernées</i>	26	53	166	650

Figure 3: Tableau des indicateurs de ruralités suivant la méthodologie de la SEGESA

Il est important de remarquer que les notes sont attribuées de sorte à conserver le plus de communes possibles. Ainsi la sélection prend en compte toutes les communes susceptibles d'être rurales. De plus, bien que les communes urbaines soient exclues de l'analyse des diversités qui viendra après, le lien urbain-rural sera toujours pris en compte. En effet, lors de l'étape de traitement des données, toutes les communes seront prises en compte afin de conserver les interactions. Ce n'est qu'au moment de la comparaison interne au rural que les communes urbaines seront écartées.

1.1. Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'est fait en fonction de caractères communs aux différentes ruralités françaises, et largement admis pour identifier l'espace rural. Ils sont issus de quatre grandes dimensions remarquables dans le rural : la population et ses conditions de vie, le type de logement, l'économie, et le paysage. L'espace rural du Pas-de-Calais ayant besoin d'être défini autrement que par les définitions de bases produites par l'INSEE, les seuils ont été choisis en fonction des études sur les espaces ruraux menées à l'échelle nationale. En effet il n'existe aucune étude spécifique au monde rural dans le Pas-de-Calais sur laquelle s'appuyer. Les spécificités du Pas-de-Calais seront exprimées dans la partie diversité des ruralités, puisqu'une analyse interne à l'espace rural du département sera alors possible.

Tous ces indicateurs n'ont de cohérence que s'ils sont couplés entre eux. En effet certains phénomènes se compensent. Le caractère non-rural d'une commune révélé par un indicateur peut être une particularité qui sera lissée à l'échelle globale. Il pourra cependant être à nouveau étudié dans la partie des diversités de l'espace rural.

Bien que les bourgs-centres du rural peuvent présenter des caractéristiques non-rurales importantes, le choix a été fait de conserver

l'ensemble des bourgs-centres éligibles au FARDA³. En termes de paysages, de population ou d'économie, ces communes peuvent être révélées par nos indicateurs comme n'étant pas susceptibles d'appartenir à l'espace rural. Cependant il paraît important de les intégrer à l'étude car il s'agit d'entités pouvant être qualifiées de « pôles ruraux ». En cela, nous faisons l'hypothèse que les modes de vie ou la mobilité de leurs habitants ne sont pas très éloignés des autres espaces à caractéristiques rurales. En réalité ce parti pris a concerné seulement 7 des 17 bourgs-centre existants.

La note finale de 9/24 sur le gradient de ruralité a été fixée comme seuil entre les communes à caractéristiques rurales et les communes sans caractéristique rurale. A l'origine, le seuil de 7/24 avait été retenu car il signifiait que les communes en dessous de cette note avaient au moins une fois marqué 0 point sur l'un des 8 indicateurs. Les notes attribuées sur les autres indicateurs étaient soit très basses, soit très hétérogènes. Ce seuil permettait d'écarter moins de 5% des communes ayant peu de caractéristiques rurales. Trop peu discriminant selon les acteurs rencontrés, ce seuil a été relevé à 9 afin de mieux correspondre à la réalité du terrain.

3. *Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole*

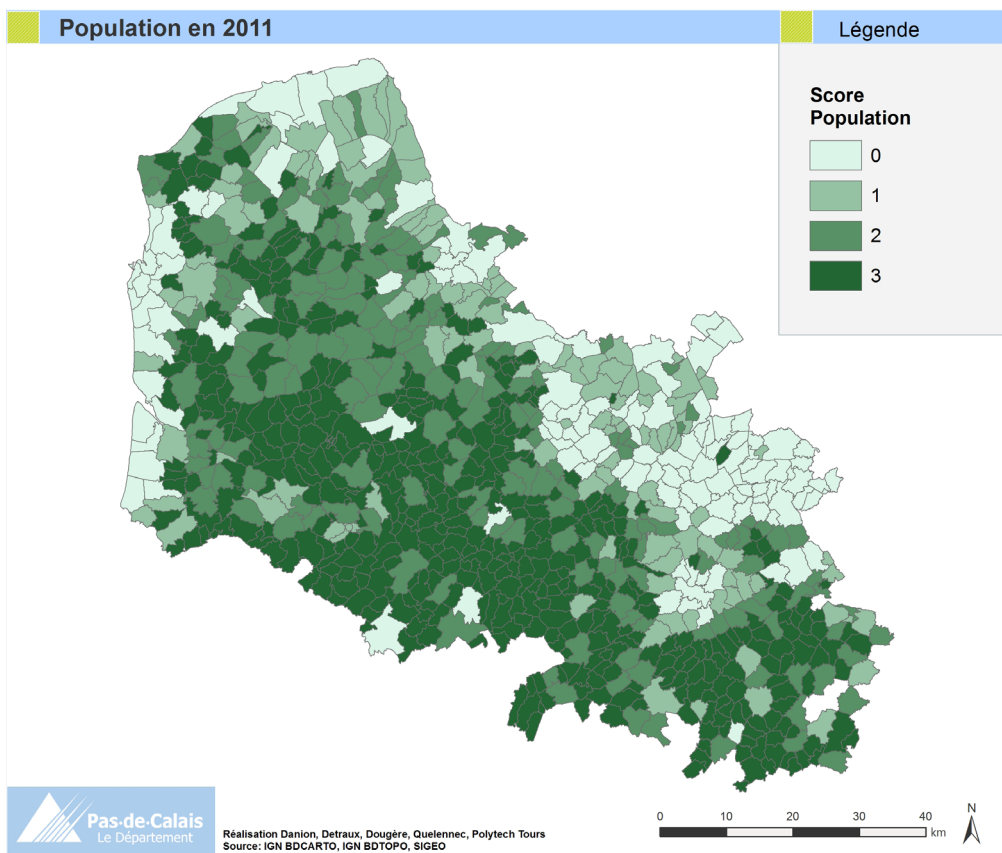


Figure 4: Carte du score obtenu pour l'indicateur "nombre d'habitants"

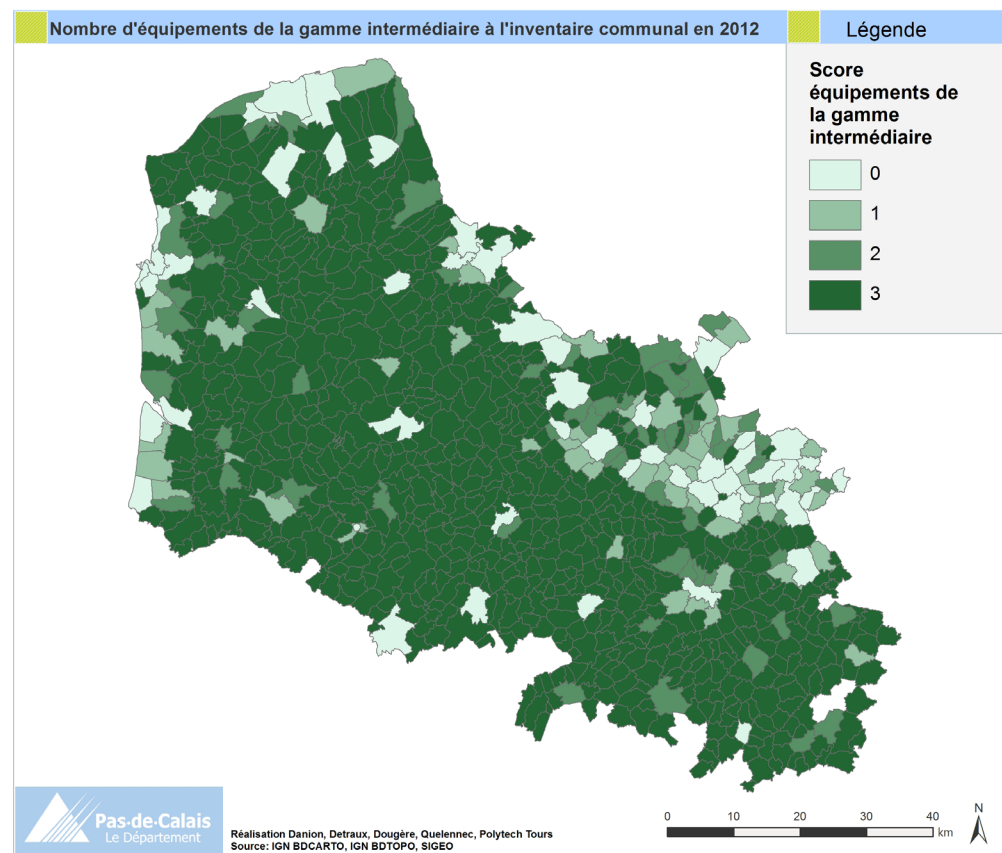


Figure 5: Carte du score obtenu pour l'indicateur "nombre d'équipements de la gamme intermédiaire"

Population et conditions de vie

-Nombre d'habitants (Insee, RP2011)

Bien qu'elle ne soit pas suffisante pour définir l'espace rural, la taille de la population communale reste une caractéristique importante dans la définition des communes susceptibles d'être rurales. Il est communément admis que ces communes sont moins peuplées. L'INSEE, dans ses différentes classifications (définition d'une commune rurale, ZAUER, bassins de vie), utilise cet indicateur comme premier élément de différenciation urbain/rural. De son côté Granie(2003) remarque que dans les communes de 500 à 2/3000 habitants, l'interconnaissance est forte. Ce lien social entre les habitants est pour l'auteur un élément remarquable de l'espace rural.

L'ensemble des seuils proposés dans l'étude de la SEGESA ont été conservés pour cet indicateur. Le seuil maximal de 2500 habitants correspond à notre définition du rural. Il reste proche de la valeur de 2000 habitants choisie par l'INSEE pour faire sa distinction entre urbain et rural. En revanche, il prend d'avantage en compte la capacité d'interconnaissance mentionnée par Granie. Il semble donc justifié que les communes de plus de 2500 habitants ne soient pas considérées comme rurales du point de vue de la population. Le seuil de 500 habitants se rapproche lui fortement de la population moyenne des communes rurales du département. Cette dernière est de 492 habitants (RP2011) dans les communes classées « à dominante rurale » au sein du ZAUER du Pas-de-Calais. Le zonage ayant été jugé trop restreint, on peut admettre que les communes dont la population se situe en dessous de cette moyenne soient considérées comme rurales. Elles engrangent donc le maximum de points sur le gradient de ruralité. Le seuil intermédiaire de 1000 habitants a lui été choisi afin de respecter des intervalles réguliers. Il correspond à celui de la SEGESA.

-Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire à l'inventaire communal (Insee, BPE2012)

La nécessité de sortir de sa commune pour avoir accès à des équipements structurants est vue comme une caractéristique du rural. Madore(2004) montre en effet que les communes rurales, comme les communes périurbaines, sont faiblement dotées en équipements de la gamme intermédiaire. Cette gamme regroupe au sein de la BPE 2012¹ 35 équipements et services rendus à la population qualifiés de structurant à l'échelle d'un pôle. A titre d'exemples, on y retrouve la police et gendarmerie, les supermarchés, les collèges, ainsi que les services d'aide et hébergements pour personnes âgées.

Bien que le niveau d'équipement des communes soit régulièrement mis en avant lors des études sur le rural, aucun de ces travaux ne proposent de chiffres pour différencier l'urbain et le rural. Dans son étude sur l'Île-de-France, la SEGESA utilise une base de 36 équipements pour classer les communes entre elles. Il semble donc cohérent de conserver les seuils proposés, pour classer les communes du Pas-de-Calais en fonction de leur niveau d'équipement dans la gamme intermédiaire.

Note	0	1	2	3
Nombre d'équipements de la gamme intermédiaire à l'inventaire communal en 2012	Au moins 20	De 11 à moins de 20	De 5 à moins de 11	Moins de 5
<i>Nombre de communes concernées</i>	54	51	66	724

1. La Banque Permanente des Equipement (BPE) « est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population ». Elle se décompose en 3 gammes (de proximité, intermédiaire et supérieure). La liste de ces équipements varie chaque année

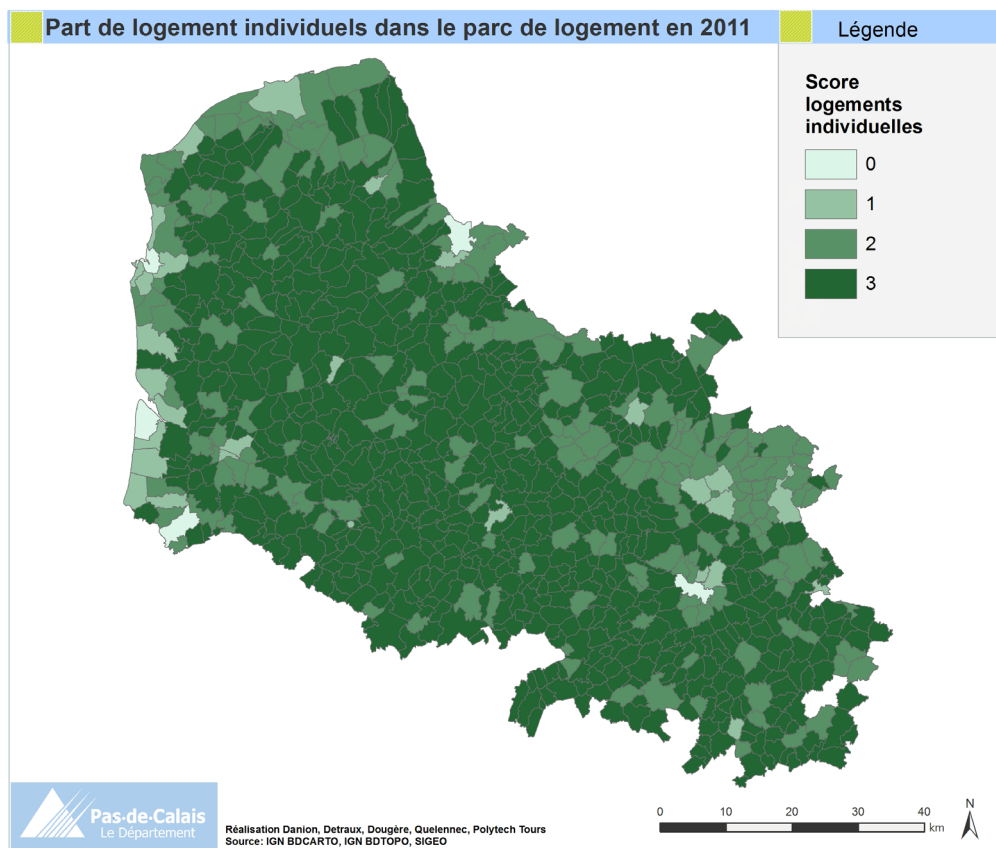


Figure 6: Carte du score obtenu pour l'indicateur "part du logement individuel"

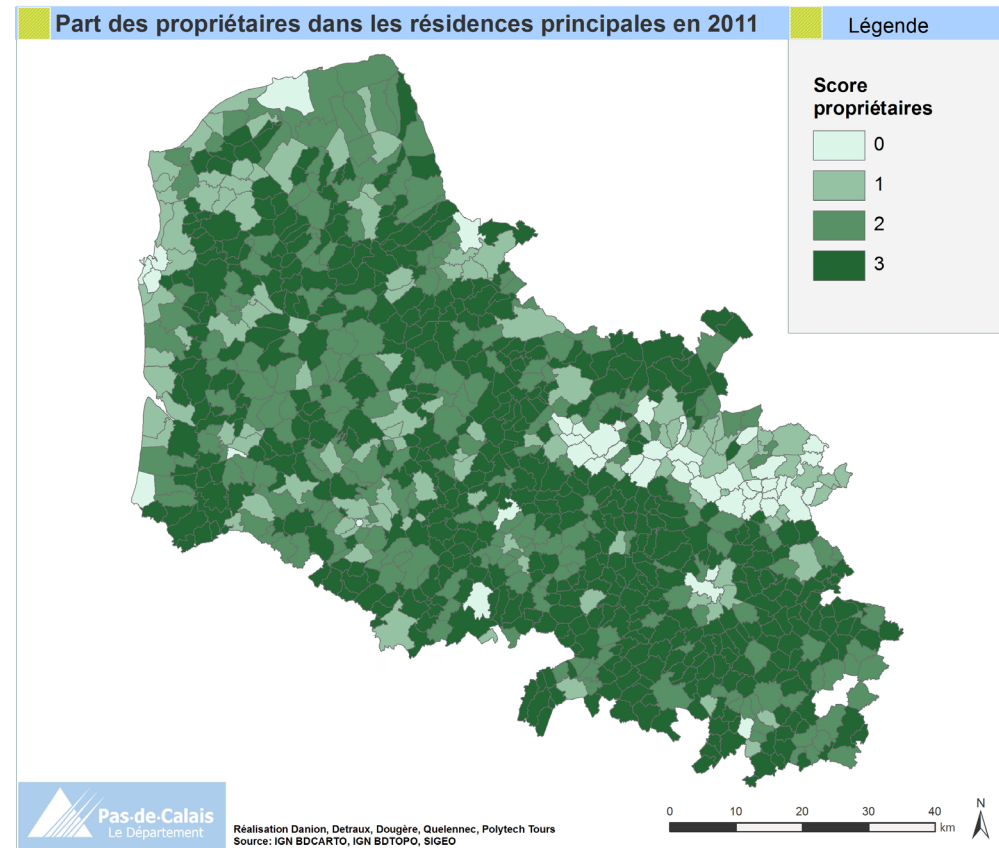


Figure 7: Carte du score obtenu pour l'indicateur "part de propriétaires"

Logement

-Part de logements individuels dans le parc de logement (Insee, RP2011)

La part de logements individuels est une caractéristique remarquable de l'espace rural. Elle est un symbole fort de la ruralité dans l'imaginaire collectif (Perrin D., 2003). Cette prédominance de maison traduit les choix résidentiels des habitants ruraux, et est un élément fort du paysage. Une étude de Driant (2007) révèle une homogénéité du type de logement dans les communes rurales. Que ces communes appartiennent à l'espace périurbain ou à dominante rurale, le parc de logement est composé à 93% de maisons individuelles. L'auteur montre une plus grande diversité dans les communes qu'il qualifie de villes. On trouve 75% de maisons individuelles dans les communes urbaines de l'espace à dominante rurale, et uniquement 43% dans les villes appartenant aux aires urbaines.

Afin de respecter les chiffres proposés par Driant, nous établissons de nouveaux seuils. Ceux-ci correspondent aux caractéristiques décrites précédemment. On note que le nombre de communes à faible part de logements individuels est bas. Cela s'explique par une particularité du Pas-de-Calais. En effet, l'absence d'agglomération fait qu'on ne trouve pas de périphéries riches en logements collectifs. Seules les villes moyennes sont mises en avant.

Note	0	1	2	3
Part de logements individuels dans le parc de logement en 2011	Moins de 45	De 45 à moins de 75	De 75 à moins de 95	Au moins 95
<i>Nombre de communes concernées</i>	5	29	185	676

-Part des propriétaires (résidences principales) (Insee, RP2011)

La part de propriétaires rend compte encore d'une spécificité de l'espace rural. Cette donnée reflète là aussi des choix résidentiels spécifiques. Driant (2003) montre que le statut de propriétaire est dominant dans les communes rurales. En effet, dans les communes rurales de l'espace à dominante rurale, 74% des ménages sont propriétaires. Ce chiffre monte à 79% dans les communes rurales du périurbain. Pour ce qui est des communes identifiées comme des villes dans l'étude de Driant, elles accueillent 49% de propriétaires dans les aires urbaines et 61% dans l'espace à dominante rurale. Ces informations montrent donc une certaine homogénéité dans le type d'occupation des communes rurales et une plus grande diversité dans les communes urbaines.

Les seuils de cet indicateur ont été choisis afin de correspondre au mieux aux caractéristiques mises en avant par Driant. Les seuils extrêmes reprennent ses chiffres. On peut aussi noter que la limite de 80% correspond à la part moyenne de propriétaires dans l'ensemble des communes de l'espace à dominante rurale du Pas-de-Calais (Zonage ZAUER - RP2011). En revanche, le seuil intermédiaire de 70% est choisi de sorte à obtenir des classes cohérentes en termes de répartition et d'intervalle.

Note	0	1	2	3
Part des propriétaires dans les résidences principales en 2011	Moins de 50	De 50 à moins de 70	De 70 à moins de 80	Au moins 80
<i>Nombre de communes concernées</i>	45	116	230	504

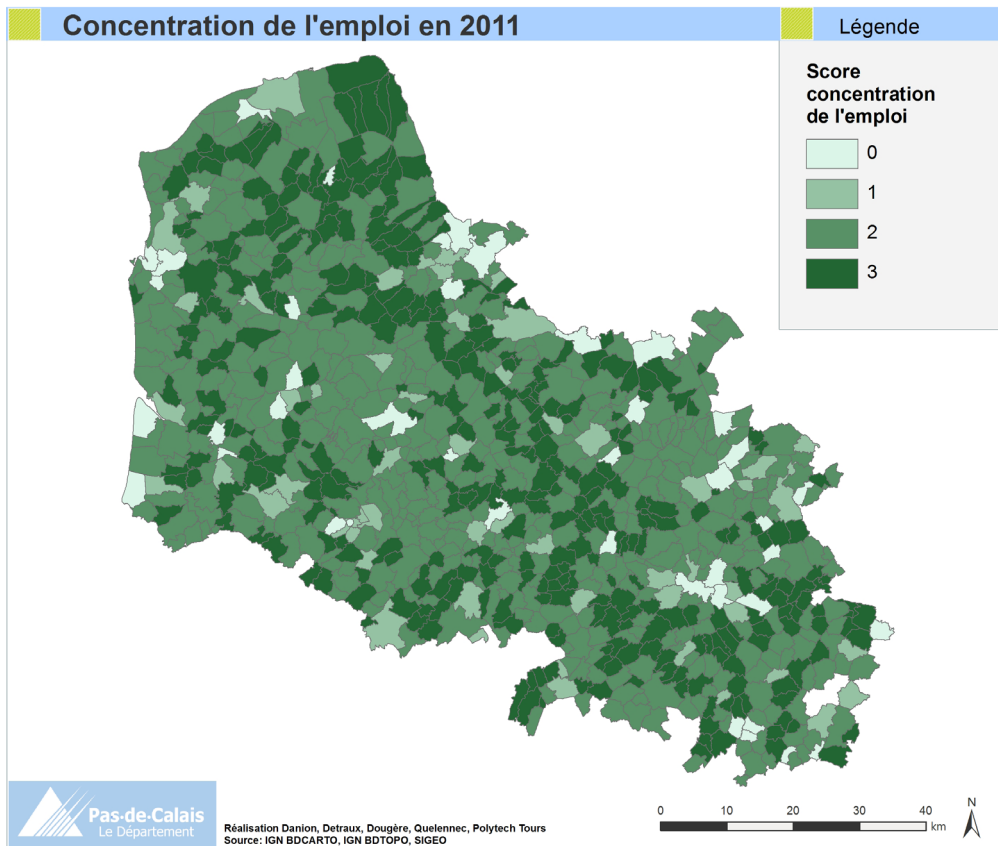


Figure 8: Carte du score obtenu pour l'indicateur "concentration de l'emploi"

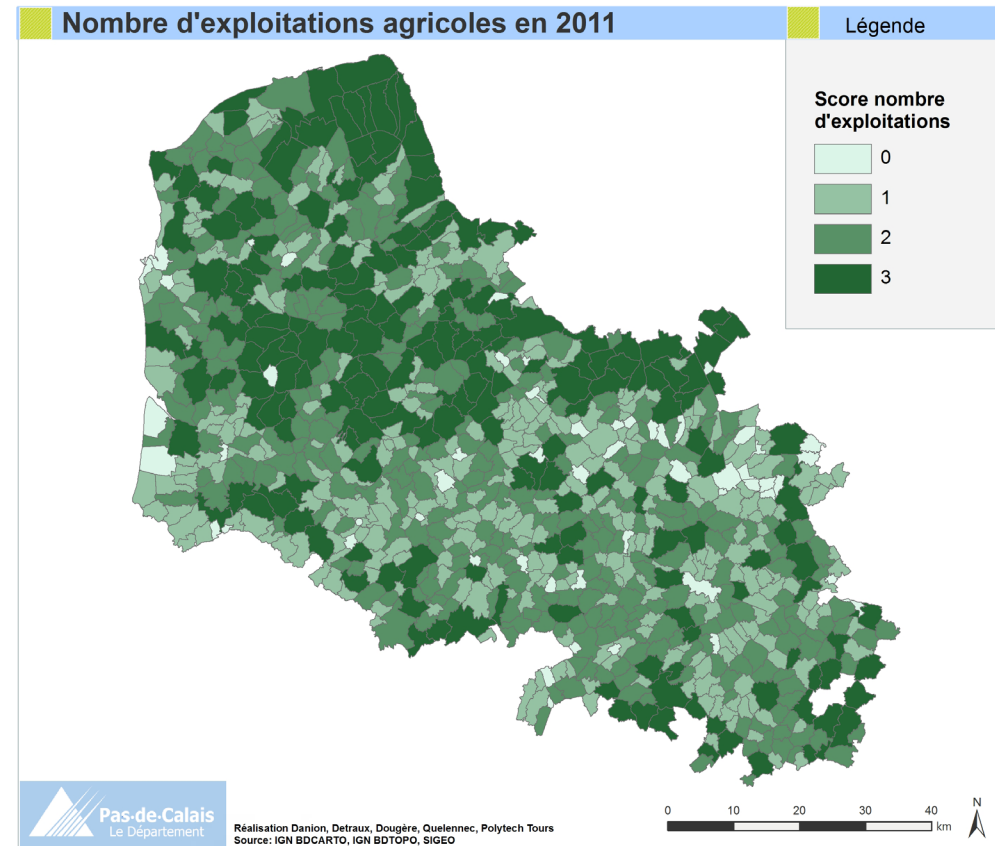


Figure 9: Carte du score obtenu pour l'indicateur "nombre d'exploitations agricoles"

Economie

-Concentration de l'emploi (Insee, RP2011)

La fonction résidentielle du rural est régulièrement mise en avant pour qualifier le rural (Mora O., 2008, Gucher C., Mallon I., Roussel V., 2007). Les habitants du rural résident à la campagne mais n'y travaillent pas nécessairement. Ce phénomène se caractérise par un nombre d'actifs résidents supérieur au nombre d'emplois offerts sur la commune. La concentration de l'emploi est donc plus faible dans les espaces ruraux. Cette faible concentration de l'emploi est par ailleurs un élément remarquable de ce type d'espace selon l'INSEE, notamment dans le nord de la France.

Pour cet indicateur le seuil de 1 a directement été sélectionné. Il est significatif puisqu'il différencie les communes où le nombre d'emplois proposés est supérieur au nombre d'actifs résidents, et les communes dans le cas inverse. Les deux autres bornes ont été choisies afin d'obtenir une répartition homogène des communes de part et d'autre du seuil significatif.

Note	0	1	2	3
Concentration de l'emploi en 2011	Au moins 1,5	De 1 à moins de 1,5	De 0,3 à moins de 1	Moins de 0,3
<i>Nombre de communes concernées</i>	42	56	446	351

-Nombre d'exploitations agricoles (DRAAF, Recensement Agricole 2010)

Cet indicateur est un élément repris de la méthodologie de la SEGESA. Bien qu'en nette diminution (Perrier-Cornet P., 2001), le nombre d'exploitations agricoles est un élément marquant de l'espace rural. L'indicateur semble tout à fait pertinent dans cette étude. En effet, la première partie de ce travail vise à identifier les communes ayant peu de caractéristiques rurales pour les exclure ensuite de l'analyse interne à l'espace rural. Et comme le souligne Schmitt et Gofette-Nagot (2000), « l'activité agricole s'exerce le plus souvent en dehors des villes ».

Il a ici été choisi de conserver les seuils proposés par la SEGESA. En effet, peu d'études permettent de créer de nouvelles classes.

Il est à noter que pour cet indicateur, la taille de la commune influence fortement les résultats. En effet, une petite commune bien que rurale ne pourra pas accueillir sur son territoire un nombre important d'exploitations agricoles.

Note	0	1	2	3
Nombre d'exploitation agricole en 2011	Moins de 2	De 2 à moins de 6	De 6 à moins de 11	Au moins 11
<i>Nombre de communes concernées</i>	54	334	310	197

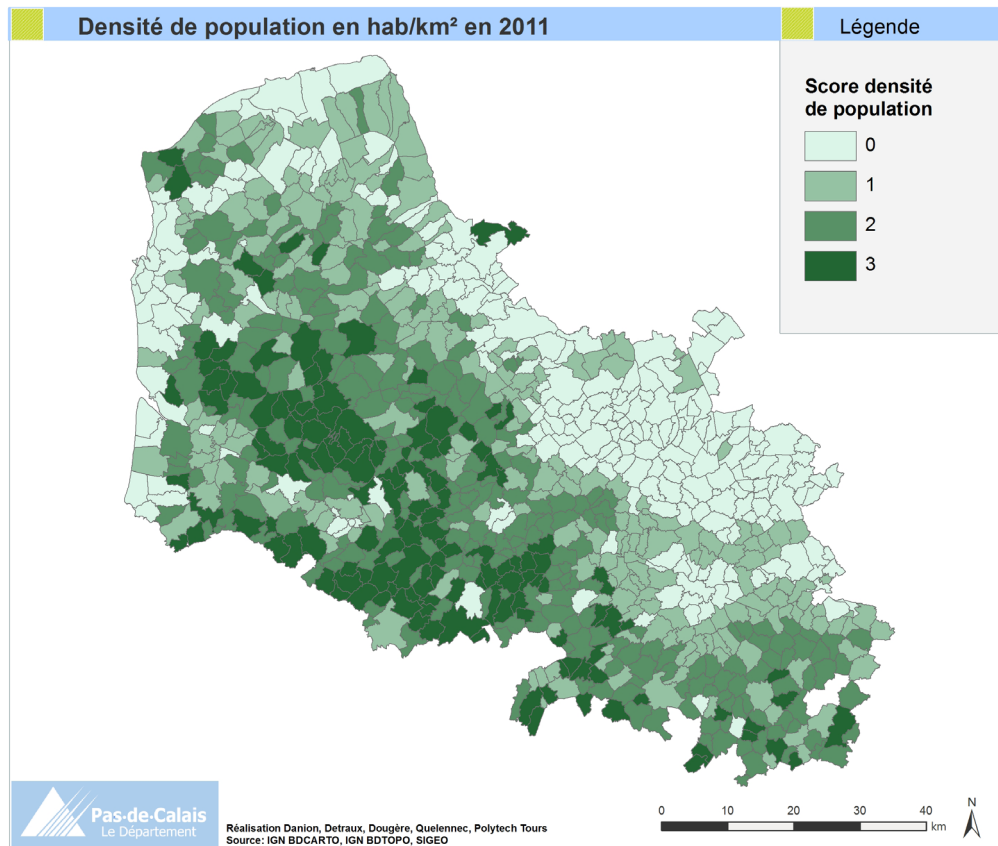


Figure 10: Carte du score obtenu pour l'indicateur "densité de population"

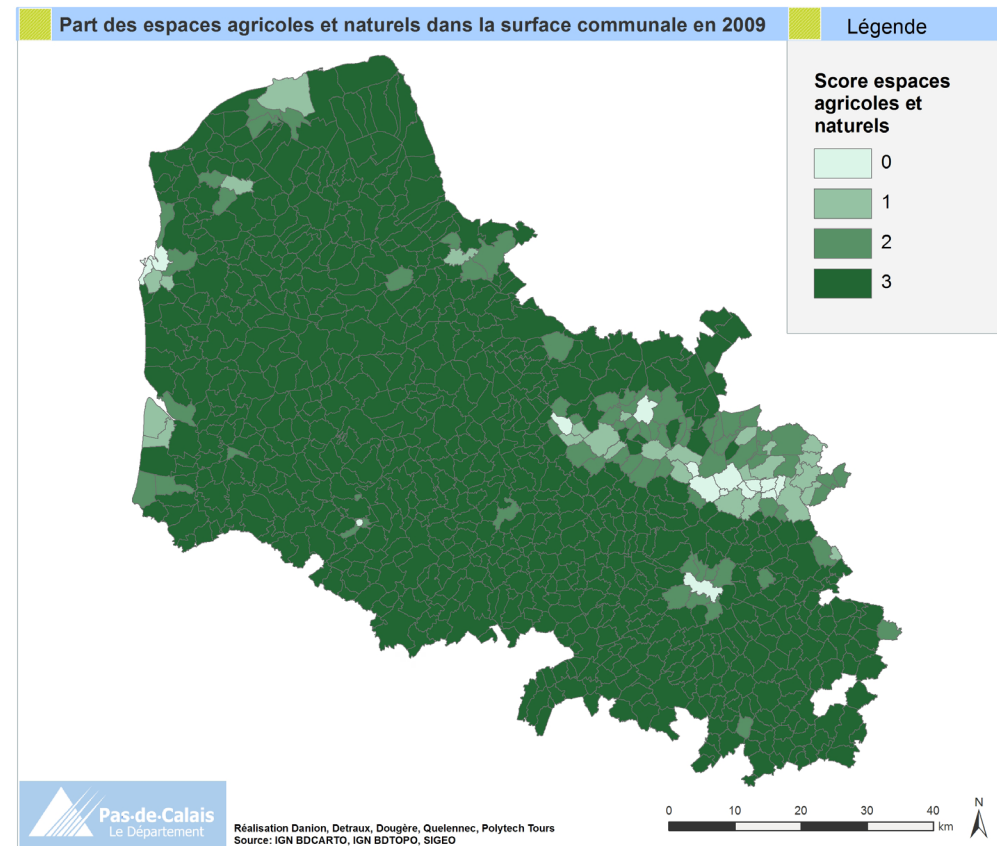


Figure 11: Carte du score obtenu pour l'indicateur "part des espaces agricoles"

Paysages

-Densité de la population (RP2011, Insee)

Selon Rieutort (2012), les chercheurs privilégient aujourd'hui les approches liées à la faible densité des espaces ruraux. La densité démographique en fait partie. Elle peut rendre compte d'un type de paysage à l'habitat dispersé. C'est d'ailleurs une caractéristique qui a une forte connotation rurale pour les Français (CREDOC, 2001). De plus, la densité est utilisée par l'OCDE comme critère de définition des espaces ruraux. Pour cet organisme, les communes dont la densité est inférieure à 150 habitants/km² forment l'espace rural.

Les seuils fixés par la SEGESA ont ici été conservés. En effet, l'Île-de-France étant une région plus dense que le Nord-Pas-de-Calais (987 habitants/km² contre 326 habitants/km² en 2011), la délimitation de l'espace rural par cet indicateur est faite au plus large. Le seuil de 150 habitants/km² choisi par l'OCDE est retenu comme densité maximale. Les seuils suivants respectent eux une certaine homogénéité d'intervalle et de répartition.

Note	0	1	2	3
Densité de population en <u>hab/km²</u> en 2011	Au moins 150	De 63 à moins de 150	De 35 à moins de 63	Moins de 35
<i>Nombre de communes concernées</i>	240	249	260	146

-Part des espaces agricoles et naturels dans la surface communale (Région Nord-Pas-de-Calais, MOS2009)

Comme il a déjà été signalé, le poids de l'activité agricole dans l'économie rurale est en recul. Cependant son empreinte sur l'occupation des sols reste forte (Mora O., 2008). On peut également noter que les espaces naturels et leur végétation sont un élément fort de l'espace rural. Le type d'occupation des sols est d'ailleurs le critère qui est le plus mis en avant par les Français pour parler de la ruralité. Les premiers mots qui leur viennent à l'esprit pour parler de l'espace rural sont « campagne, champs, végétation » (CREDOC, 2001).

La non-artificialisation des sols est donc un élément fort pour différencier l'urbain du rural. Bien qu'il s'agisse d'une part, les écarts entre communes sont importants. Pour cette raison, il a été choisi de conserver les seuils à intervalles égaux proposés par la SEGESA, révélateurs de cette diversité.

Note	0	1	2	3
Part des espaces agricoles et naturels dans la surface communale en 2009	Moins de 25	De 25 à moins de 50	De 50 à moins de 75	Au moins 75
<i>Nombre de communes concernées</i>	26	53	166	650

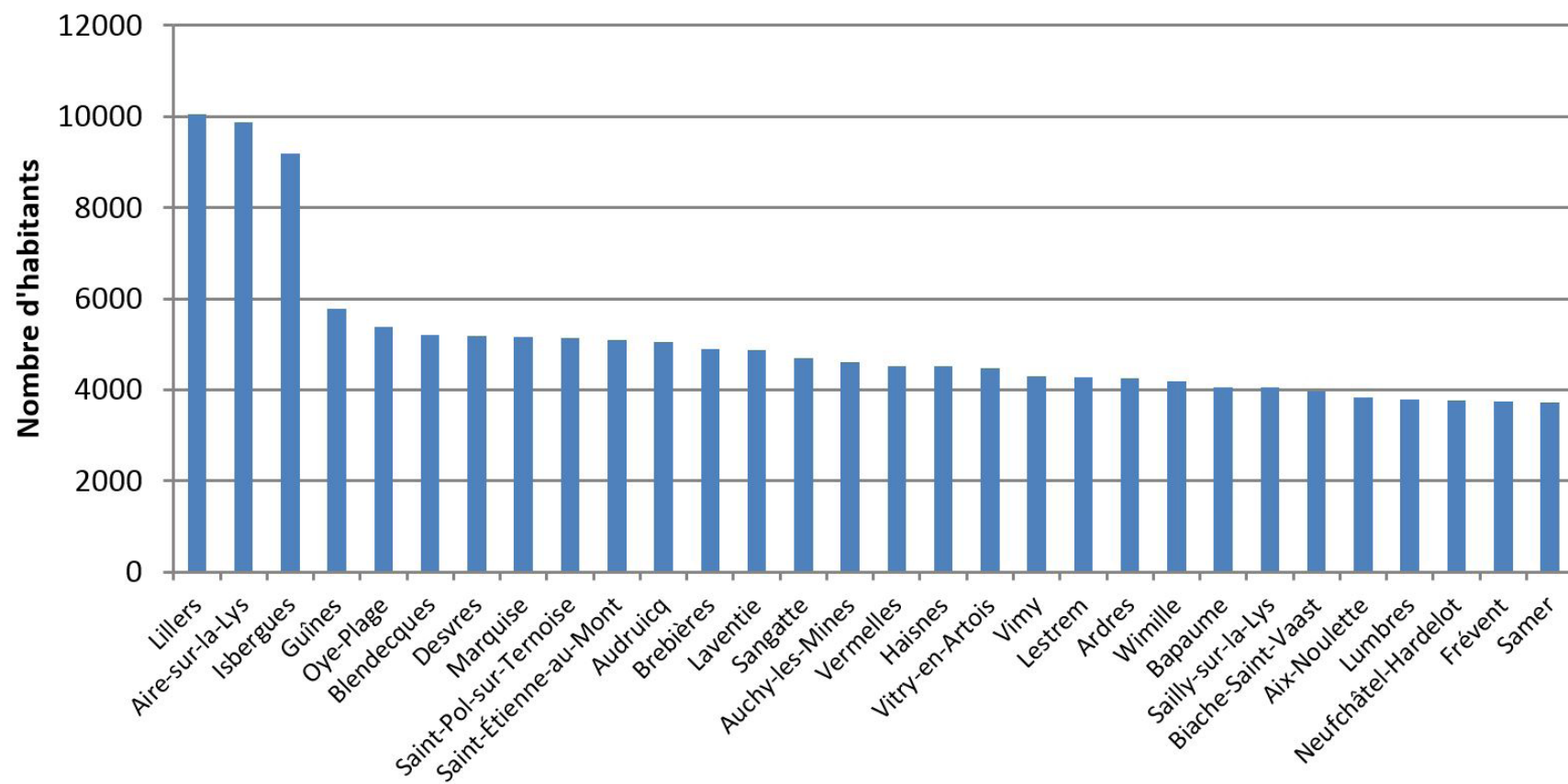


Figure 12: Graphique présentant la répartition statistique des 30 communes les plus peuplées après phase d'affinement

Sur l'ensemble des ces indicateurs, deux ont été ajoutés à la liste proposée par la SEGESA. Deux autres ont été retirés, et n'apparaissent pas ici.

Le nombre d'actifs occupés dans l'agriculture a été retiré de la liste des indicateurs. En effet, l'aspect économique et paysagé de l'agricole a déjà été pris en compte. Etant donné que le poids de l'agriculture dans le rural est aujourd'hui moins important qu'hier, il apparaît suffisant de se limiter à deux indicateurs pour ce domaine. Il a été choisi en revanche d'ajouter la concentration de l'emploi. En effet, la fonction résidentielle du rural est aujourd'hui une caractéristique forte de cet espace, mise en avant par cet indicateur. La part de logements secondaires a également été retirée. Si ce critère peut être justifiable un Ile-de-France, il paraît peu adapté dans le cas du Pas-de-Calais. En effet, les communes à caractéristiques urbaines du littoral possèdent d'importantes parts de résidences secondaires sur leur territoire, à l'inverse de communes à tendances plus rurales du Sud-Arrageois. Finalement, le statut d'occupation des logements a lui été ajouté pour mettre en avant une spécificité de l'espace rural.

Ces changements permettent de mieux correspondre aux définitions actuelles du rural, et de l'adapter au département du Pas-de-Calais.

2.Phase d'affinement

Hormis notre parti pris concernant les bourgs-centres, une phase d'affinement est indispensable pour pouvoir corriger les erreurs induites principalement par la manipulation d'outils statistiques. En effet, les surfaces ou les limites communales peuvent, par exemple, mettre en avant des résultats qui n'existent pas dans la réalité. Ainsi, la commune de Carvin, 17 000 habitants et située dans le bassin minier, était considérée comme « à caractéristiques rurales » en raison de sa superficie qui biaisait les résultats.

Pour réaliser nos ajustements nous avons choisi de prendre en compte le critère de la continuité du bâti avec les entités déjà identifiées comme ayant le moins de caractéristiques rurales pour deux raisons. D'abord parce que la réalité des communes ayant la même note lors de la première phase n'est pas la même selon qu'elles soient isolées ou qu'elles soient voisines de pôles urbains. Ensuite car cet indicateur s'applique parfaitement à la spécificité du bassin minier : conurbation constituée de communes pas toujours très peuplées. L'exclusion par le critère de la population n'aurait donc pas été scientifiquement rigoureuse.

L'utilisation du critère de continuité du bâti permet d'enlever 22 communes considérées comme ayant des caractéristiques rurales lors de la première phase de tri. Ces communes ne seront donc pas utilisées pour calculer les seuils dans l'étude qui suit.

3.Phase d'ajustements statistiques

Afin de pouvoir comparer les communes entre elles, il est important que ces dernières aient un poids démographique comparable (pas de saut de valeur). En effet si une minorité de communes prennent un poids majeur au niveau du nombre d'habitants, ces dernières risquent d'être surreprésentées en cartographie, de lisser la donnée, et de ne pas révéler les diversités des autres communes. Sur un critère purement statistique nous enlevons donc 3 communes, représentant à elles seules 4,6% de la population des 811 communes restantes : Elles présentent un saut de valeur significatif au niveau du poids démographique comme le montre le graphique ci-contre.

A la fin de ces trois phases de tri, ce sont 87 communes qui pourront être qualifiées comme ayant le moins de caractéristiques rurales. Ce chiffre correspond au décile le plus urbain de l'ensemble des communes du Pas-de-Calais.

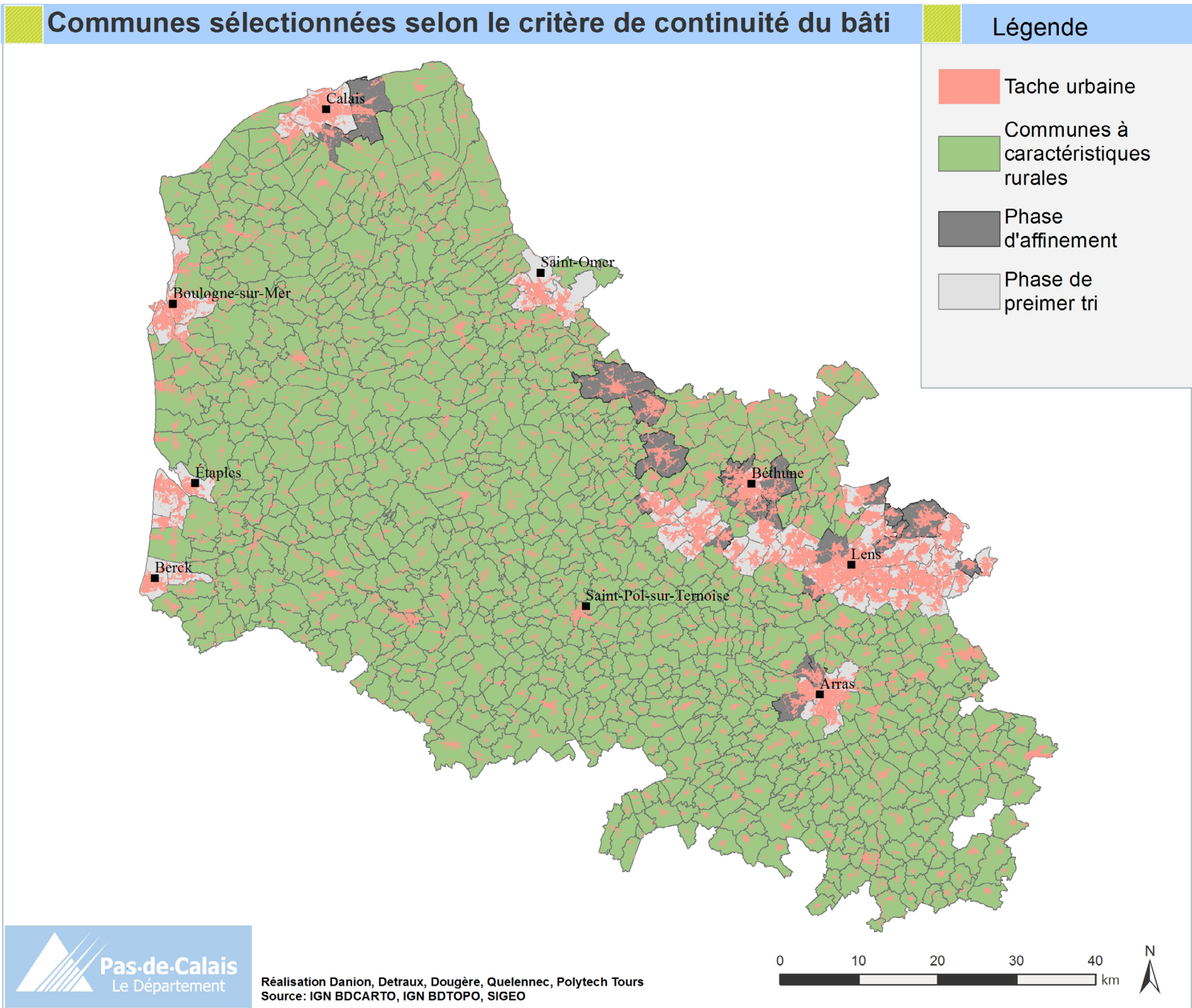


Figure 13: Carte des communes sélectionnées selon le critère de continuité du bâti

Comme dit précédemment, ce travail préalable permettra ensuite de définir des seuils d'indicateurs propres aux ruralités du Pas-de-Calais. Les communes ayant le moins de caractéristiques rurales seront donc écartées dans le calcul des seuils mais pris en compte dans l'étude.

Légende

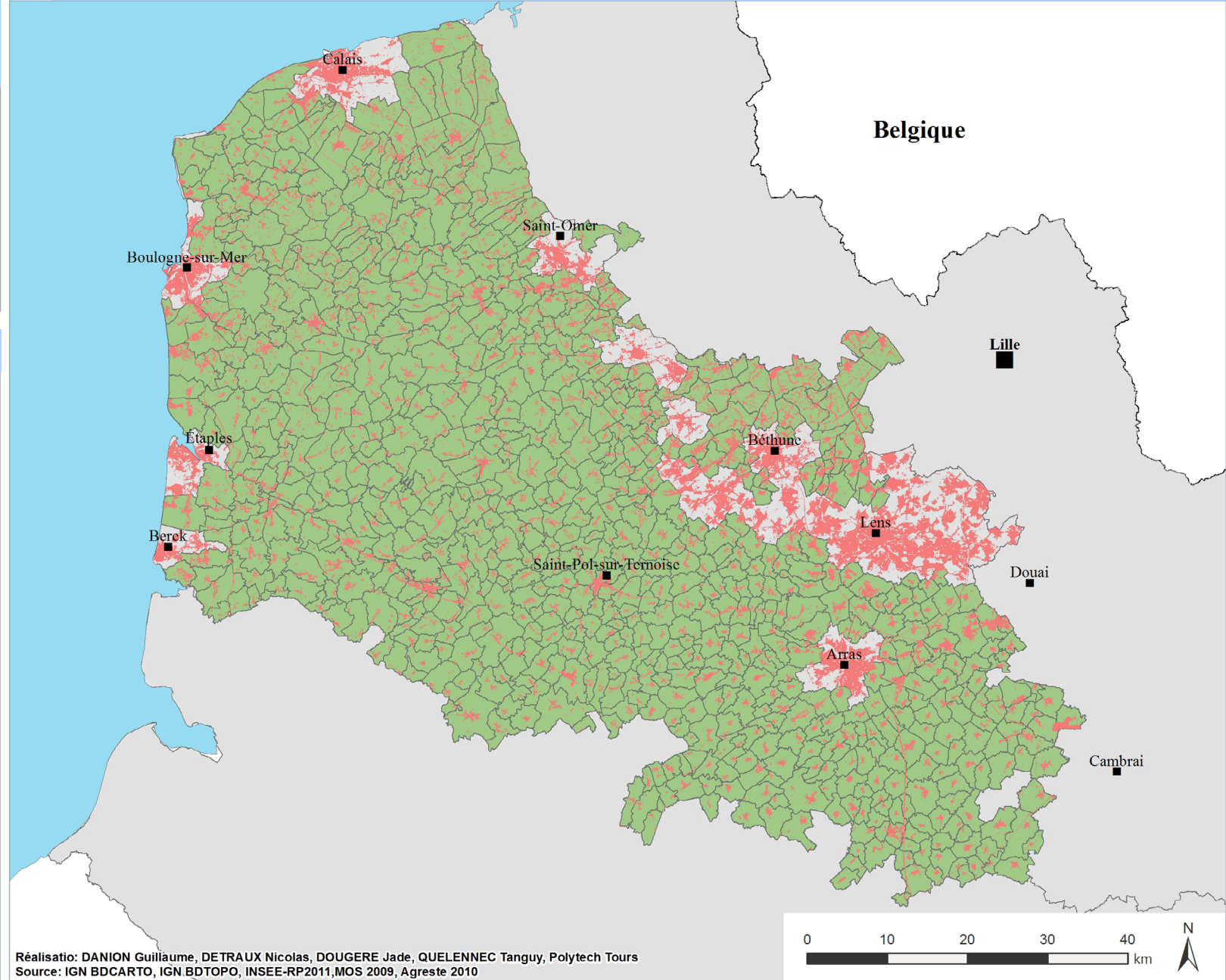
- Espaces artificialisés
- Communes à prédisposition rurale

Définition

Pour établir les communes ayant des prédispositions rurales, des critères économiques, de population, de paysage, de logement, mais aussi de continuité du bâti ont été retenus (cf. note méthodologique).

Cette phase d'exclusion des communes les plus urbaines (correspondant à un décile de l'ensemble des communes) est nécessaire pour éviter de lisser la donnée lors de l'analyse de la diversité des ruralités.

Communes à caractéristiques rurales



Réalisation: DANION Guillaume, DETRAUX Nicolas, DOUGERE Jade, QUELENNEC Tanguy, Polytech Tours
Source: IGN BDCARTO, IGN BDTOPO, INSEE-RP2011, MOS 2009, Agreste 2010

Figure 14: Carte des communes à caractéristiques rurales

Score	Code	Nom Commune
0	62041	Arras
	62160	Boulogne-sur-Mer
Total 0		2
1	62498	Lens
Total 1		1
2	62447	Hesdin
	62826	Le Touquet-Paris-Plage
Total 2		2-1=1
3	62119	Béthune
	62510	Liévin
	62667	Le Portel
Total 3		3
4	62048	Auchel
	62108	Berck
	62133	Billy-Montigny
	62624	Noyelles-Godault
	62628	Noyelles-sous-Lens
	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise
Total 4		6-1=5
5	62065	Avion
	62080	Bapaume
	62178	Bruay-la-Buissière
	62186	Bully-les-Mines
	62193	Calais
	62413	Harnes
	62525	Longuenesse
	62587	Montigny-en-Gohelle
	62637	Oignies
	62643	Outreau
	62771	Sallaumines
	62895	Wingles
	62907	Libercourt
	Total 5	

6	62040	Arques
	62351	Fouquières-lès-Lens
	62386	Grenay
	62427	Hénin-Beaumont
	62555	Marles-les-Mines
	62588	Montreuil
	62758	Saint-Martin-Boulogne
	62765	Saint-Omer
	62842	Vendin-le-Vieil
	Total 6	
7	62318	Étaples
	62361	Frévent
	62400	Haillicourt
	62523	Loison-sous-Lens
	62570	Méricourt
	62617	Noeux-les-Mines
	62753	Saint-Laurent-Blangy
62893	Wimereux	
Total 7		8-1=7
8	62083	Barlin
	62194	Calonne-Ricouart
	62239	Coquelles
	62261	Cucq
	62268	Desvres
	62270	Divion
	62274	Dourges
	62457	Houdain
	62497	Leforest
	62534	Lumbres
	62563	Mazingarbe
	62724	Rouvroy
	62755	Saint-Léonard
62757	Saint-Martin-au-Laërt	
62764	Saint-Nicolas	
Total 8		15-2=13

9	62004	Achicourt
	62099	Beaurains
	62249	Courcelles-lès-Lens
	62250	Courrières
	62276	Douvrin
	62291	Éleu-dit-Leauwette
	62443	Hersin-Coupigny
	62666	Pont-à-Vendin
	62688	Rang-du-Fliers
	62737	Sains-en-Gohelle
Total 9		10
Affinement	62032	Angres
	62033	Annay
	62035	Annezin
	62037	Anzin-Saint-Aubin
	62126	Beuvry
	62132	Billy-Berclau
	62215	Carvin
	62217	Cauchy-à-la-Tour
	62244	Coulogne
	62263	Dainville
	62311	Estevelles
	62321	Évin-Malmaison
	62350	Fouquières-lès-Béthune
	62480	Labourse
	62528	Loos-en-Gohelle
	62548	Marck
	62573	Meurchin
	62727	Ruitz
62744	Sainte-Catherine	
62841	Vendin-lès-Béthune	
62847	Verquigneul	
62848	Verquin	
Total Aff.		22
Ajustement	62014	Aire-sur-la-Lys
	62473	Isbergues
	62516	Lillers
Total Aj.		3
Total		69+22+3=7=87



Photo: Nicolas Detraux - Sud arrageois (62)

THÉMATIQUES

La deuxième partie de ce travail s'axe sur la qualification de la diversité des ruralités du Pas-de-Calais. En effet, une définition du rural dans le département n'induit pas pour autant une zone à enjeux homogènes. D'un point de vue géographique, économique, démographique, le rural est très diversifié : des zones peu denses et assez âgées du cœur du département, le bassin minier avec ses franges urbaines qui connaît des difficultés sociales, des espaces attractifs ... Les indicateurs choisis permettent de mettre en avant une diversité moins évidente, moins flagrante. Ils ont été définis à partir de la recherche des enjeux du Pas-de-Calais. Cela a été possible grâce aux lectures de documents techniques du département et de la région (types SCoT, SRADDT, Portraits de territoire...), et aux différents entretiens avec les acteurs et les techniciens (Communauté de Communes, auto-entrepreneur dans le rural, employés du département, CAUE...). Les enjeux, qui seront présentés par la suite, ont été regroupés en 6 thématiques :

- Emploi et activité
- Social
- Accessibilité
- Mobilité
- Relation espaces ruraux et urbains
- Paysages culture et patrimoine

Un travail de recensement des politiques publiques départementales a également été fait et utilisé pour cette étape. Nous nous sommes appuyés sur les dispositifs du département pour établir des enjeux et des indicateurs en lien avec les compétences du département telles que l'action sociale, l'aménagement, la culture ou bien encore les aides au

développement économique. Le but final de cette étape n'est pas de créer des indicateurs qui mesurent un degré de ruralité mais bien de révéler les diversités des ruralités du Pas-de-Calais.



Photo: Site web de la chambre des métiers

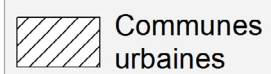
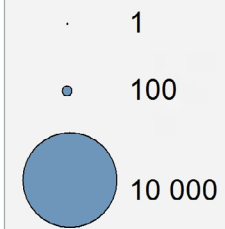
Activités & emplois

En matière d'activités économique, l'agriculture a longtemps constitué le secteur d'activité et d'emploi majeur dans les espaces ruraux de France. Cette fonction productive s'est aussi appuyée sur l'activité industrielle à partir du milieu du XXème siècle. Cependant les mutations démographiques de l'espace rural, observables dans un grand nombre de territoires ruraux dont ceux du Pas-de-Calais, s'accompagnent très souvent d'une diversification importante du tissu économique. « À des campagnes, le plus souvent dominées par la seule activité agricole, se sont substitués progressivement des espaces ruraux associant [...] fonction agricole, [industrielle] et résidentielle. » (Chevalier P. ; Dedeire M., 2009). L'emploi en milieu rural s'est donc largement diversifié, offrant des fonctions économiques plus variées. C'est un enjeu intéressant pour le Conseil départemental du Pas-de-Calais puisqu'en matière de développement économique, il mène une politique d'accompagnement et de soutien à l'économie locale. Cela se traduit notamment par des aides à l'aménagement de zones d'activités ou encore au développement de pépinières d'entreprises.

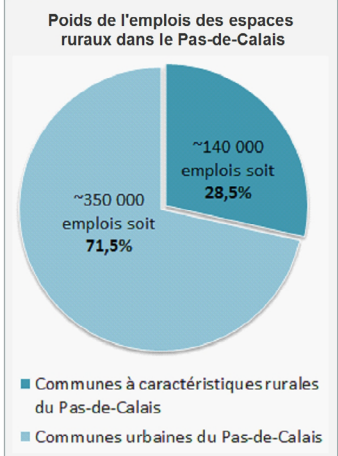
Un autre atout en plein essor dans les campagnes est le tourisme. Il participe aussi à la diversification de l'économie des communes rurales. C'est un potentiel à exploiter d'autant plus que le Département s'est engagé dans une politique volontariste de développement (création et rénovation de gîtes ruraux, de chambres d'hôtes et de fermes-auberges) et de promotion (participation aux foires et salon, édition de guides pour informer le public) du tourisme dans le Pas-de-Calais.

Légende

Nombre d'emplois sur la commune



Chiffres-clés



Répartition de l'emploi dans les communes à caractéristiques rurales

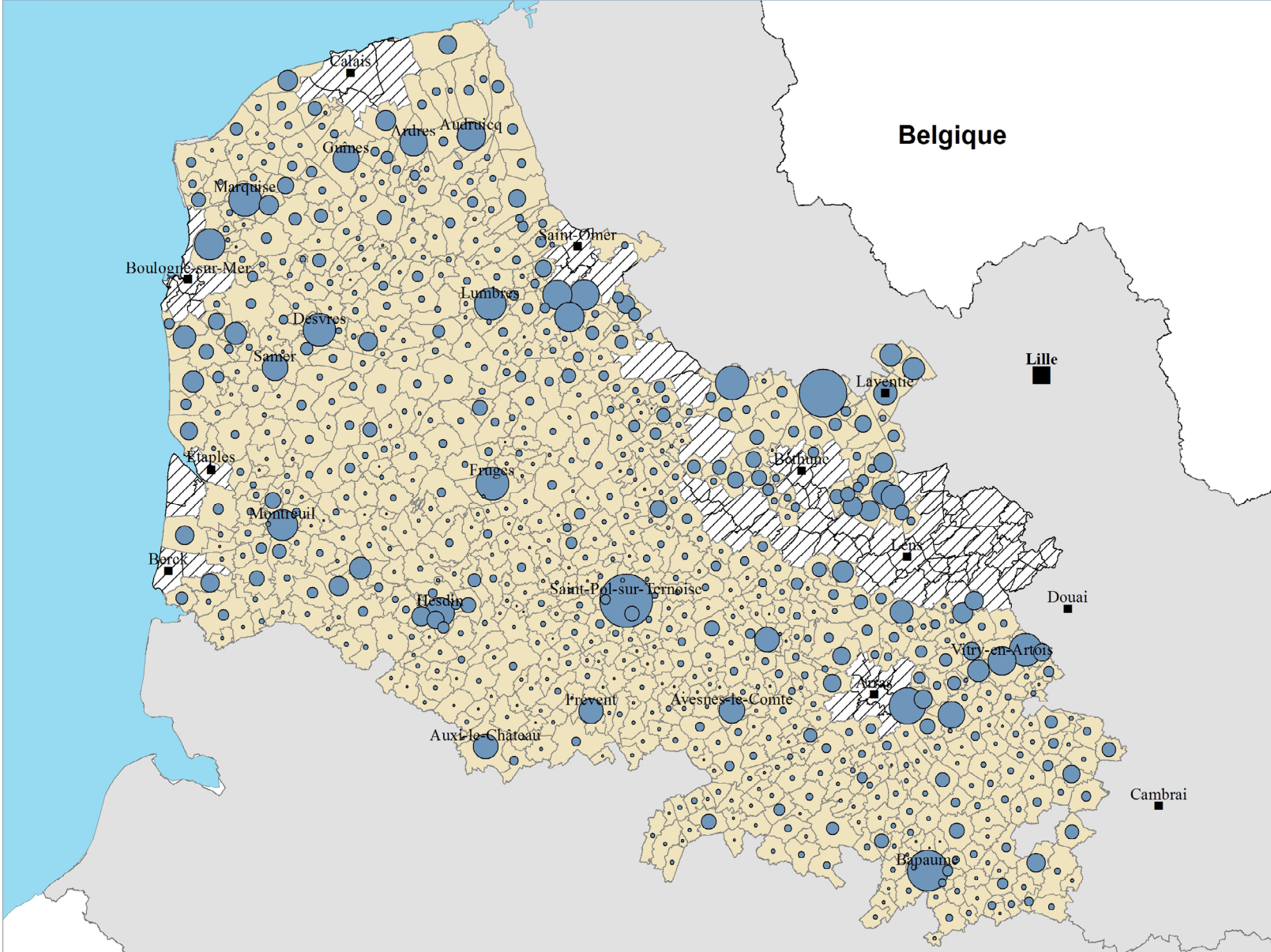


Figure 15: Répartition de l'emploi dans les communes à caractéristiques rurales

1. Répartition de l'emploi dans les communes à caractéristiques rurales

Depuis les années 1990 en France, une croissance marquée de l'emploi dans les communes périurbaines est observable mais aussi dans une moindre mesure, dans le rural plus éloigné. Pour autant, en 2011, si 40% des Pas-de-Calaisiens vivent dans l'espace à caractéristiques rurales, moins d'un habitant sur trois y travaille (INSEE-RP2011). Bien qu'en forte augmentation dans les secteurs ruraux, l'emploi se concentre encore et avant tout dans les pôles urbains. Cependant, il convient de distinguer les communes périurbaines des communes plus rurales puisque, dans le Nord – Pas-de-Calais, en 2011 : « contrairement aux espaces périurbains, les espaces ruraux se caractérisent par un marché du travail propre avec près de deux tiers des actifs occupés vivant dans les espaces ruraux qui y travaillent également » (Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation (D2DPE)). La proximité ou non d'un pôle urbain modifie donc considérablement les pratiques des habitants vis-à-vis de l'emploi.

Comme l'illustre le graphique ci-contre, moins de 10% des communes (les plus urbaines) du Pas-de-Calais représentent à elles seules plus de 70% de l'emploi total du département. Cette différence de poids en termes d'emplois entre les espaces urbains et ruraux justifie parfaitement la phase préliminaire de discrimination des 87 communes jugées urbaines. En effet, la nature de l'emploi n'est pas exactement identique entre les villes et les campagnes. Prendre en compte un volume aussi important d'emplois aurait « lissé » la réalité de l'emploi dans les espaces ruraux.

La carte représente la répartition de l'emploi dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais. Elle permet d'identifier les zones d'emplois rurales, c'est-à-dire les pôles structurant autour desquelles s'articule l'emploi dans le secteur rural. Dans la majorité

des cas, ces zones correspondent aux communes périurbaines des pôles identifiés urbains ou encore aux bourg-centres du département (17 au total). L'axe Arras/Douai dessine aussi une zone d'emplois.

2. Structure économique des communes rurales du Pas-de-Calais

La structure économique des espaces ruraux est un élément distinctif de ces derniers. Il est réducteur de définir ces espaces uniquement par l'agriculture et la sylviculture au vu de leur recul dans l'économie; bien qu'elles jouent encore un rôle majeur dans l'occupation du sol (76% du territoire en Pas-de-Calais). Aujourd'hui, elles ne représentent plus l'activité économique dominante, tant en termes de valeur ajoutée qu'en termes d'emplois. C'est pourquoi, il convient de caractériser l'espace rural par son activité agricole mais aussi industrielle et résidentielle. Ainsi, même si l'espace rural garde une fonction productive, il s'est largement tertiarié. C'est donc, dans le rural du Pas-de-Calais en 2011, moins d'un emploi sur six qui est lié au secteur agri-alimentaire (secteur agricole et de l'industrie agro-alimentaire). L'industrie au sens large représente près d'un quart des emplois, alors que les emplois liés à l'économie résidentielle regroupent plus de 62% des emplois.

Tableau 1 – Répartition de l'emploi selon les secteurs d'activités dans les communes à caractéristiques rurales

	<i>Agri-alimentaire</i>	<i>Industriel</i>	<i>Résidentiel</i>	<i>Total</i>
<i>Pas-de-Calais</i>	31393	131717	327650	490759
	6,4%	26,8%	66,8%	100%
<i>Rural</i>	21433	32658	88674	142765
	15,0%	22,9%	62,1%	100%

RP. INSEE 2011

Spécialisation économique des communes à caractéristiques rurales

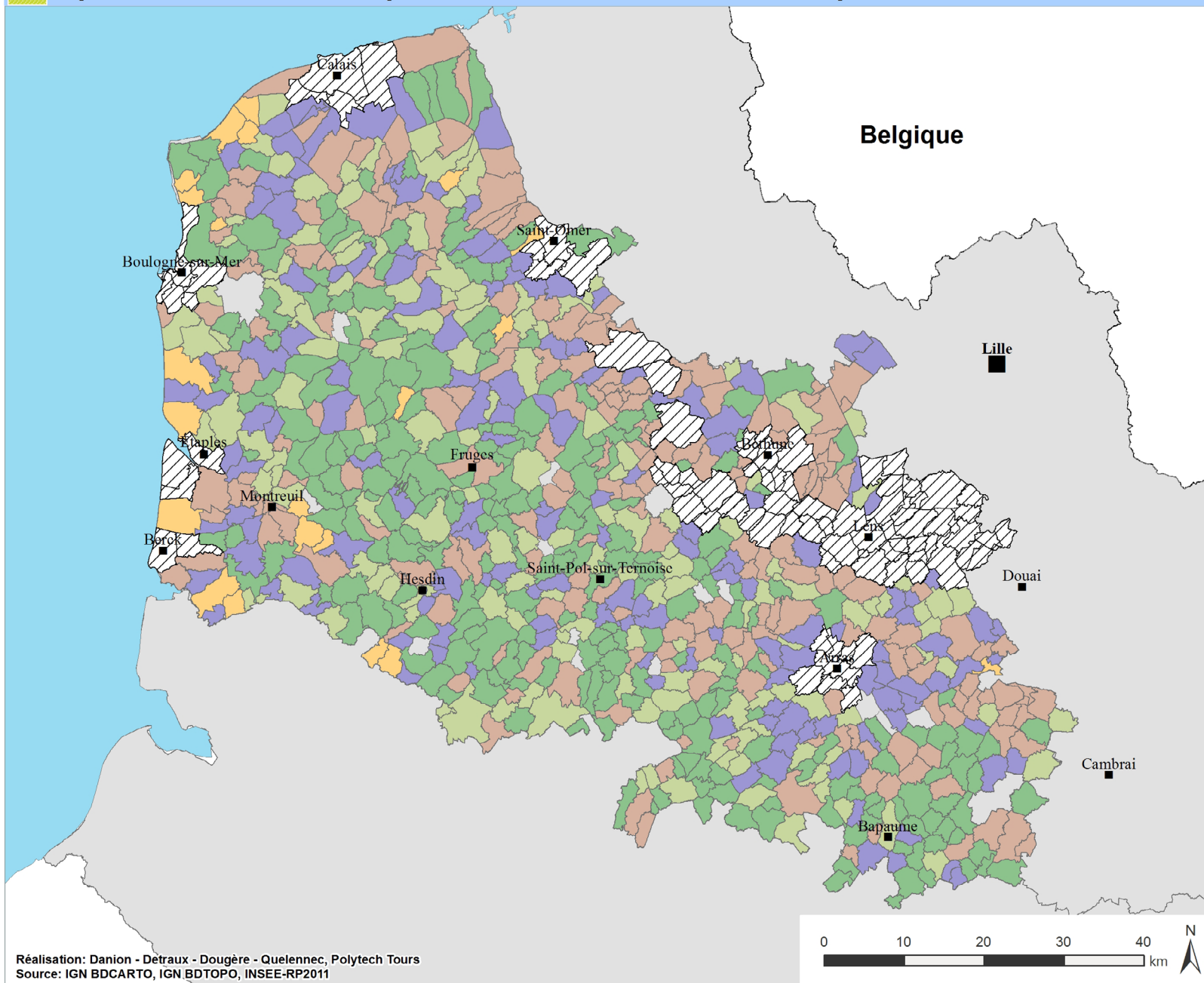
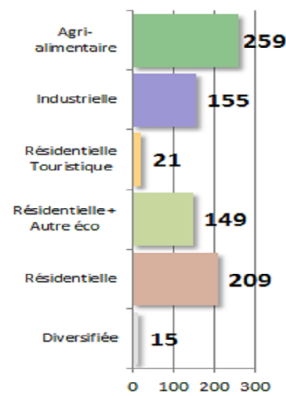
Légende



Chiffres-clés

	Nombre d'emplois			
	Agri-alimentaire	Industriel	Résidentiel	Total
Pas-de-Calais	31393	131717	327650	490759
	6,4%	26,8%	66,8%	100%
Rural	21433	32658	88674	142765
	15,0%	22,9%	62,1%	100%

Spécialisation économique des communes à caractéristiques rurales



Réalisation: Danion - Detraux - Dougère - Quelennec, Polytech Tours
Source: IGN BDCARTO, IGN BDTOPPO, INSEE-RP2011

Figure 16: Carte de la spécialisation économique des communes à caractéristiques rurales

Pour réaliser la carte représentant la structure économique des communes du département, la méthodologie prend appui sur celle de l'étude de la DATAR (2003) sur les bassins de vie. Pour rendre compte de la diversité des activités et des emplois entre les différentes communes à caractéristiques rurales, un regroupement en trois sous-ensembles des secteurs d'activités selon la Nomenclature d'Activités Française (NAF) a été effectué :

-La sphère agri-alimentaire rassemble tous les emplois dépendant de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire (58,2% des emplois agri-alimentaires à l'échelle du Pas-de-Calais et 48,6% des emplois à l'échelle des espaces ruraux du département). Malgré une régression forte de ce secteur au cours de ces dernières décennies, le tissu économique de nombreuses communes rurales s'articule encore autour de cette économie productive.

-Le secteur de l'industrie, au sens large du terme, ne prend pas en compte l'industrie agro-alimentaire mais inclue l'ensemble des activités tertiaires de services aux entreprises. Ce secteur est à relativiser puisque la définition utilisée (cf. note méthodologique ci-après) est plus générale que l'industrie au sens «des activités économiques qui combinent des facteurs de production pour produire des biens matériels destinés au marché.» (INSEE).

-La sphère résidentielle regroupe les activités tournées vers la demande locale et l'ensemble des services à la personne. Cette sphère représente de plus en plus fréquemment le moteur économique principal des espaces ruraux.

Ces différents groupes permettent de mettre en avant les principales dynamiques des territoires étudiés.

Les indicateurs choisis représentent donc les parts respectives de l'emploi agri-alimentaire, industriel (au sens large) et résidentiel dans l'emploi total des communes à disposition rurale.

La figure 16 rend compte d'une diversité économique des communes du Pas-de-Calais les unes par rapport aux autres. Malgré une répartition hétérogène des structures économiques sur le territoire, certaines tendances se dégagent. On retrouve notamment les communes touristiques le long du littoral ou dans l'arrière-pays littoral ou encore une zone résidentielle autour du bassin minier et plus généralement le long de la frontière avec le département du Nord.

En mettant en relation cette carte avec la précédente, il ressort que les communes ayant le plus d'emplois et qui ne sont pas des bourgs-centre sont en majorité des communes à spécialisation industrielle ; notamment sur l'axe Arras-Douai, au sud de Saint-Omer, au nord du bassin minier ou encore entre Boulogne-sur-Mer et Calais. A l'inverse les zones ayant le moins d'emplois correspondent aux communes agri-alimentaires.

Afin de préciser cette carte, il aurait été intéressant de représenter l'artisanat, premier employeur en milieu rural car « l'artisanat se voit reconnaître une fonction essentielle dans le développement rural : créateur d'emplois et structures d'accueil [...] ; il facilite la croissance des petites entreprises là où les grandes ne peuvent s'implanter » (Houée P, 1972). Il se répartit, selon cette méthode, dans les secteurs industriel et résidentiel. Cependant il est difficile de mesurer son importance et de l'intégrer, du fait du manque de précision de la base de données utilisée. En effet, la Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat (NAFA) nécessite le détail des emplois selon 732 sous-classes, or l'INSEE met à disposition la répartition des emplois au mieux selon 38 divisions à l'échelle communale.

Note méthodologique relative à la construction des classes de « structures économiques »

La classification s'appuie sur trois grandes catégories d'emplois locaux, définis par l'emploi au lieu de travail des actifs par secteur d'activité économique. Elle est établie à partir du recensement de la population de 2011 en utilisant la nomenclature NA 38 (niveau de la nomenclature NAF rév. 2.) :

- **Secteur de la sphère agri-alimentaire (Ea)** : Agriculture, sylviculture et pêche (AZ), Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (CA)

- **Secteur de l'industrie au sens large (Ei)** : Industrie manufacturière, industries extractives et autres (BE), Transports et entreposage (HZ), Information et communication (J), Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN)

- **Secteur de l'économie résidentielle (Er)** : Construction (FZ), Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ), Hébergement et restauration (IZ), Activités financières et d'assurance (KZ), Activités immobilières (LZ), Administration publique, santé humaine et action sociale (OQ), Autres activités de services (RU)

Un dernier critère s'ajoute aux 3 grandes catégories d'emplois afin de distinguer les communes résidentielles des communes résidentielles touristiques : le rapport entre la capacité d'accueil touristique (marchande et non marchande) et la taille de la population résidente (**T**). Les hébergements non marchands bien qu'ils ne contribuent pas directement à l'économie touristique ont été retenus puisqu'ils génèrent tout de même une économie présente.

Les classes sont constituées selon les règles et seuils suivants :

Une commune est :

- Agri-alimentaire si : $Er \leq 62,1\%$; $Ea \geq Ei$ et $Ea > 15\%$
- Industrielle si : $Er \leq 62,1\%$; $Ei > Ea$ et $Ei \geq 22,9\%$
- Résidentielle touristique si : $Er > 62,1\%$ et $T \geq 1$
- Résidentielle + autre économie (agri-alimentaire ou industrielle) si : $Er > 62,1\%$; $T < 1$ et ($Ei > Ea$; $Ei \geq 22,9\%$) ou ($Ea \geq Ei$; $Ea > 15\%$)
- Résidentielle : Autres cas où $Er > 62,1\%$; $T < 1$
- Diversifiée : Autres cas où $Er \leq 62,1\%$

Les seuils correspondent à la part de ces emplois dans le domaine d'étude, c'est-à-dire dans l'ensemble des communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais, défini dans la partie précédente. Le caractère rural du champ d'étude est bien visible : l'emploi agri-alimentaire y représente 15% des emplois, alors que le taux est de 6,4% à l'échelle du département et de 5,1% au niveau français. Ce choix s'est effectué dans le but de réaliser une comparaison interne aux rurali-

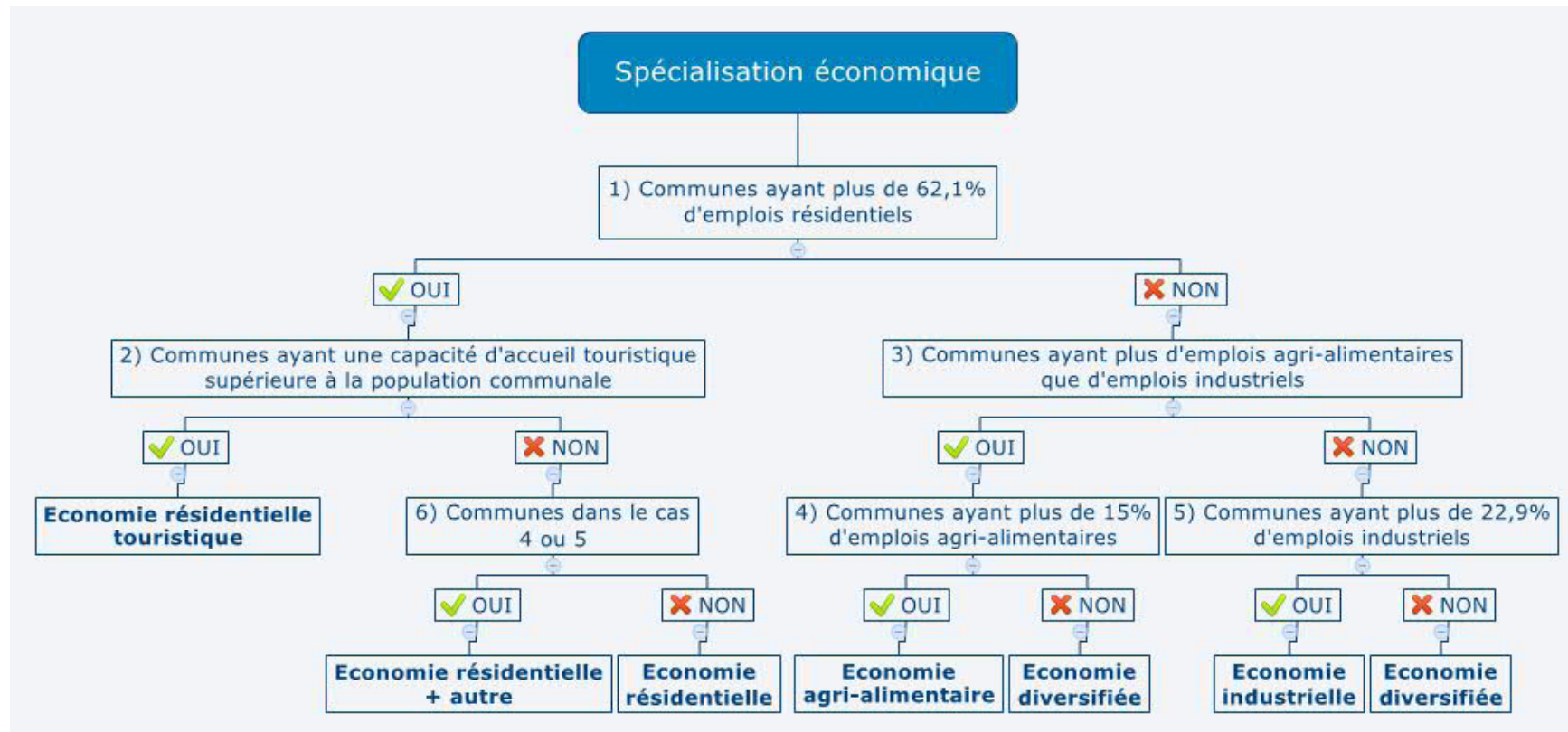


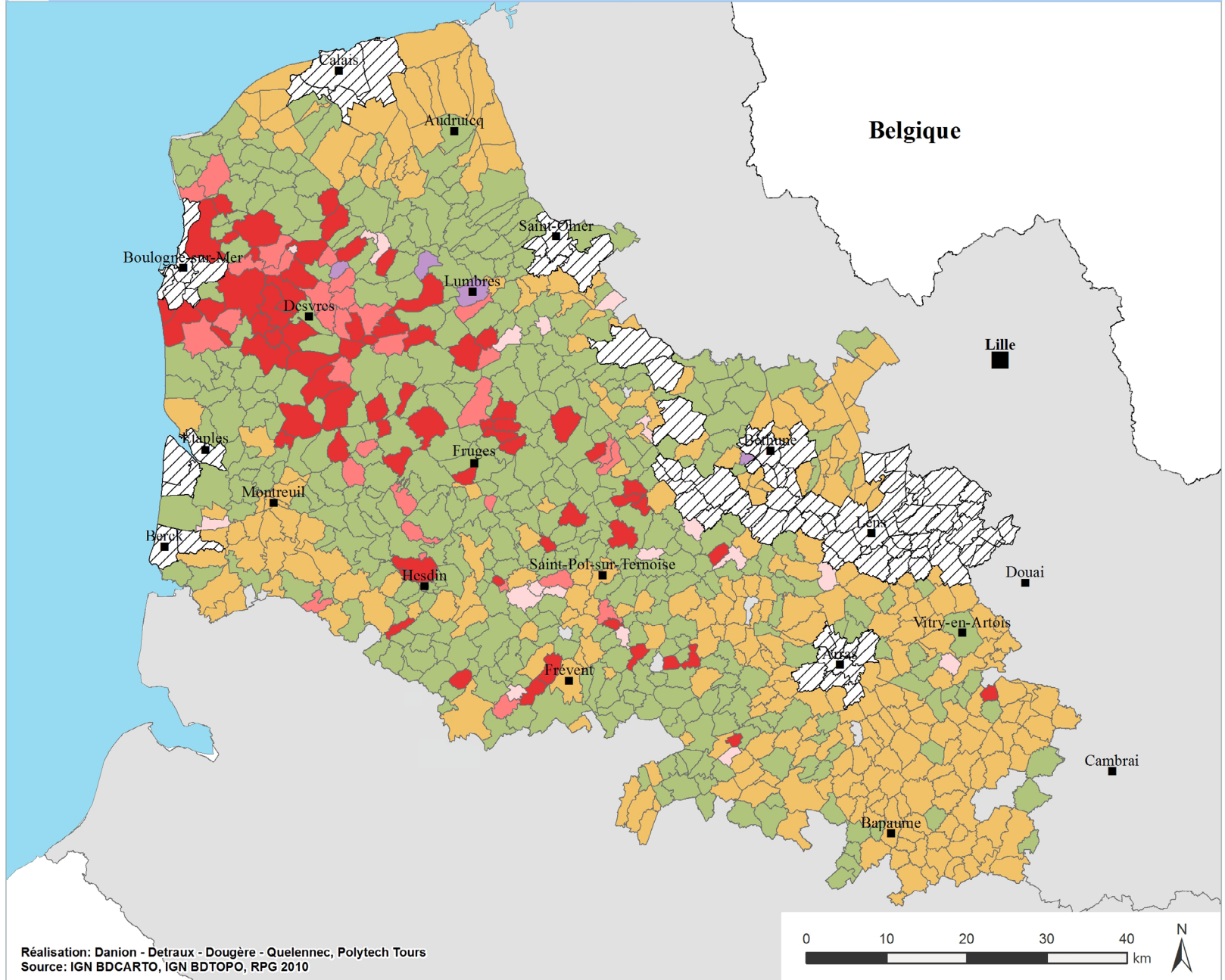
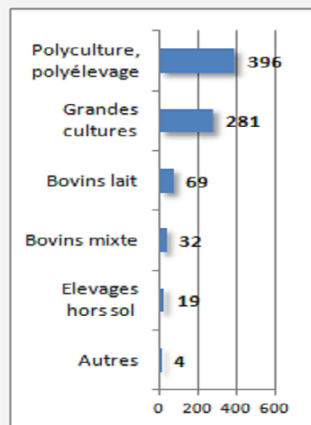
Figure 17: Schéma de la méthodologie utilisée pour réaliser la carte de spécialisation économique // Réalisation Guillaume Danion

Orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX)

Légende

- Grandes cultures
- Bovins lait
- Bovins mixte
- Elevages hors sol
- Polyculture, polyélevage
- Autre (maraîchage, ovins et autres herbivores)
- Données non diffusables
- Communes urbaines

Chiffres-clés



Réalisation: Danion - Detraux - Dougère - Quelennec, Polytech Tours
Source: IGN BDCARTO, IGN BDTOPO, RPG 2010

Figure 18: Carte de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (OTEX)

3. Carte des Orientations Technico-économique des Exploitations (OTEX)

3.1. Économie agricole

Il apparaît peu concevable, malgré le recul de l'agriculture, de parler des espaces ruraux sans évoquer l'agriculture. Elle reste l'aspect structurant des campagnes et des paysages.

En 2010, la France dénombre 490 000 exploitations agricoles. Ce nombre a diminué de plus de la moitié au cours des deux dernières décennies. Quel que soit leur taille, le nombre d'exploitations recule de façon plus ou moins accentuée dans tous les secteurs d'activité agricole. Le secteur laitier est le plus touché puisque le nombre d'exploitations dont l'activité technico-économique est orientée vers la production de lait a diminué de 32 % en dix ans.

Plus particulièrement, le Nord-Pas-de-Calais est lui aussi touché par cette régression de l'agriculture en générale et a perdu 25% de ses exploitations agricoles en 10 ans, portant à 13 500 le nombre d'exploitations sur le territoire régional (Plan Régional de l'Agriculture Durable). Cette diminution du nombre d'exploitations s'explique par l'augmentation de la taille de ces dernières mais aussi par « la perte de surface agricole liée à l'artificialisation des sols au profit de l'habitat individuel, des zones d'activités et des infrastructures de transports. » (PRAD)

La carte représente les OTEX¹ de chacune des communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais.

Se dessine sur cette carte plusieurs zones comme dans le Boulonnais

¹ Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la Production Brute Standard (PBS) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total (INSEE).

où se concentrent les exploitations laitières et d'élevage bovins plus généralement. Cette zone correspond à un paysage de bocage et de prairies. Les grandes cultures se localisent en majeure partie dans les plaines de l'est du département (Arrageois et est de l'Artois), dans le Calaisis et au sud de Montreuil. Enfin, malgré une régression au cours des dix dernières années, les systèmes mixtes polyculture et polyélevage sont très largement représentés notamment dans le Ternois ou l'Artois et dans l'Audomarois.

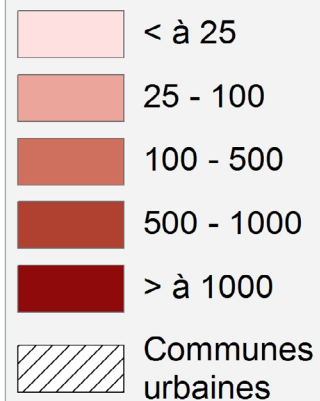
3.2. Agriculture et biodiversité

L'agriculture entretient des liens étroits avec la biodiversité. Elle façonne les territoires, les paysages et agit directement sur la biodiversité selon les modes de production et les pratiques culturales. Les effets peuvent être bénéfiques notamment dans le cas d'exploitations biologiques et l'impact positif d'autant plus marqué que le paysage est diversifié. Néanmoins, selon le PRAD, l'agrandissement des parcelles, l'uniformisation des cultures, la disparition des haies et l'utilisation de pesticides peut conduire à une certaine banalisation des espèces et des milieux.

Le Conseil départemental agit directement à travers ses politiques publiques sur les exploitations agricoles. Il a en charge le remembrement, l'aménagement foncier et aide à l'amélioration des sièges d'exploitation agricole. Cette carte peut permettre de localiser où sont les exploitations les plus en difficultés en fonction de leur OTEX : le secteur laitier, par exemple, qui est le plus touché par le recul de l'agriculture ou encore les grandes cultures pour limiter leur impact sur le paysage et la biodiversité.

Légende

Capacité d'accueil touristique en nombre de lits



Définition

La capacité d'accueil touristique correspond au nombre de personnes pouvant être accueillies en même temps dans un territoire. Elle s'exprime en nombre de lits touristiques et prend en compte les hébergements marchands et non marchands

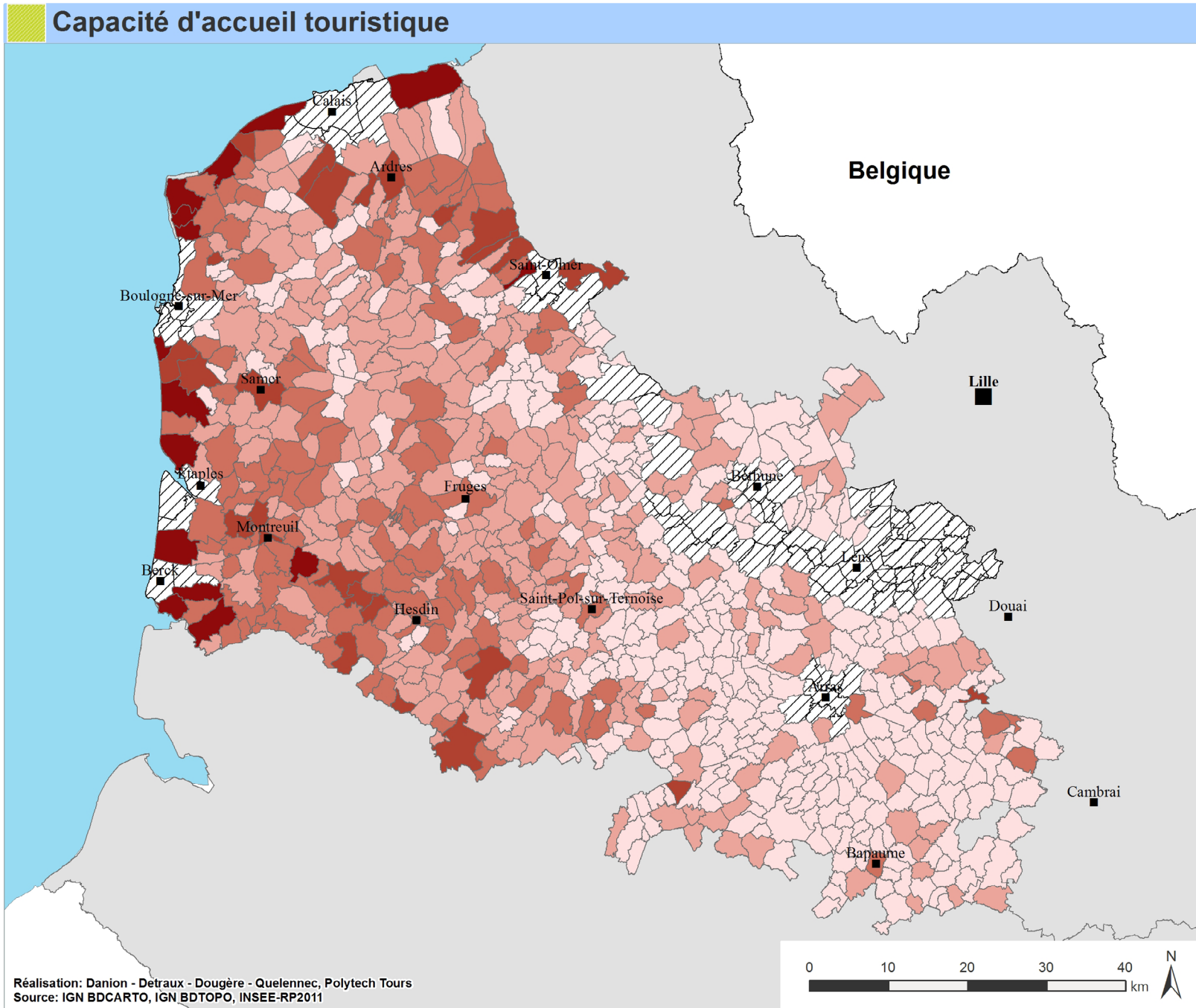


Figure 19: Carte de la capacité d'accueil touristique des communes à caractéristiques rurales

4. Capacité d'accueil touristique

De par ses ressources patrimoniales et la qualité de ses paysages, l'espace rural constitue aujourd'hui une destination touristique majeure. Ce secteur en expansion permet de plus en plus le développement d'une économie liée au tourisme dans certaines communes. Cependant, l'hébergement marchand y reste encore peu développé puisqu'en 2006, selon la Direction du Tourisme seulement moins d'une nuitée sur quatre se faisait dans un hébergement marchand (Gîtes, chambres d'hôtes,...). C'est pourquoi, le département propose, à travers une politique volontariste des aides pour la création ou la rénovation d'hébergements touristiques. Il finance aussi l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais qui « met en œuvre des stratégies marketing et propose des plans d'actions de promotion » et « participe activement au développement des territoires en aidant à leur organisation touristique, en apportant assistance aux porteurs de projets touristiques, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement, en préparant et en mettant en œuvre le plan de formation des personnels des offices de tourisme. » (pasdecalais.fr)

Cette carte, construite à partir du nombre de lits touristiques marchands (cf. annexe 15) et non marchands (résidences secondaires) (cf. annexe 16), permet de mettre en avant les territoires avec un potentiel économique lié à la présence de touristes.

Sur la carte se dessinent nettement trois zones distinctes : la frange littorale avec une capacité d'accueil très importante, l'arrière-pays littoral avec une offre moins conséquente et l'ensemble du

département situé à l'est de Saint-Pol-sur-Ternoise où l'offre est quant à elle quasi inexistante. La frange littorale correspond davantage au « tourisme bleu » avec de nombreux logements marchands et non marchands alors que l'arrière-pays répond plus du « tourisme vert » avec une capacité d'accueil très majoritairement due aux résidences secondaires.

La réalisation d'une carte similaire mais avec comme donnée le nombre de nuitée par an aurait été intéressante. La comparaison de cette carte avec la capacité d'accueil touristique (hébergements marchands uniquement) permettrait de rendre compte de l'impact réel du tourisme sur les communes. Une capacité d'accueil forte dans une commune reflète un potentiel touristique tandis que le nombre de nuitée témoigne d'une réalité de fréquentation sur les communes concernées. Néanmoins, les données n'existent pas à l'échelle de la commune pour l'ensemble du Pas-de-Calais mais seulement pour certains territoires.

1. Selon l'INSEE, les équivalences entre le type d'hébergement et le nombre de lit se calcul de la manière suivante : 1 chambre en hôtel ou en chambre d'hôte = 2 lits ; 1 emplacement de camping = 3 lits ; 1 résidence secondaire = 5 lits.



Photo: *Nicolas Detraux - Montreuil-sur-Mer*

Social

Les évolutions connus dans le monde rural depuis quelques décennies y renforcent les disparités sociales : Certaines zones rurales exercent une réelle attractivité, tandis que d'autres, au contraire, continuent de se dépeupler. Il peut en résulter des diversités sociales importantes, il paraît donc nécessaire dans une étude de la diversité des ruralités du Pas-de-Calais d'observer si les différences entre les territoires sont marquées et quelles sont leurs caractéristiques.

Les facteurs économiques, familiaux et sociaux peuvent fragiliser les populations. Les comparer dans les territoires ruraux peut servir de clé de lecture pour caractériser et prévenir de certaines difficultés en interrogeant les politiques départementales.

Selon Pagès et Vachée (2014), le milieu rural français est plus exposé à des situations de précarités sociales que les territoires urbains : les revenus et les niveaux de qualification sont plus faibles que la moyenne nationale. Cette étude ne porte que sur les ruralités, cependant la fragilité n'est pas que rurale comme le montrent les conséquences de la reconversion économique du bassin minier, dont les populations sont impactées par la désindustrialisation. Dans le Pas-de-Calais la situation est complexe, il convient donc de prendre de la distance concernant les généralités sur le rural français.

L'étude « Profil » de l'INSEE datant de juin 2011 décrit les situations sociales dans les bassins d'emplois du Nord-Pas-de-Calais. En comparaison avec la France, le Pas-de-Calais fait partie des départements dans lesquels les situations de pauvreté sont assez soutenues. Cependant il connaît dans sa globalité une grande hétérogénéité d'un point de vue social. L'intensité et les types de pauvreté varient d'un territoire à l'autre. Par exemple, la pauvreté rencontrée dans le Bassin minier est concentrée et concerne les familles aux revenus modestes, touchées par le chômage, alors que la région de Berck-Montreuil connaît une situation plus favorable (INSEE, 2011).

Le Département, acteur incontournable en termes d'actions sociales, mène une politique importante pour aider les publics plus fragiles (personnes âgées, en situation de handicap, jeunes...) et pour lutter contre l'exclusion. Il convient donc d'apporter quelques éclairages à l'échelle des communes à caractéristiques rurales.

Cumul des fragilités des communes à caractéristiques rurales

Légende

- Peu de fragilités (0)
- Fragilités selon un critère
- Fragilités selon deux critères
- Communes les plus fragiles (3)
- Communes urbaines

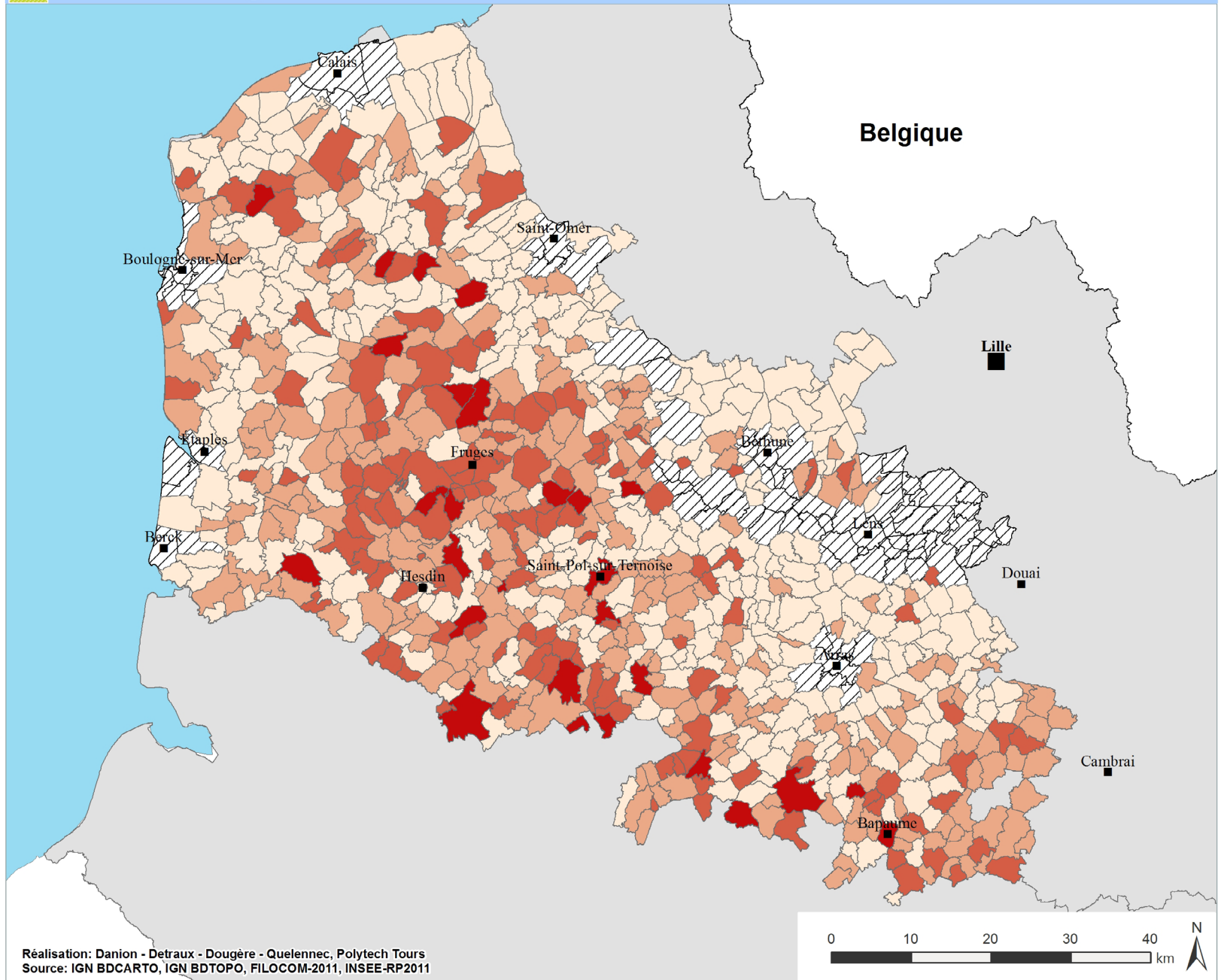
Indicateurs

- Part des ménages sous le seuil de pauvreté
- Part des actifs ayant un emploi occupant un emploi précaire
- Part des familles monoparentales

Le quartile le plus fragile de chaque indicateur est ici représenté

Définition

Seuil de Pauvreté: 60% de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population française
Emplois précaires: statut d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée



Réalisation: Danion - Detraux - Dougère - Quelennec, Polytech Tours
Source: IGN BDCARTO, IGN BDTOP, FILOCOM-2011, INSEE-RP2011

Figure 20: Carte du cumul de fragilités des communes à caractéristiques rurales

1. Fragilité Sociale

Dans un premier temps, va être abordé le thème de la fragilité sociale dans les communes à caractéristiques rurales. Le but est de faire ressortir les territoires dont les populations sont les plus vulnérables. La fragilité constitue un indicateur susceptible d'évoluer défavorablement, mais c'est avant tout un processus sur lequel il semble possible d'agir avant la manifestation des effets néfastes. Pour cela, la fragilité a été définie selon trois critères : les revenus, l'emploi et la composition familiale.

L'indicateur permettant de mesurer la fragilité de l'emploi est la part des actifs ayant un emploi occupant un emploi précaire (Annexe 6). Les emplois précaires sont les emplois qui ne sont pas sous contrat à durée indéterminée (INSEE). Les actifs connaissant une situation qualifiée de précaire sont plus exposés au chômage en cas de non renouvellement des contrats, ou bien avoir des dépenses irrégulières concernant les trajets quotidiens lors de changements de lieux de travail. Ces situations peuvent induire des fragilités sociales.

L'indicateur relatif à la fragilité en termes de revenus est la part des ménages sous le seuil de pauvreté (Annexe 5). Le seuil de pauvreté est calculé à partir du revenu médian français. Il correspond à 60% de ce revenu, estimé en 2011 à 977 euros par mois (INSEE, 2010). La pauvreté dans le milieu rural a de multiples facettes. Selon les auteurs de « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural » (2009), on peut par exemple retrouver dans cette situation différents cas de figures : des agriculteurs qui dégagent peu de revenus, des personnes victimes de la désindustrialisation, des personnes âgées à faibles revenus ou bien encore des jeunes sans qualifications. Peuvent également être cités les néo-ruraux installés à la campagne pour des raisons de coût du logement et confrontés à des difficultés à la fois financières et liées à l'isolement. Le milieu rural est parfois idéalisé, sans prise en compte

du coût éventuel de transport par exemple.

La fragilité de la composition familiale est mesurée par la part des familles monoparentales (Annexe 7) en 2011. Selon Séchet (2002), les familles monoparentales connaissent, deux fois plus souvent que l'ensemble des familles française, des situations de pauvreté. Les deux tiers des familles monoparentales sont locataires et disposent moins fréquemment d'une voiture que les autres familles. Donc cet élément peut être considéré comme un facteur de fragilité car la famille est plus facilement vulnérable en cas de perte d'emplois ou de maladie du parent. Toujours d'après l'auteur, ces familles connaissent plus souvent que les autres une précarité d'ordre économique, voire relationnelle.

Pour montrer les diversités des fragilités, les trois indicateurs ont été pris en compte pour voir si les communes cumulaient des situations défavorables. On peut voir représentées sur la carte les communes qui rencontrent peu de fragilités ou celles qui en rencontrent selon un, deux ou trois critères. Cette carte a été réalisée à partir du dernier quartile (le quartile le plus fragile) de chaque indicateur afin de représenter les tendances les plus importantes :

Tableau 1 : Valeur seuil du dernier quartile de chaque indicateur

Taux de ménages sous le seuil de pauvreté	22,1%
Taux d'actif avec emploi précaire	12,5%
Taux de ménages monoparentaux	12,5%

Grâce à ces indicateurs, nous pouvons établir une analyse plus générale concernant les fragilités du Pas-de-Calais. Tout d'abord, l'espace à caractéristiques rurales du département ne connaît pas une situation homogène au niveau de la fragilité sociale: les franges littorales connaissent peu de fragilités, la grande périphérie d'Arras ainsi que la frange nord du département non plus. A l'inverse, des « poches » de fragilité peuvent être repérées au niveau du centre du département,

Spécialisation des fragilités

Légende

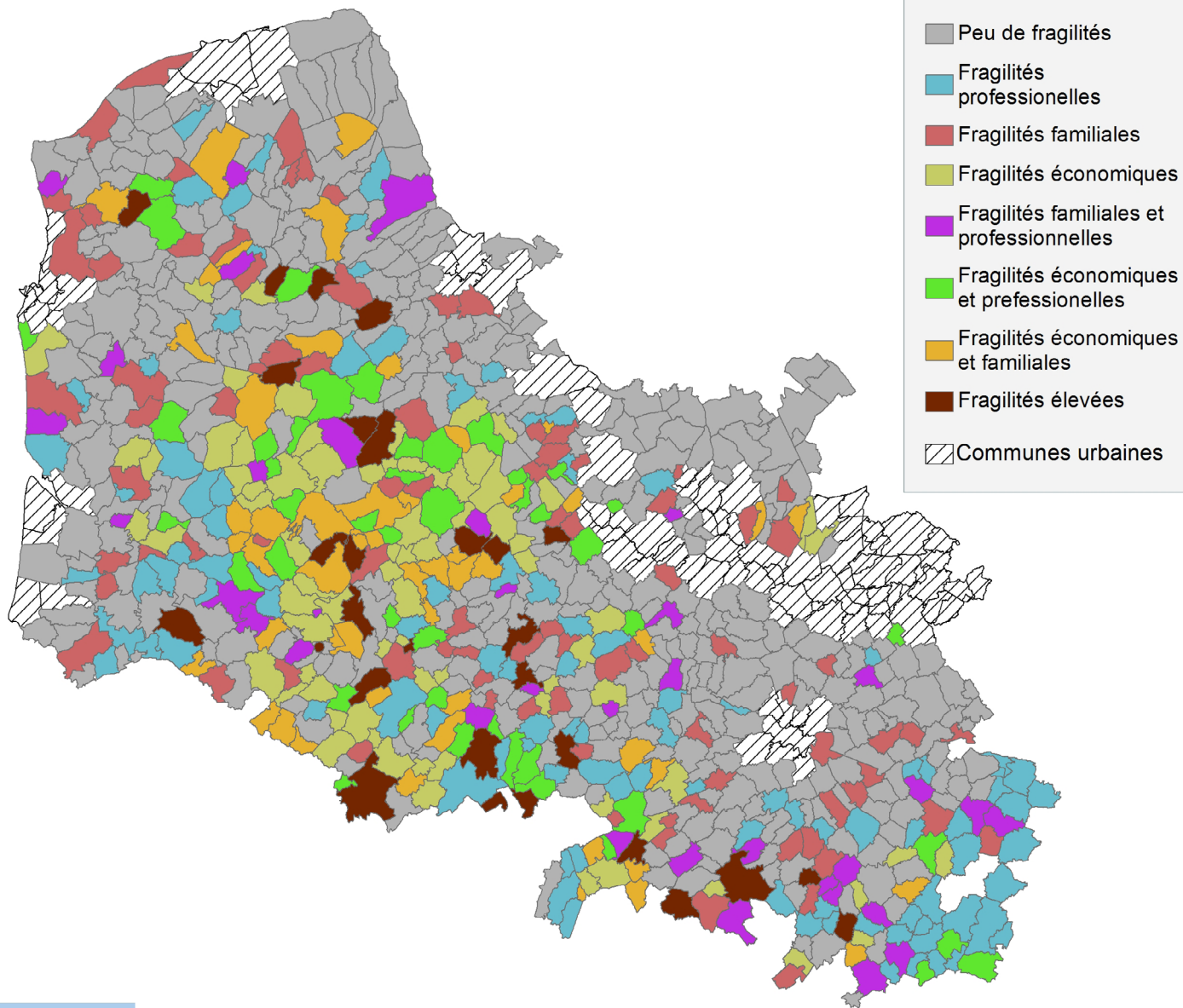


Figure 21: Carte de la spécialisation des fragilités sociales

et de la frange sud. Grâce à une carte intermédiaire (annexe, « TYPE de fragilité sociale de la population »), le critère majeur de fragilité de chaque commune peut être qualifié et différencié. Ainsi, la fragilité du sud arrageois est principalement professionnelle. Néanmoins, on peut également y observer des fragilités familiales. La zone du centre, quant à elle, concerne plutôt des ménages sous le seuil de pauvreté. Il y a donc une distinction à faire entre, dans un premier temps une fragilité plutôt potentielle au sud, et celle du centre du département qui est déjà installée.

Si l'on compare la fragilité avec les types d'emplois dans ce secteur, on peut constater que les zones à faibles revenus correspondent aux zones d'emplois agricoles. Les zones d'emplois précaires sont quant à elles, plus proches des petits bassins industriels repérés sur la carte des spécialisations économiques (figure XXX), ainsi que de Cambrai qui accueille également de l'industrie.

Nous pouvons émettre des hypothèses quant à l'origine des différentes fragilités. Les personnes travaillant dans les zones industrielles ont peut-être des emplois de courtes durées et irréguliers, qui dépendent de la conjoncture économiques, mais mieux payés que les emplois agricoles. On peut ainsi supposer que, dans les zones proches des territoires à tendance industrielle du sud arrageois, la fragilité des emplois peut diminuer. Dans la partie centrale, le taux de ménages sous le seuil de pauvreté élevé peut être dû aux salaires plus faibles des activités agricoles ou bien des retraites car c'est une zone où vit une part importante de personnes âgées. Dans cette zone, une amélioration des conditions n'est pas aisée puisque seuls une augmentation des salaires ou l'implantation de nouvelles activités économiques peuvent changer durablement la situation.

2. Poids des seniors dans la population communale


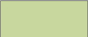



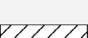
La seconde partie concerne la thématique du vieillissement. Cela représente un enjeu majeur pour le département en termes d'isolement, de mobilité, de perte d'autonomie ou de soins médicaux. En effet, une population âgée n'a pas les mêmes besoins et demandes que le reste de la population. Les personnes âgées ne vivent pas le territoire de la même manière que le reste de la population et requièrent donc des services, des équipements et un accompagnement particulier. Le poids des seniors n'est pas le même partout. Il est important de l'évaluer car le degré d'autonomie ou de fragilité de ces personnes varie fortement pour assurer leur prise en charge. Cependant, la présence de personnes âgées ne doit pas seulement être considérée comme une contrainte mais peut être transformée en une opportunité pour les territoires. Cela peut favoriser la création d'activités et d'emplois en travaillant sur le développement d'une offre adaptée aux personnes âgées.

Cette carte est construite sur deux indicateurs. Tout d'abord la part des plus de 60 ans dans la population communale et ensuite le taux de variation de la part des plus de 60 ans entre 1999 et 2011. La part des personnes de plus de 75 ans aurait pu être choisie comme indicateur. Cependant, après l'avoir testé, cet indicateur n'exprime pas les diversités vis-à-vis de la thématique vieillesse puisque les effectifs par communes sont trop faibles pour pouvoir comparer les taux.

Le seuil choisi pour la part des plus de 60 ans correspond au nombre de plus de 60 ans sur la population communale, qui vaut 21% à l'échelle rurale du département. Le seuil pour le taux de variation est de 0, il marque la différence entre augmentation ou à une diminution de la population de plus de 60 ans. La construction des 4 catégories s'est faite avec ces deux seuils :

Poids des seniors dans la population communale

Légende

-  Etablissements pour personnes âgées
-  Population jeune
-  Population jeune et augmentation du poids des seniors
-  Population âgée et diminution du poids des seniors
-  Population âgée et augmentation du poids des seniors
-  Communes urbaines

Indicateurs

- Indice de vieillesse: correspond au rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans
- Taux de variation de la part des +60 ans (entre 1999 et 2011)

Chiffres-clés

Poids des seniors

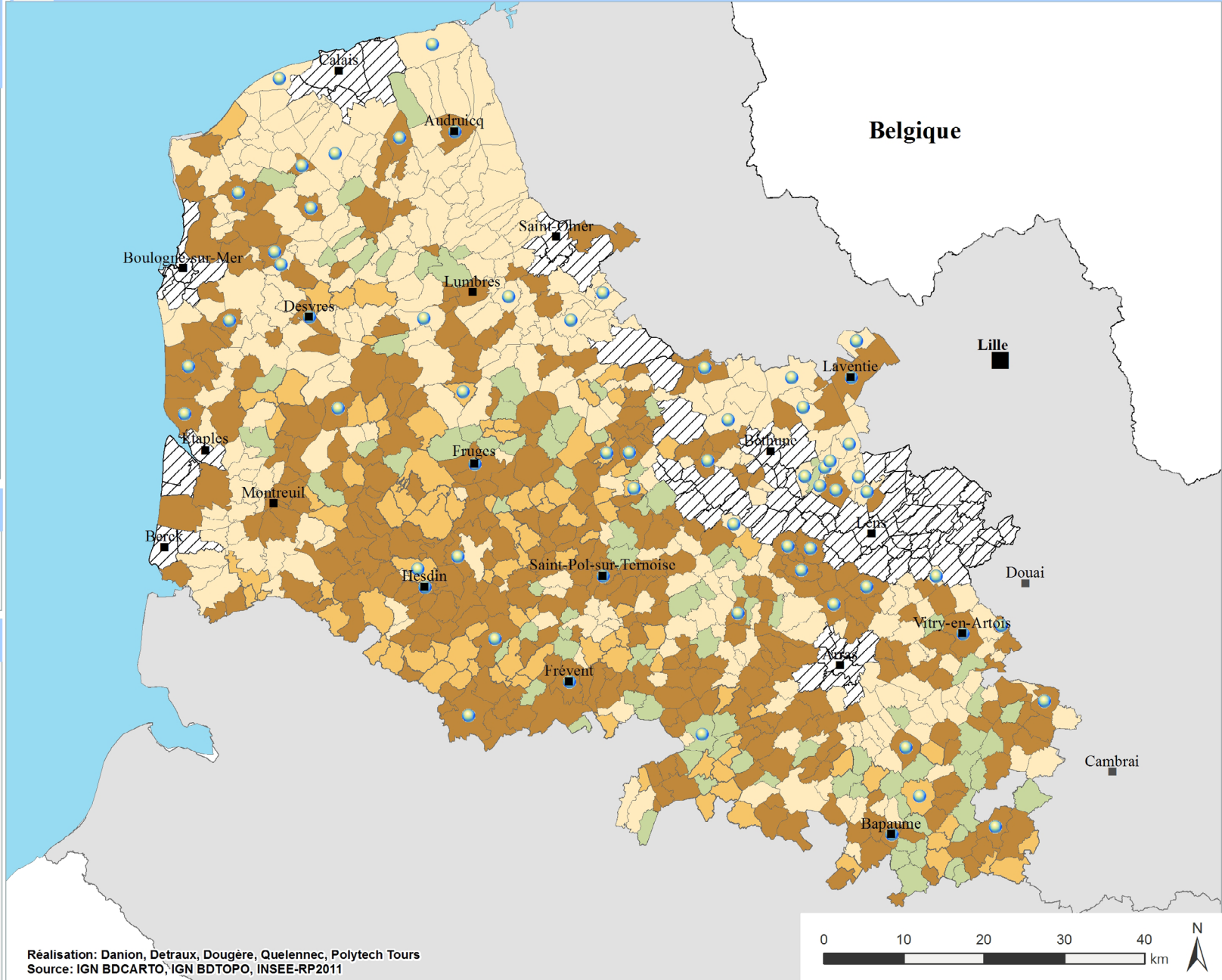
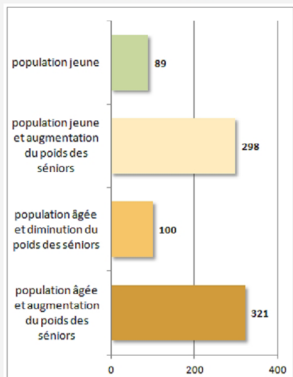


Figure 22: Carte du poids et de l'évolution du poids des seniors dans la population communale

-Les communes avec population jeune : la part des plus de 60 ans est inférieure à 21% et le taux de variation des plus de 60 ans est négatif.

-Les communes avec une population jeune mais qui voit leur part de seniors augmenter : la part des plus de 60 ans est inférieure à 21% mais le taux de variation de la part des plus de 60 ans est positif.

-Les communes avec une population âgée mais dont le poids des seniors diminue : la part des plus de 60 ans est supérieure à 21% mais le taux de variation de la part des plus de 60 ans est négatif.

-Les communes avec une population âgée et dont le poids des seniors augmente : la part des plus de 60 ans est supérieure à 21% et le taux de variation des plus de 60 ans est positif.

Les établissements d'accueil pour personnes âgées, médicalisés ou non, ont été représentés sur la carte. Cette information peut justifier un taux élevé de personnes âgées sur une commune tout en prenant en compte que ces personnes sont déjà prises en charge.

Dans le département, les populations âgées sont concentrées sur la côte ouest, au cœur du département et sur la frange sud. Le poids des seniors est en augmentation sur le littoral du département. Ces zones mises en avant correspondent aux endroits où la part des personnes âgées dans les migrations résidentielles est élevée. Cela correspond donc aux territoires plus attractifs pour les personnes âgées par rapport au reste de la population.

Si on compare cette carte à la carte des fragilités sociales en figure 21, on peut observer que la zone où les fragilités sont de l'ordre des revenus se situe dans la même zone ayant un fort taux de personnes

âgées. Ce fort taux de ménages sous le seuil de pauvreté peut peut-être s'expliquer par les petites retraites que les personnes âgées peuvent toucher. Cela représente encore une fois une fragilité qui est bien installée car les retraités en difficultés n'ont pas les moyens d'obtenir de nouveaux revenus.

3. Lacunes : Précarité énergétique liée à l'habitat

La précarité énergétique liée à l'habitat peut être définie comme la difficulté, voire l'incapacité de pouvoir se chauffer correctement, et ceci à un coût acceptable. Selon la loi de 1990, est en précarité énergétique « toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». (Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement, 2009). D'après l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), les 20% des ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20% les plus riches. Plus concrètement, sont recensés dans un cas de précarité énergétique les ménages qui ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10% de leur revenu, c'est-à-dire qu'au moins 10% de leurs revenus sont dépensés dans leurs factures énergétiques (INSEE, 2006). Les conséquences de la précarité énergétique sont donc multiples : financières, sanitaires et sociales, environnementales...

Le Pas-de-Calais participe aux démarches de la Dynamique Climat Nord Pas-de-Calais qui veille à lutter contre la précarité énergétique, inclue dans la lutte du changement climatique. Les objectifs du département en termes de précarité énergétiques sont : « Contribuer à créer ou rénover des logements avec une faible consommation énergétique, et développer l'offre de logements adaptés, lutter contre la précarité en traitant l'indignité des logements occupés, favoriser la

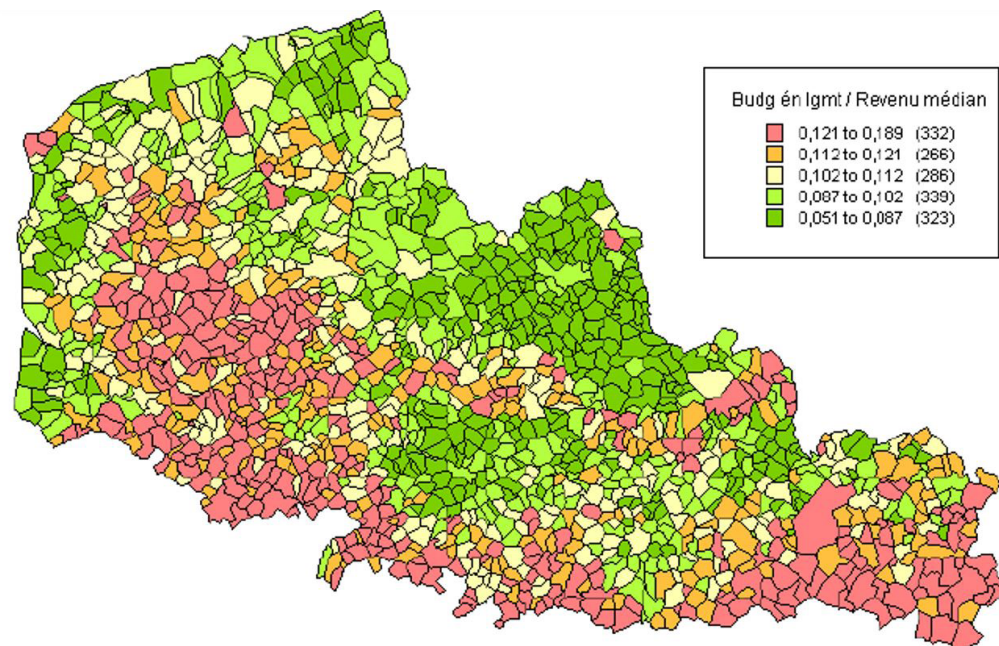


Figure 23: Carte de la part du budget des ménages consacré aux énergies liées au logement dans le revenu fiscal médian dans le Nord Pas-de-Calais -situation actuelle-

Source : Développement Durable et Territoires

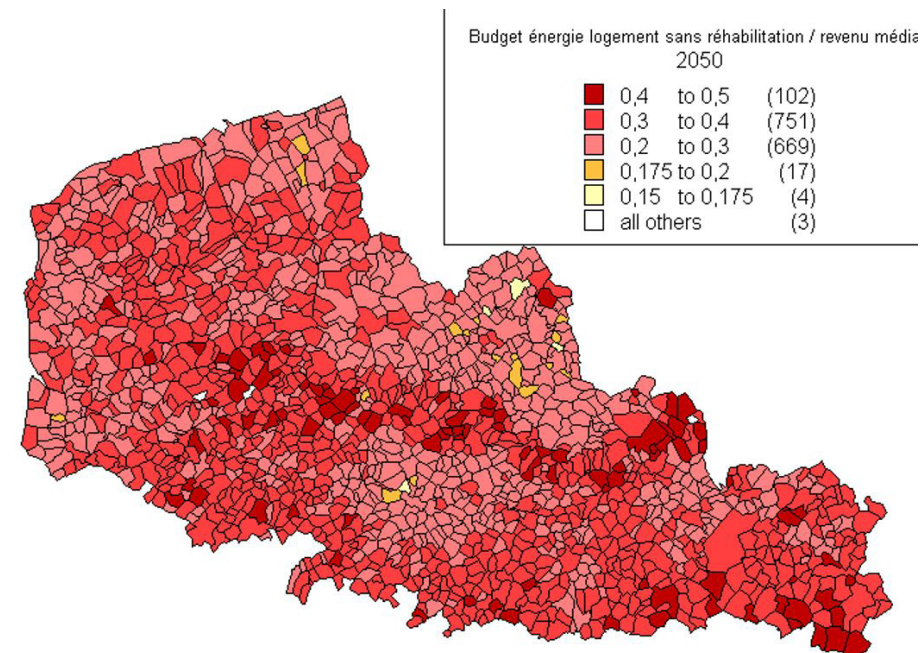


Figure 24: Carte de la part du budget consacré aux énergies logement dans le revenu fiscal médian, par ménage en 2050

Source : Développement Durable et Territoire

diffusion d'équipements économes, optimiser les aides existantes sur les rénovations dans le parc publics et le parc privé, créer des outils leviers permettant de boucler et sécuriser les projets d'amélioration de l'habitat des publics les plus en difficultés » (site du département).

A l'échelle des communes, aucune base de données n'a été trouvée pour différencier les ruralités du Pas-de-Calais. Les seules données trouvées sont cartographiées dans une étude publiée sur le site internet « Développement Durable et Territoire ».

Gendarmerie

DON AUTOMOBILE - CLUB DU NORD

D 74

AVESNES - LE - C^{TE}

11

S^T POL

20

Accessibilité

L'accessibilité traduit la facilité de la population à atteindre une ressource. Elle fait partie des enjeux de l'espace rural, et est l'une des préoccupations du Département. En effet, selon le Projet Stratégique Départemental du Pas-de-Calais « le maillage d'équipements et de services en milieu rural [...] porte en lui un effet de seuil en deçà duquel le développement de l'espace est pénalisé ». L'accès à la culture et au sport sont eux, les garants d'un bon développement personnel. Pour améliorer l'accessibilité aux soins, aux services aux particuliers, à la culture et au sport, le département possède déjà un certain nombre de dispositifs. Cependant, dans une étude sur la diversité du rural, il paraît important de connaître les différences entre les territoires face à ce sujet.

La mise en avant de ces diversités pourra permettre au Département de connaître les territoires où ses dispositifs en matière de développements et de maintien d'équipements sont les plus pertinents. Parmi ces dispositifs on peut retrouver le « Programme d'Équipement Rural » (à l'attention des communes éligibles au FARDA), l'aide au développement des équipements sportifs (piscines, équipements à proximité des collèges, terrain-multisports...), l'aide à la construction de bibliothèques publiques... Le département peut également développer ses dispositifs en faveur d'actions qui font parvenir la ressource directement dans les territoires, sans équipement fixe : bibliobus, actions culturelles dans les collèges, scènes vagabondes ou dématérialisation des services.

- Commune dotée d'équipement de la gamme intermédiaire
- Temps d'accès moyen en minutes**
- Moins de 5 min (192 communes)
 - De 5 à 10 min (410 communes)
 - De 10 à 15 min (257 communes)
 - De 15 à 20 min (35 communes)
 - De 20 à 25 min (1 communes)
 - De 25 à 30 min (0 communes)
 - Plus de 30 min (0 communes)
- Réseau routier**
- Autoroute
- Limites administratives**
- Département
 - Belgique

Définition

La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement, avec comme date de référence le 1er janvier, depuis 2007. Elaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport et des loisirs.

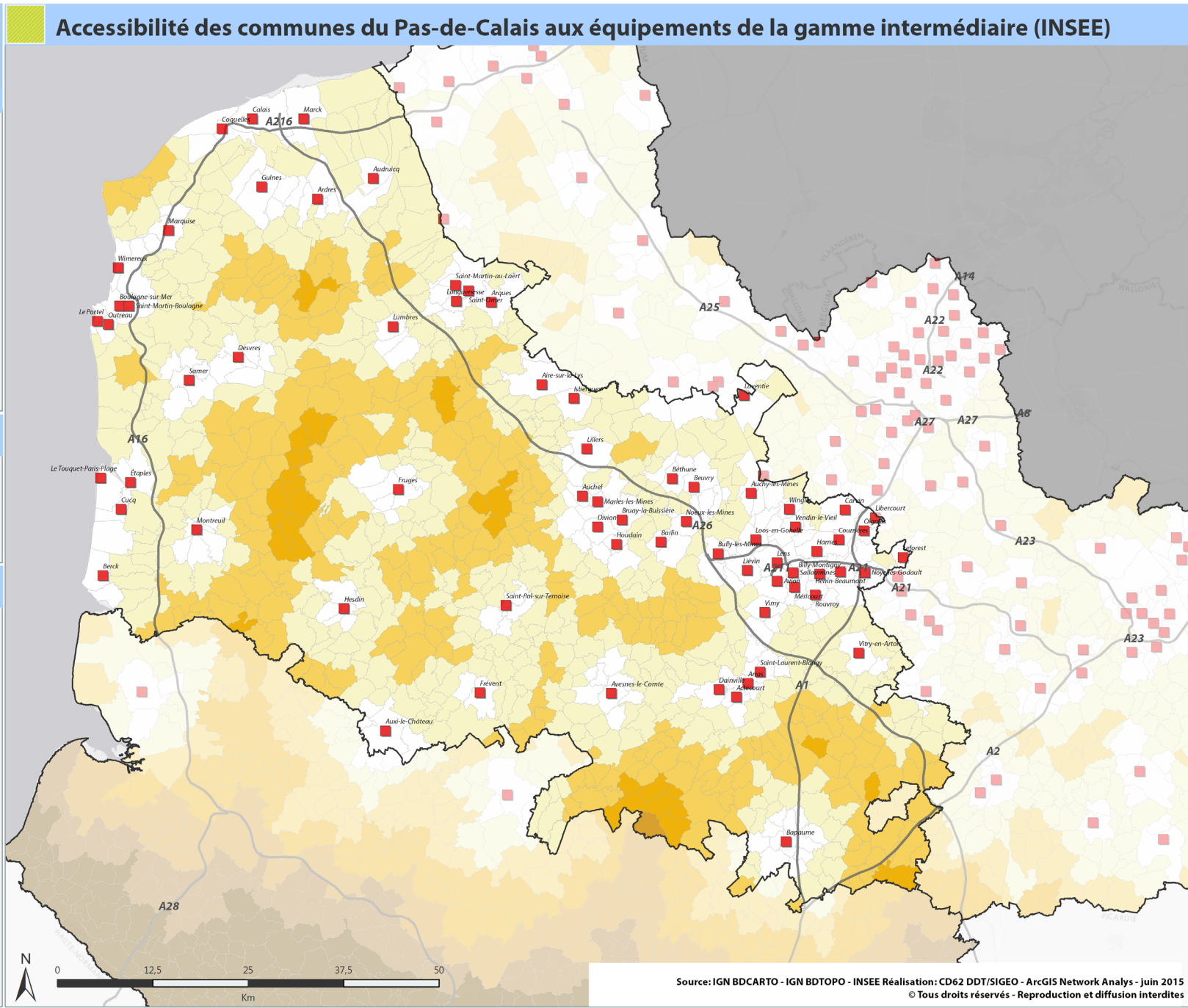
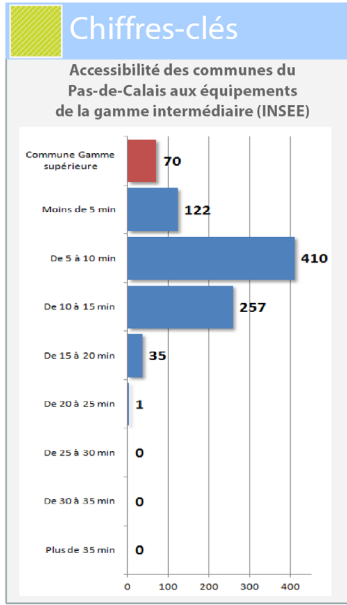


Figure 25: Carte de l'accessibilité des communes du Pas-de-Calais aux équipements de la gamme intermédiaire (INSEE)

1. Accessibilité aux équipements

L'accès physique aux équipements depuis la commune de résidence n'est pas l'unique facteur d'accessibilité. Cependant, il est généralement le premier critère utilisé pour différencier les communes. Madoré (2004) observe la part de communes possédant plus de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire. A l'échelle française, il montre ainsi une différence entre les communes du périurbain et celles du rural isolé. Les premières sont proportionnellement moins nombreuses à regrouper des équipements que les secondes (4% des communes du périurbain contre 8% des communes du rural isolé).

Cependant, posséder les équipements sur sa commune n'est pas l'unique moyen d'accéder physiquement aux ressources. En effet, la mobilité des personnes est à prendre en compte dans l'étude de l'accessibilité. Il est facile d'admettre que les situations de deux communes ne possédant pas d'équipements seront différentes suivant qu'elles soient à proximité de communes équipées, ou non. Il est donc important d'observer ces différences au sein de l'espace à caractéristiques rurales du département.

Afin de réaliser une carte rendant compte de la diversité des situations dans l'espace rural du Pas-de-Calais, deux indicateurs ont été utilisés : dans un premier temps le niveau d'équipement, et pour la seconde étape le temps d'accès aux communes regroupant les équipements.

Pour mettre en avant le niveau d'équipement des communes, la Base Permanente des Equipements (BPE) proposée par l'Insee est utilisée. Les équipements sont divisés en trois gammes, selon leur attraction sur les communes voisines dépourvues de ces équipements.

-La gamme de proximité. Elle regroupe les équipements de villages-centres (29 équipements différents en 2013) : Banques,

bureaux de poste, restaurants, épiceries, boulangeries, écoles maternelles et élémentaires, pharmacies, chirurgiens dentistes, taxi, tennis, terrains multisports, ...

-La gamme intermédiaire. Elle regroupe les équipements de bourgs-centres (35 équipements différents en 2013) : Police et gendarmerie, écoles de conduite, supermarchés, magasins de vêtements, stations services, collèges, hébergements pour personnes âgées, bassins de natation, salles de sport spécialisées, ...

-La gamme supérieure. Elle regroupe les équipements de centres urbains (41 équipements différents en 2013) : Pôle emploi, agences de travail temporaire, hypermarchés, lycées, urgences, établissements de santé, maternités, spécialistes, gares, cinémas, théâtres, ...

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'Insee (2012) a montré que 93% de la population a accès aux équipements de proximité en moins de 5 minutes en voiture. L'accessibilité aux équipements de la gamme de proximité apparaît donc peu discriminante dans une analyse des diversités des territoires. L'étude de l'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire et supérieure a donc été privilégiée. Une méthodologie commune a été retenue pour traiter la gamme intermédiaire et supérieure. L'exemple de la gamme intermédiaire est détaillé ici.

Dans un premier temps, des pôles intermédiaires ont été identifiés. Nous qualifions de « pôles intermédiaires » les communes accueillant au moins 18 équipements différents sur les 35 listés dans la gamme intermédiaire. Ces communes sont jugées suffisamment équipées pour exercer une attraction sur les populations des communes voisines.

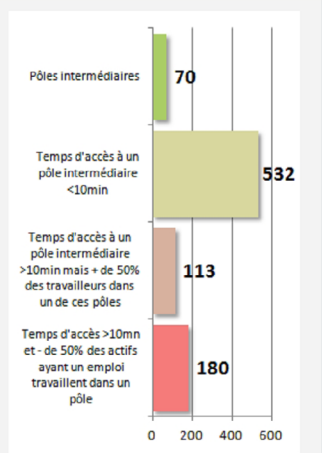
Légende

- Pôles intermédiaires
- Temps d'accès à un pôle intermédiaire <10min
- Temps d'accès à un pôle intermédiaire >10min mais + de 50% des actifs ayant un emploi travaillent dans un de ces pôles
- Temps d'accès >10mn et - de 50% des actifs ayant un emploi travaillent dans un pôle

Définition

Un pôle intermédiaire est une commune ayant plus de la moitié des équipements intermédiaires selon la BPE 2013

Chiffres-clés



Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire selon la commune de résidence et le lieu de travail

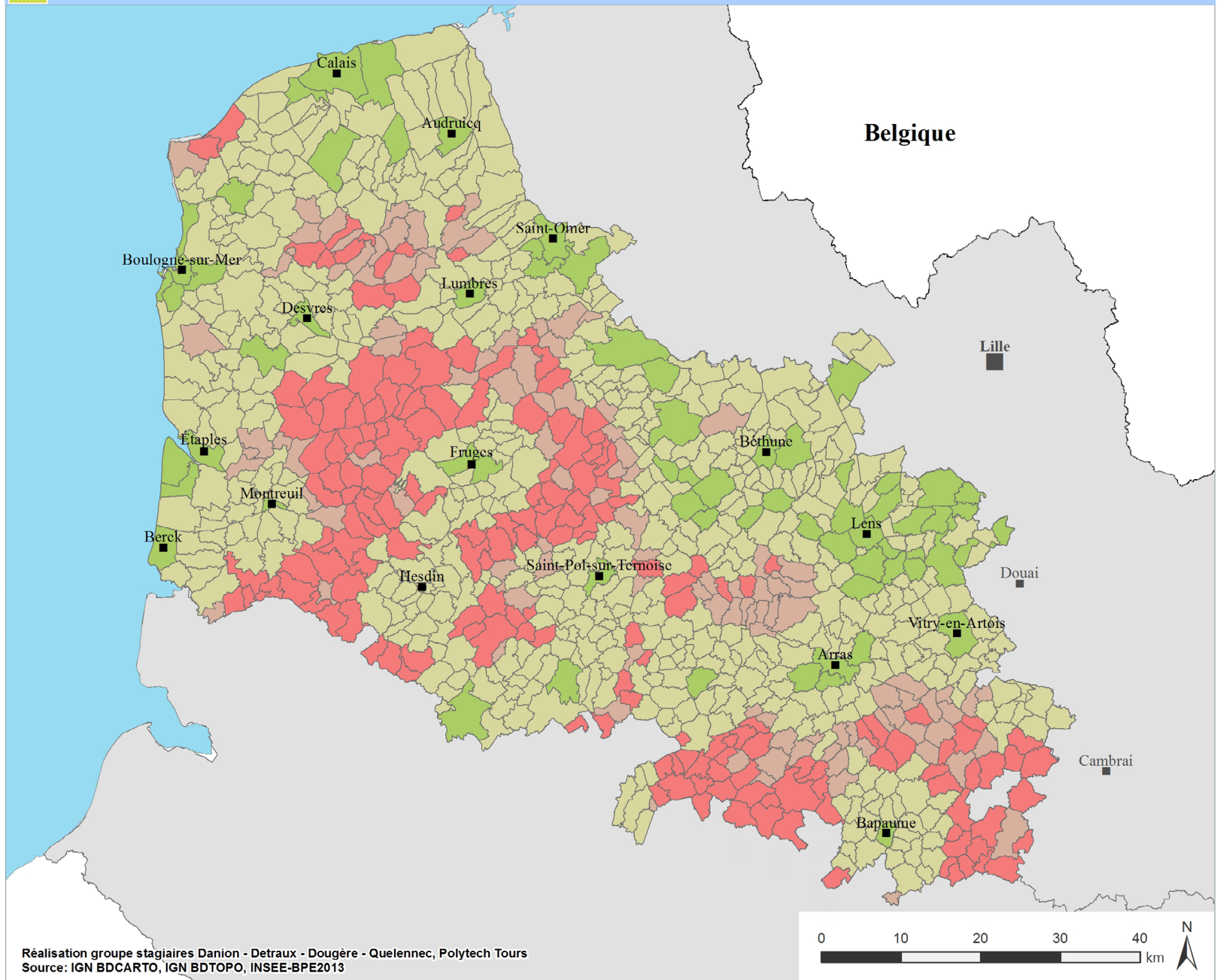


Figure 26: Carte de l'accessibilité des communes du Pas-de-Calais aux équipements de la gamme intermédiaire selon la commune de résidence et le lieu de travail

Grâce à ce critère, 70 pôles intermédiaires ont été identifiés. Ils se concentrent pour plus d'un tiers dans le bassin minier. Une autre part de ces communes se situe dans les pôles urbains. Finalement, notre espace à caractéristiques rurales contient plus de 20 pôles intermédiaires. On retrouve parmi eux les 17 bourgs-centre identifiés par le Département.

La figure 25 montre une couverture en équipements intermédiaires relativement bonne. En effet, même si la concentration de communes équipées varie entre les pôles urbains et l'espace rural, la répartition des pôles intermédiaires dans l'espace rural évite les « zones blanches ». Cependant, les conditions d'accès à ces communes varient : des territoires apparaissent plus proches des communes équipées que d'autres.

Observer le temps d'accès aux pôles permet de différencier les communes non-équipées. L'indicateur permet de rendre compte des différences d'usage pour des habitants pouvant facilement rejoindre les communes regroupant les équipements, et ceux qui en sont plus éloignés. Pour cela, les temps de trajet entre communes non-équipées et communes équipées sont calculés. Ce temps correspond au trajet le plus rapide en voiture, et est calculé entre les mairies de chaque ville, afin d'obtenir un temps unique pour l'ensemble des habitants d'une commune.

Cet indicateur montre que dans le Pas-de-Calais, une seule commune est située à plus de 20 minutes d'un pôle intermédiaire. L'accès aux équipements de la gamme intermédiaire est donc relativement bon. On compte 532 communes dans lesquels les habitants peuvent rejoindre un pôle intermédiaire en moins de 10 minutes. En revanche, 293 communes sont situées à plus de 10 minutes en voiture des équipements de la gamme intermédiaire. Ces communes où les temps d'accès aux bourgs équipés sont les plus longs se concentrent princi-

palement dans le sud de l'Arrageois autour de Bapaume, ainsi que dans le centre du département autour de Fruges. Dans ces zones, le temps d'accès peut même excéder les 15 minutes. On peut également noter que dans le centre du département, bien que le maillage permette un temps d'accès inférieur à 15 minutes, celui-ci présente une certaine fragilité. En effet, l'accès aux équipements repose uniquement sur 4 pôles intermédiaires éloignés les uns des autres (Hesdin, Fruges, Saint-Pol-sur-Ternoise et Frévent). Si une ou plusieurs de ces pôles venaient à perdre ses équipements, de nombreuses communes seraient alors beaucoup plus éloignées des services, avec des temps d'accès supérieurs à 30 minutes. Le maintien des équipements dans ces communes est donc nécessaire pour conserver une couverture satisfaisante. Finalement, des petites « poches » de communes à l'accessibilité plus limitée se trouvent également dans l'axe Boulogne-sur-Mer/Saint-Omer, ainsi qu'au sud du bassin minier dans l'axe Saint-Pol-sur-Ternoise/Vimy. Dans ces zones, bien qu'elle soit éloignée, l'offre d'équipements est multiple grâce à un nombre de pôles intermédiaires plus important que dans le centre du département.

Le bon maillage de la gamme intermédiaire permet à la majorité des habitants du Pas-de-Calais de posséder des équipements à proximité de leur commune. Cependant, avec un temps de trajet en voiture de plus de 20 minutes aller-retour, certains habitants peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux équipements. De plus, au-delà de ce temps la question de la non-motorisation devient particulièrement importante. Cette question est donc traitée dans la thématique suivante – mobilité – en page 82.

2. Accessibilité aux équipements, en fonction de la commune de résidence et du lieu de travail

Les indicateurs précédents ont permis de différencier des communes



Figure 27: Schéma de la méthodologie utilisée pour réaliser la carte "accessibilité des communes du Pas-de-Calais aux équipements de la gamme intermédiaire selon la commune" de résidence et le lieu de travail // Réalisation Guillaume Danion

équipées, des communes à proximité des équipements et des communes plus isolées. Cependant, ce temps d'accès est à relativiser. En effet, même si une commune ne possède pas d'équipements, ses habitants peuvent tout à fait avoir un accès satisfaisant aux équipements sur leur commune d'emploi. Ils peuvent ainsi facilement profiter des ressources disponibles à proximité de leur lieu travail.

Comme il a été montré, les emplois se concentrent notamment dans les communes qui ont été identifiées en tant que pôles intermédiaires (cf. figure 15 et 16). Selon Gofette-Nagot et Schmitt (2005, p.193-195), « l'agglomération » des agents économiques permet une concentration des équipements. Grâce à la « proximité » des individus, ménages et entreprises, les échanges sont facilités et les services peuvent plus facilement être développés ou maintenus. En d'autres termes, là où les emplois se concentrent, les équipements sont également regroupés. Cette hypothèse de double concentration se vérifie dans le Pas-de-Calais (cf. figure 16 et 25). Les communes équipées attirent donc de nombreux travailleurs, dont ceux d'espaces où l'accessibilité est plus limitée.

Afin de prendre en compte la possibilité d'accéder aux équipements grâce à la localisation de l'emploi, un nouvel indicateur est sélectionné. On observe ici la part des actifs ayant un emploi et travaillant dans les communes équipées. Dès lors que dans une commune, plus de la moitié des actifs ayant un emploi travaillent dans un pôle équipé, on considère que sa population a un accès relativement bon aux équipements. Parmi les communes situées à plus de dix minutes des pôles intermédiaires, plus d'une centaine se trouvent dans ce cas. Les difficultés d'accès aux équipements pour leur population est donc à relativiser.

Les habitants des communes situées sur l'axe Boulogne-sur-Mer/Saint-Omer semblent ainsi pouvoir accéder facilement aux ressources

via leur lieu de travail. Bien qu'ils soient situés à plus de 10 minutes des pôles intermédiaires, ils sont nombreux à y travailler. La zone est en effet à proximité de nombreuses communes équipées et riche en emplois: les pôles de Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer à l'est et à l'ouest, ainsi que six bourgs centres au nord et au sud (Desvres, Marquise, Guînes, Lumbres...). A l'ouest de Saint-Pol-sur-Ternoise, un deuxième groupe de communes se trouve dans un cas similaire. Sa proximité avec les pôles d'Arras et du bassin minier permettent à de nombreux actifs de travailler dans des communes équipées. On peut finalement observer qu'entre Arras et Bapaume une part non-négligeable de la population peut avoir accès aux équipements via le lieu de travail. Le rayonnement du bassin d'emploi d'Arras permet à toute une frange du Sud-Arrageois de bénéficier d'une meilleure accessibilité.

Grâce aux échanges avec les pôles urbains et les bourgs-centres de l'espace rural, dans une large part des communes à caractéristiques rurales, les habitants ont facilement accès aux équipements. Pour moins de 200 communes, l'accessibilité semble plus limitée. Cependant les résultats obtenus sont à nuancer. En effet, la dimension psychologique joue un rôle important dans le sentiment d'accessibilité. Un habitant motorisé du rural pourra ainsi estimer bénéficier d'une meilleure accessibilité qu'un citadin non-motorisé, malgré la distances aux équipements. Cette donnée qualitative est cependant plus difficile à cartographier à l'échelle communale.

Une démarche similaire a été réalisée afin d'observer l'accessibilité aux équipements de la gamme supérieure. Compte tenu des difficultés déjà recensées au niveau de l'accès aux équipements de la gamme intermédiaire, une analyse détaillée sur les pôles supérieurs semble moins pertinente. Il semble en effet que l'amélioration de l'accès à des équipements de bourg-centre, utilisés fréquemment, soit plus prioritaire que la question des équipements de centre urbain, fréquentés généralement de manière plus occasionnelle. Les

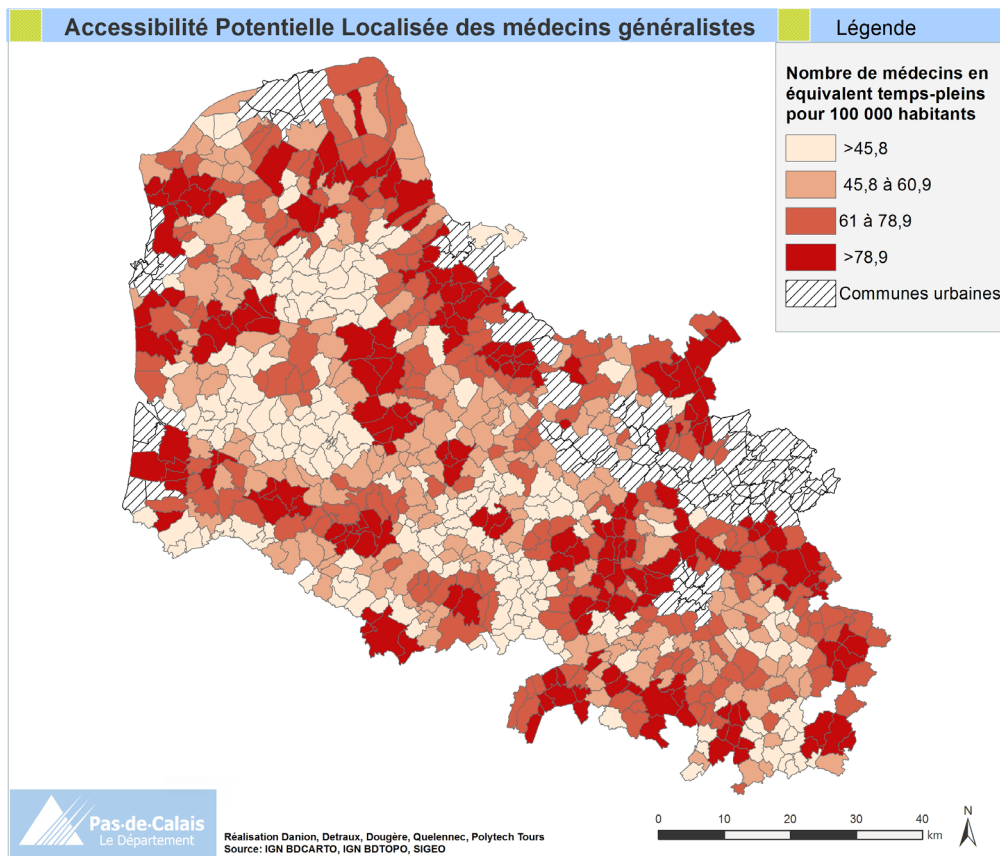


Figure 28: Carte de l'Accessibilité Potentielle Localisée des médecins généralistes

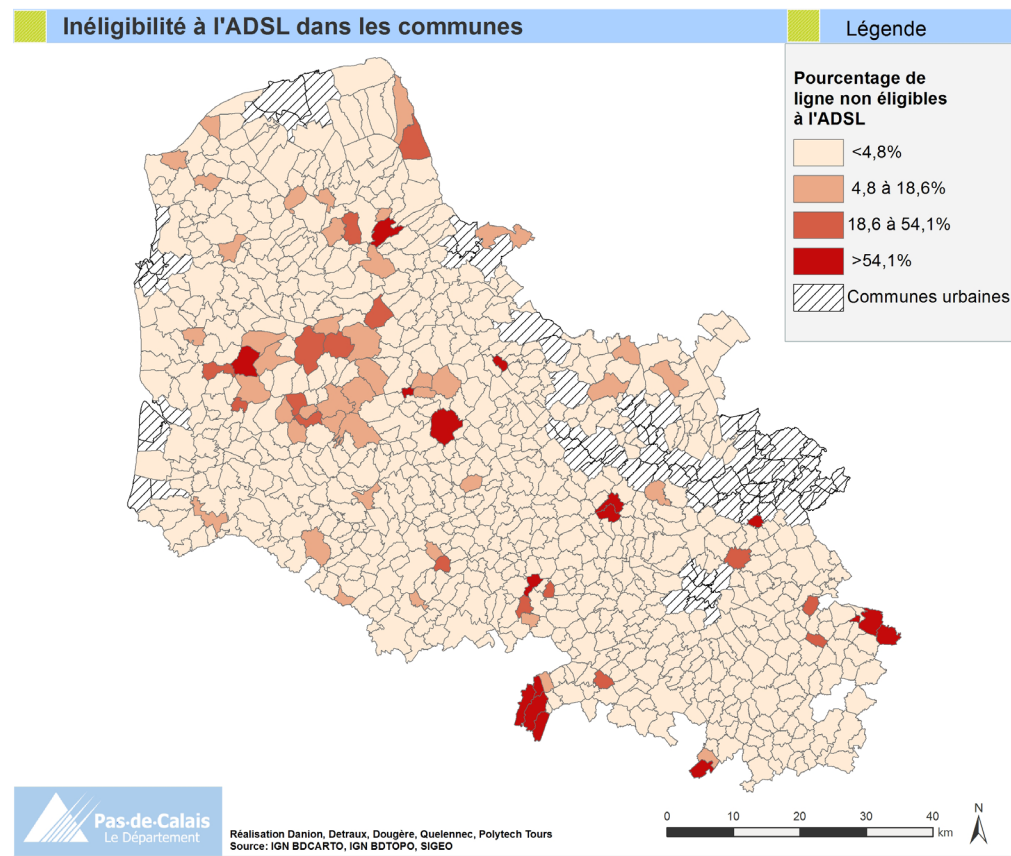


Figure 29: Carte de l'inéligibilité des communes à l'ADSL

cartes d'accessibilité aux équipements de la gamme supérieure sont néanmoins visibles en annexe 8 et 10.

3. Accessibilité Détaillée

De façon à mieux préciser l'accessibilité aux équipements, l'analyse peut être détaillée par domaine d'équipements. En effet, compte tenu des compétences et politiques publiques du Département, il semble intéressant de pouvoir observer plus spécifiquement l'accès aux équipements de santé, de services aux personnes, ainsi que de cultures et sport. Les équipements pourraient être classés par domaine à l'aide des distinctions mentionnées dans le BPE (services aux particuliers ; enseignements ; commerces ; santé ; transport et déplacement ; sports, loisirs et culture), puis la démarche précédente appliquée à chacun des groupes. Ces informations permettraient de spécifier la diversité des attentes de la population en termes d'accessibilité. Compte tenu de la durée de l'étude, ces cartes n'ont pas pu être détaillées.

Néanmoins, pour l'accès aux équipements de santé un indicateur existe déjà. Il s'agit de l'Accessibilité Potentielle Localisée (APL). Il a été créé par la DREES et l'IRDES et permet d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de soins (médecins généralistes). L'APL est calculée à l'échelle communale, mais tient compte de l'offre présente dans les communes environnantes. Elle retranscrit donc mieux les usages que la densité de médecins. Le taux d'activité des médecins est également pris en compte afin de calculer des « équivalents temps plein » en fonction du nombre d'actes annuels. Finalement la demande de soins de médecins généralistes est différenciée par classe d'âge, selon les fréquentations moyennes de ces classes d'âge à l'échelle nationale. Grâce à ces trois critères une densité relative est calculée pour chaque commune.

La carte de l'APL montre que dans le département les situations sont

très diverses face à l'accès aux soins. Elle permet aussi de nuancer les informations apportées par la carte précédente. Ainsi, alors que le centre du département apparaissait souffrir d'un manque d'accessibilité, on s'aperçoit ici que des zones bénéficient d'une très bonne accessibilité aux médecins généralistes. La vallée de la Canche semble en effet se détacher avec des densités relatives supérieures à 50 médecins pour 100 000 habitants. Cette information est importante compte tenu de la part des personnes âgées dans ces communes. Elle semble montrer qu'en plus des aménités naturelles, cet espace offre un bon accès en termes de santé. Cela pourrait expliquer l'attrait des personnes âgées pour cet espace. Dans le reste du département, l'accès est plus contrasté.

En termes d'accessibilité, mais plus spécifiquement en terme d'accès aux services publics de type Pôle emploi ou Caisse d'Allocations Familiales, l'accès à la ressource par internet peut compenser la difficulté d'accès physique. La carte en annexe XX s'intéresse donc à l'offre ADSL. On observe une bonne couverture du territoire, avec moins de 70 communes présentant des lignes téléphoniques inéligibles à l'ADSL. Pour les autres communes l'offre est à nuancer puisque le débit offert varie fortement. Cependant, dans les bases de données mises à disposition, le débit minimal référencé pour différencier l'accès à internet est de 3 Mbit/s. Ce débit est suffisant pour effectuer des tâches administratives, il n'est donc pas discriminant dans notre étude. De plus, l'accès à internet est aujourd'hui encore à relativiser, puisqu'il dépend fortement des capacités de la population à l'utiliser.



Photo: *La Voix du Nord*

Mobilité

Gestion des routes départementales, organisation des transports interurbains via les cars Oscar, développement de politiques de création d'infrastructures, d'aires de covoiturage et de généralisation des modes doux : le Conseil départemental du Pas-de-Calais est particulièrement actif sur le thème des mobilités. Loin d'être un enjeu propre au rural, l'accès à la mobilité peut tout de même différencier les espaces à caractéristiques rurales du département. De par leur situation, des communes peuvent offrir un accès plus facile que d'autres à la mobilité (variation de desserte en transports en commun, présence ou non d'aires de covoiturage, mise en place d'aides dédiées à la mobilité...). Pour le Département, la mobilité est avant tout une question sociale : « une mobilité facilitée joue un rôle essentiel dans l'accès à l'emploi de tous, et plus spécifiquement des publics en insertion » (Pasdecals.fr). Selon les chiffres du Département, être mobile réduit le risque de chômage de 40%, quel que soit le niveau de diplôme. Or le taux de chômage du Pas-de-Calais est plus élevé que la moyenne nationale.

Améliorer les transports publics c'est aussi rapprocher les services publics des habitants. Cela constitue un réel enjeu pour les espaces ruraux les moins dotés en équipements.

Enfin, au regard de l'impératif écologique, s'intéresser à la mobilité en milieu rural c'est réfléchir aux enjeux de demain avec le développement de transports alternatifs à la voiture.

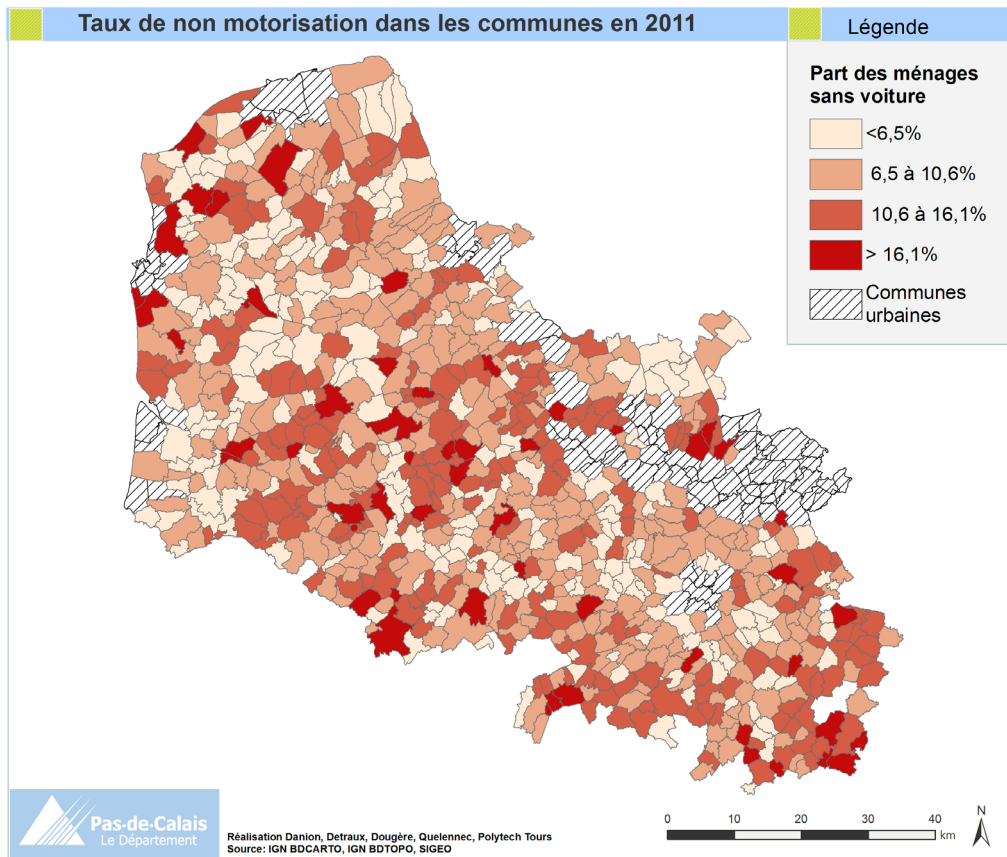


Figure 30: Carte du taux de ménages non motorisés

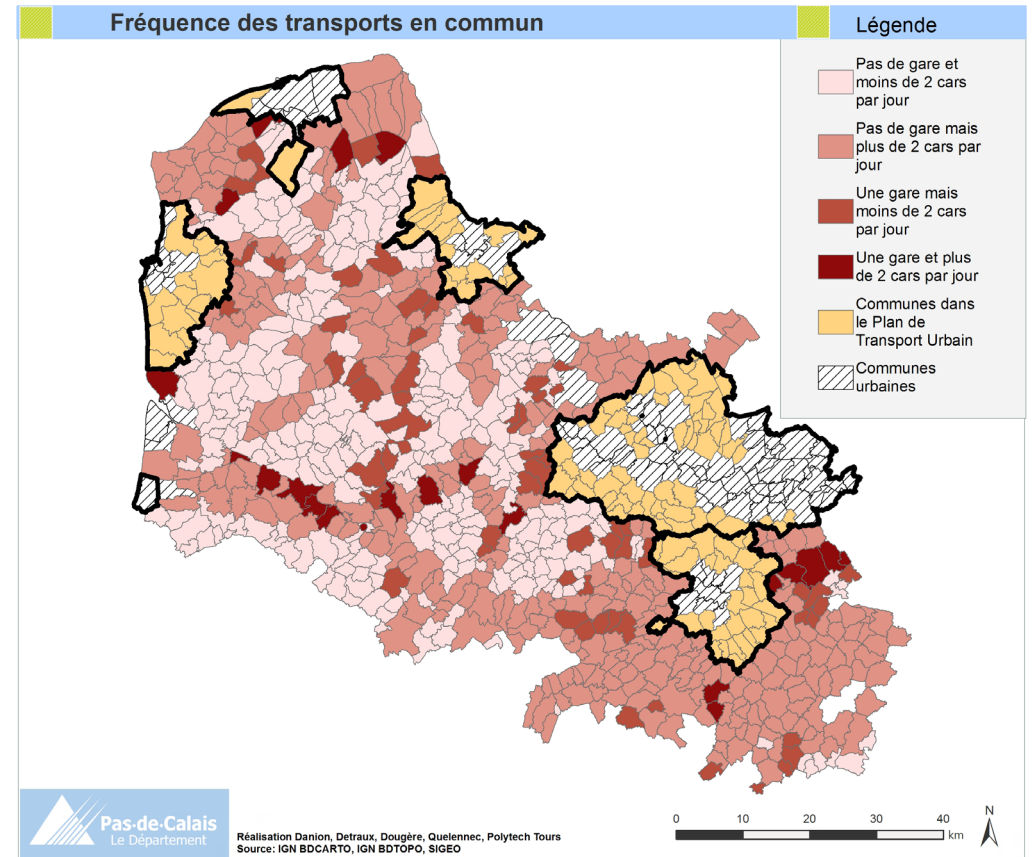


Figure 31: Carte de la desserte en transports en commun (hors PTU)

1. L'accès à la mobilité

1.1. La motorisation des ménages

Dans le Pas-de-Calais, comme dans de nombreux autres départements, « la dépendance à la voiture dans les espaces ruraux et périurbains est une réalité » (Dubois-Taine O.P., 2010) alors que l'utilisation des transports en commun ou des modes de déplacement doux est encore faible. En effet, « seulement 8 % des déplacements quotidiens se font en transports en commun ou modes doux, dans le Nord-Pas-de-Calais ». (Pasdecalais.fr).

Selon les éléments évoqués à l'instant, le principal indicateur mettant en avant les difficultés d'accès à la mobilité est le taux de ménages non motorisés par commune. Le taux de ménages non-motorisés est de 11,2% dans les communes à caractéristiques rurales du département. Selon la carte en figure 30, les communes dont la situation est la plus favorable se situent principalement dans la couronne d'Arras, dans l'arrière-pays littoral, et entre Saint-Omer et Neufchâtel-Hardelot. A l'inverse, le taux de ménages non motorisés excède les 12% sur toute la frange Sud du département et sur la côte. Certaines « poches » se forment également dans la partie centrale du département. Prenons l'exemple de communes comme Hesdin et Frévent dont le taux de ménages non motorisés dépasse les 30%. Cet indicateur révèle une motorisation faible principalement dans les bourgs-centre. Comme l'a été exposé dans la partie précédente, ces derniers sont plutôt bien dotés en services et équipements et peuvent offrir un accès relatif à l'emploi. Cependant le taux de ménages non motorisés est également très élevé dans des communes plus rurales comme Vincly (Canton de Fruges) ou Metz-en-couture (Sud-Arrageois) dont les problèmes d'accessibilité ne sont pas les mêmes (cf. carte de l'accessibilité aux services).

Cette carte met en évidence les différences de motorisation des ménages habitant dans des communes rurales. Le taux de motorisation des ménages urbains n'a donc pas été pris en compte dans le calcul du taux afin de ne pas lisser les différences internes au rural. En effet, le lecteur devra noter que c'est dans les communes les plus urbaines que le taux de ménages non motorisés est le plus fort (particulièrement dans le bassin minier et à Calais). Les difficultés d'accès à la mobilité peuvent y être plus fortes qu'en milieu rural (cf. schéma directeur départemental de la mobilité, 2012).

1.2. La desserte en transports en commun

La fréquence de desserte en transports en commun peut constituer un facteur compensatoire à l'absence de motorisation des ménages. Cependant il peut y avoir cumul entre un taux élevé de ménages non motorisés et une faible desserte en transports en commun, ce qui n'arrange pas les situations locales. Nous avons pris le parti de dire qu'une desserte en transport en commun inférieure à 2 allers-retours par jour ne permettait pas d'être mobile. En effet deux allers-retours ou moins ne permettent pas aux utilisateurs de s'adapter à des horaires de transport parfois contraints.

Les transports en commun comptabilisés dans la fréquence de desserte sont les cars du Conseil départemental et les TER. Les initiatives des communautés de communes et autres transports à la demande n'ont pas été comptabilisées pour réaliser la carte en figure 31 à cause du manque de données et de la méconnaissance de certaines actions. Les communes à caractéristiques rurales situées dans un Périmètre de Transport Urbain ont également été retirées de l'étude car les données de desserte de chaque arrêt de bus urbain demandent à être recensées. De plus les communes situées dans un PTU sont d'ordinaire plutôt bien desservies.

Légende

- communes situées dans un PTU
- >2A/R en transports en commun et taux de motorisation plus élevée que la moyenne rurale départementale
- <2 A/R en transports en commun
- Taux de motorisation plus faible que la moyenne rurale départementale
- Cumul d'un taux de motorisation plus faible que la moyenne rurale du 62 et <2A/R en transports en commun
- communes urbaines
- gares
- voie ferrée
- Réseau primaire

Indicateurs

Carte composée à partir du croisement de 2 variables:
 -le taux de motorisation des ménages par commune
 -la fréquence de desserte des transports en commun en 1 journée (cars CD 62, TER)
 Données pour la construction de la carte:
 -Moyenne rurale départementale du taux de motorisation des ménages = 88,8%
 -<=2 A/R en transport : commune mal desservie

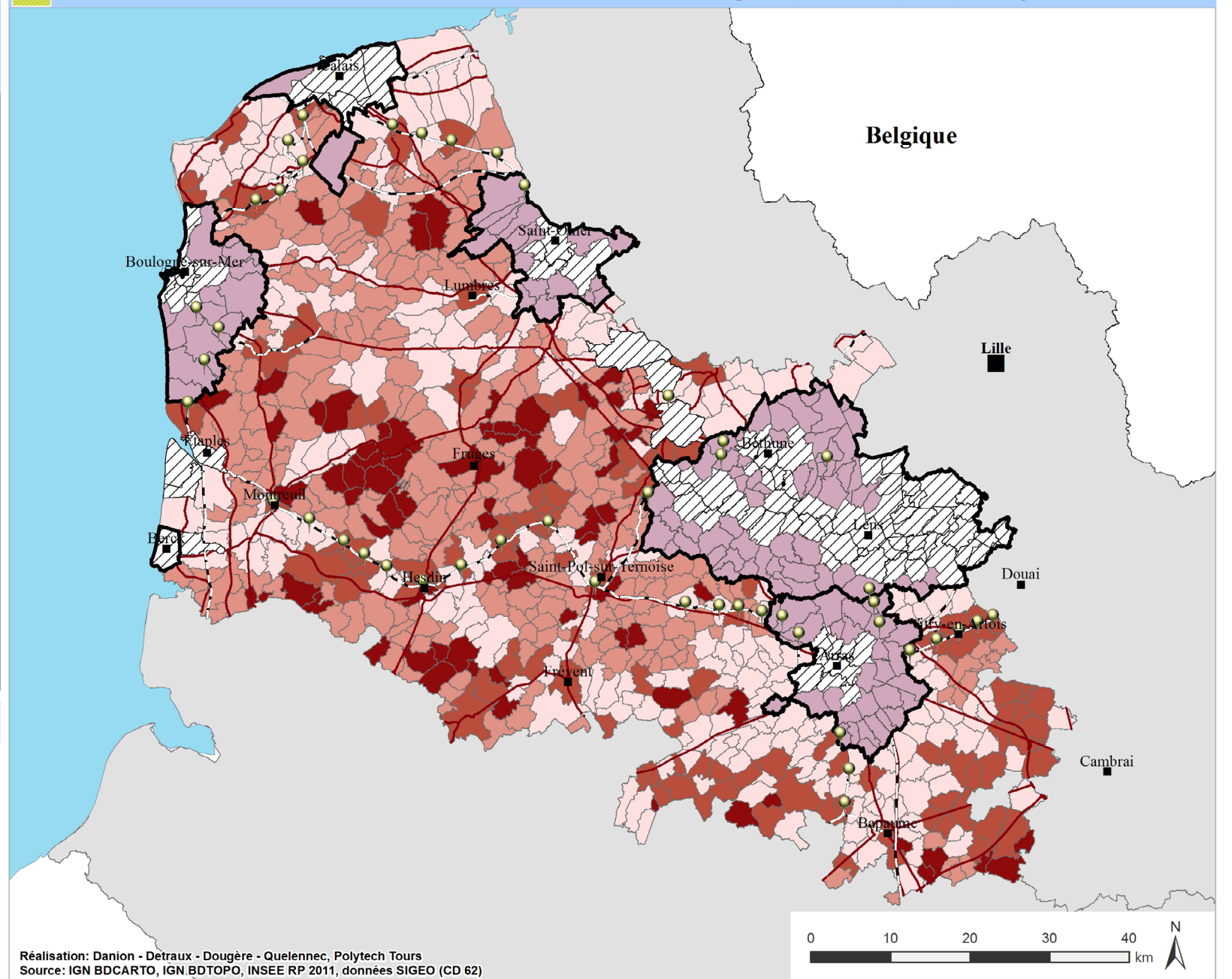


Figure 32: Carte du potentiel de difficulté d'accès à la mobilité

Les communes les mieux desservies se situent dans l'Arrageois, au nord du bassin minier et dans la vallée de la Canche où passent une ligne ferroviaire et plusieurs lignes de cars. Plusieurs poches de communes mal desservies apparaissent sur une large partie Ouest du département. Le schéma directeur départemental de la mobilité élaboré en 2012 estime que 33% de la population hors PTU n'est pas desservie par le réseau de cars interurbains. Le nombre de communes (hors PTU) mal desservies (moins de 2 allers-retours en cars et ne disposant pas de gares TER) représente 282 communes. Parmi elles, 255 n'ont ni cars, ni gares TER.

1.3. Carte bilan : les difficultés d'accès à la mobilité

La carte en figure 32 résume le potentiel de difficulté d'accès à la mobilité dans les communes à caractéristiques rurales. Cette carte ne tient pas compte des communes situées dans un périmètre de Transport Urbain, ni du niveau de vie des ménages. Les communes étudiées peuvent appartenir à quatre classes distinguant le potentiel de difficulté d'accès à la mobilité :

- les communes où l'accès à la mobilité n'est pas un enjeu majeur: le taux de ménages non-motorisés dans ces communes est inférieur au taux de ménages non-motorisés de l'ensemble des communes à caractéristiques rurales (<11,5%) ; la desserte en transport en commun est supérieure à 2 allers-retours en car OU ayant une gare TER en service.

- les communes mal desservies : le taux de ménages non-motorisés est inférieur au taux des communes à caractéristiques rurales, mais la desserte en transport en commun est inférieure ou égale à 2 allers-retours en car ET il n'existe pas de gare TER

- les communes bien desservies (>2 allers-retours en car OU ayant une gare TER en service) mais avec un taux de non-mo-

torisation plus élevé que la moyenne

- les communes dont la population est moins susceptible de pouvoir se déplacer : elles cumulent un taux de non-motorisation plus élevé que la moyenne des ménages vivant dans une commune à caractéristiques rurales ET une desserte en transports en commun inférieure à deux allers-retours par jour

Lorsqu'on analyse la carte, on remarque que la desserte en transports en commun peut -dans un certain nombre de cas et de façon relative- compenser le taux de ménages non-motorisés élevé. C'est notamment le cas pour la partie arrageoise du département, dans la vallée de la Canche et dans les villes littorales. Cependant il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une comparaison entre communes : certaines difficultés peuvent être camouflées par la prise en compte du taux de motorisation des ménages situés dans une commune rurale pour le calcul des différentes classes de communes.

Les communes dont les ménages ont le moins facilement accès à la mobilité se trouvent essentiellement dans le centre du département, dans le triangle Boulogne-sur-Mer / Lillers / Auxi-le-Château. On peut citer l'exemple de Fruges qui cumule un taux de ménages non-motorisés deux fois supérieur à la moyenne des ménages des communes analysées, et une fréquence de desserte en transports en commun inférieure à deux allers-retours par jour. Les populations vivant dans les zones identifiées comme ayant un potentiel d'accès plus difficile à la mobilité constituent également les espaces les plus éloignés des pôles intermédiaires (cf. figure 25).

Ces cartes, relatives aux difficultés d'accès à la mobilité, constituent un enjeu pour le Département qui se fixe pour ambition « un égal accès à tous au réseau de transport départemental » (schéma directeur départemental de la mobilité, Orientation A, p.43, Février 2012). L'analyse de ces cartes peut permettre à l'institution départementale

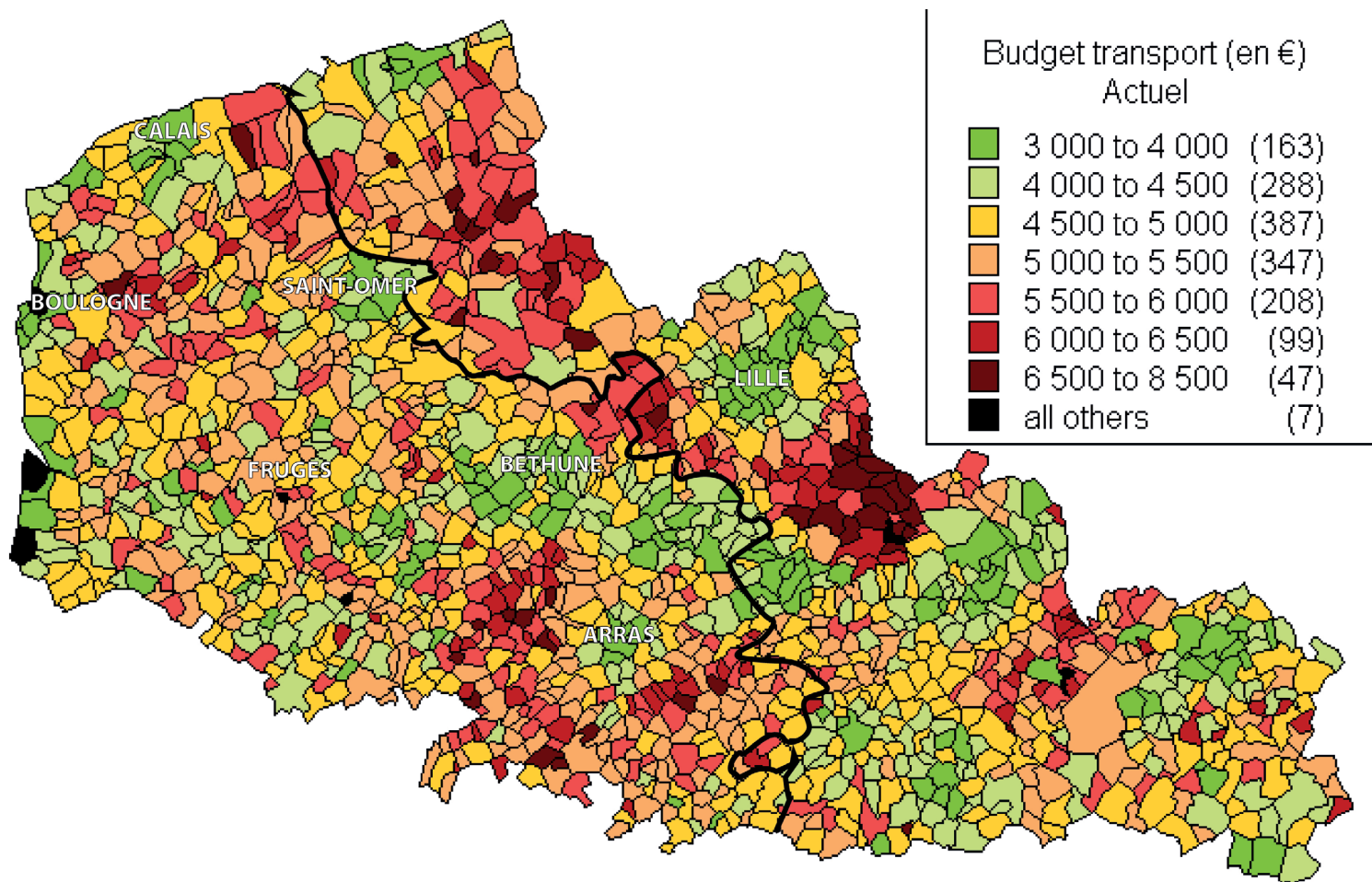


Figure 33: Carte du budget-ménage consacré au transport; source: Energie Demain

d'adapter sa politique de transport (cars, transport à la demande) aux enjeux relevés sur le territoire.

2. La précarité énergétique liée à la mobilité

Ce sujet est un champ qui reste à explorer. Des réflexions ont été menées mais étant donné le temps imparti et la complexité des bases de données à croiser, il a été décidé de traiter la précarité énergétique liée aux transports comme pistes à approfondir.

En l'absence de définition universelle, la précarité énergétique liée aux transports a été définie comme suit : est en situation de précarité énergétique liée à la mobilité toute personne qui rencontre des obstacles liés au coût de l'énergie dans sa mobilité quotidienne.

Selon les études réalisées sur le sujet, les ménages identifiés comme précaires sont ceux qui consacrent plus de 10% de leur budget dans des dépenses liées aux transports (Observatoire national de la précarité énergétique).

Cette thématique constitue un enjeu pour le Département car cela peut lui permettre d'adapter ses politiques liées à la mobilité (cars, aires de covoiturage...), d'aides sociales plus spécifiques, voire de créer un dispositif de prévention.

2.1. Contexte : les apports de la recherche

« Avec le renchérissement inexorable du coût des énergies fossiles, qui s'est notamment traduit par une augmentation continue du prix des carburants ces dernières années, la question de la mobilité et des déplacements s'est imposée au fil des mois comme un enjeu majeur dans les débats qui animent la société française » (Aire Métropolitaine de Lille, 2013). Les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont engagé depuis 2013 une réflexion visant à caractériser les impacts de la métropolisation lilloise. La vulnérabilité énergétique liée aux

transports a été identifiée comme un effet négatif des dynamiques en cours, notamment dans le bassin minier cumulant déjà un grand nombre de difficultés sociales. Cependant, en s'attardant sur la thématique, la volonté était de montrer que la précarité énergétique liée aux transports n'est pas nécessairement un enjeu propre au rayonnement lillois : selon l'article réalisé par Gaëtan Brisepierre, on peut imaginer qu'elle touche aussi le reste du département dont les ménages connaissent une forte dépendance à la voiture individuelle, notamment les espaces périurbains. En effet « à niveau de vie et structure familiale équivalente, un ménage équipé d'une voiture dépense 440 euros de carburant de plus par an s'il est installé en zone périurbaine plutôt qu'en centre-ville » (INSEE, 2010). D'un point de vue social, « et contrairement à ce qu'on pourrait penser, ce ne sont pas forcément les ménages les plus modestes qui sont les plus exposés à une hausse des prix du pétrole [mais ceux] ayant un revenu moyen légèrement en dessous de la médiane ». (Saujot M., 2012).

2.2. Pistes

Afin de révéler les difficultés qui existent face aux énergies liées au transport, il est possible de croiser deux bases de données :

- le fichier des mobilités professionnelles (MOBPRO-INSEE) qui recense le nombre de personnes effectuant des déplacements entre leur lieu de domicile et leur lieu de travail. Chaque flux pourra être extrait et calculé en termes de distance. Une évaluation des frais induits pourra ensuite être calculé sur la base de 0,11€/km parcouru.

- le fichier des revenus fiscaux des ménages (RFDM2011). Pour le moment, il n'existe que la donnée du revenu médian. Il faudrait avoir les données concernant le revenu moyen des ménages par commune pour faire le croisement.

Le croisement des deux bases de données pourra permettre d'estimer les communes dont les dépenses liées aux transports en voiture individuelle dépassent 10% du revenu moyen des ménages. Le résultat devra être pris avec précaution puisque les ménages dépensant le plus d'argent pour la mobilité professionnelle ne sont pas nécessairement les ménages fiscalement fragiles. La carte pourra seulement révéler certaines tendances.

D'autre part, une étude sur le « facteur 4 » et ses impacts socio-économiques a été réalisée en Nord-Pas-de-Calais (Bonduelle A. ; Houdant N. ; Stevance A.S., 2011). Les chercheurs ont produit une carte mettant en exergue le budget des ménages consacré aux transports en 2010 (/an). Des contrastes sont mis en évidence sur le territoire, mais les bases de données utilisées et les éléments pris en compte ne sont pas détaillés. Il semblerait néanmoins que la distance totale réalisée en une année (tous moyens de transports confondus) ait été utilisée pour réaliser la carte en figure 33. Selon les auteurs, ce sont les ménages des zones périurbaines (notamment autour d'Arras et dans le triangle Boulogne / Calais / Saint-Omer) qui « consacrent un budget plus important au transport. Ceci est dû à des distances parcourues élevées par ménage (25 200 km par an en zone périurbaine contre 20 400 en moyenne dans la Région) et à une part légèrement plus importante de la voiture (62 % des km parcourus contre 59 % en moyenne) » (Bonduelle A. ; Houdant N. ; Stevance A.S., 2011). A l'inverse, ce sont dans les villes que la part du budget transport est la plus faible. Cela peut être lié au plus faible taux de motorisation dans ces communes et à l'existence de réseaux de transports urbains.

Il serait intéressant de rapporter ce budget transport au revenu fiscal moyen des ménages pour analyser la précarité énergétique liée aux transports. En effet un budget qui apparaît plus faible que sur les autres communes sur la figure 31 peut en réalité cacher des difficultés sociales

importantes si on rapporte cela au budget global des ménages.



Photo: Nicolas Detraux - Vimy (62)

Lien urbain - rural

La société connaît actuellement de nouvelles relations entre les espaces urbains et les espaces ruraux. Le rapprochement et l'imbrication de ces deux milieux de vie se sont intensifiés au cours des dernières décennies du fait de la mobilité accrue des biens et des services, des personnes et des systèmes de production. Il existe entre le rural et l'urbain des liens de nature démographique : cela résulte des déplacements domicile-travail quotidiens, de l'offre en termes d'éducation, de santé, de l'accès aux ressources naturelles. D'après le groupe de travail de la DATAR, les ruralités sont définies comme « des arrangements composites d'usage résidentiels, récréatifs et productifs, de représentations des acteurs et de rapports à la nature, au patrimoine et aux enjeux écologiques inscrits dans des rapports dynamiques ville-campagne » (Mora O. ; Riba G. ; Hubert B, 2010 – p 94). Selon une organisation spatiale en archipel, certaines villes et certaines campagnes, bien que spatialement éloignées, sont en relation directe. Le progrès dans différents secteurs comme le transport ou les technologies a fait en sorte que les milieux ruraux exercent désormais une certaine attractivité et peuvent constituer une alternative à la ville, grâce à une diversification de leurs fonctions.



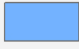
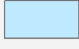

On peut dire qu'il existe une relation d'interdépendance ou de complémentarité entre ces deux entités. « Comment mieux comprendre les interactions présentes entre ville-campagne pour en faire un levier de développement à l'échelle territoriale et mettre en avant des synergies permettant de dépasser clivages ou conflits ? » (Réseau Rural Français) : en effet, il faut comprendre et prendre conscience de ces relations d'interdépendance pour contribuer à résoudre des difficultés auxquelles peuvent être confrontés les territoires.

Dans le Pas-de-Calais, de nombreuses caractéristiques rurales peuvent apparaître bien qu'il soit l'un des départements les plus denses de France. Il a d'ailleurs un statut reconnu par la Commission Européenne de territoire mixte « urbain-rural ». Cela peut se traduire bien évidemment par la présence du bassin minier, qui bien qu'il soit une conurbation, connaît des franges rurales. Les dynamiques du Pas-de-Calais sont particulières car c'est un département qui ne possède pas de très grandes villes, et il n'est pas polarisé par un grand pôle urbain comme peuvent l'être beaucoup de départements français. Cependant il existe un réseau de villes moyennes et secondaires, dont les trois principales sont Calais, Boulogne-sur-Mer et Arras.

Même si les relations entre espaces urbains et espaces ruraux ne peuvent pas être représentés que par quelques indicateurs, cette notion a été abordée selon trois thèmes pouvant représenter ce lien : les échanges de personnes liés à l'habitat et au travail, la fonction écologique et la fonction de loisirs des espaces ruraux.

Echanges de personnes liés à l'habitat ou au travail

Légende

-  Part importante de néo-ruraux et échanges de travailleurs avec les communes urbaines
-  Part faible de néo-ruraux et échanges de travailleurs avec les communes urbaines
-  Part importante de néo-ruraux et peu d'échanges de travailleurs avec les communes urbaines
-  Part faible de néo-ruraux et peu d'échanges de travailleurs avec les communes urbaines
-  Communes urbaines

Définition

Les *néo-ruraux* sont les personnes résidants dans une commune urbaine du Pas-de-Calais ou dans une commune appartenant à un grand pôle hors département en 2003 et résidant dans une commune à caractéristiques rurales en 2008.

Les seuils ont été définis à partir des parts respectives des néo-ruraux dans la population des communes rurales du Pas-de-Calais (10,4%) et des actifs ayant un emploi des communes rurales travaillant dans les communes urbaines (52,5%).

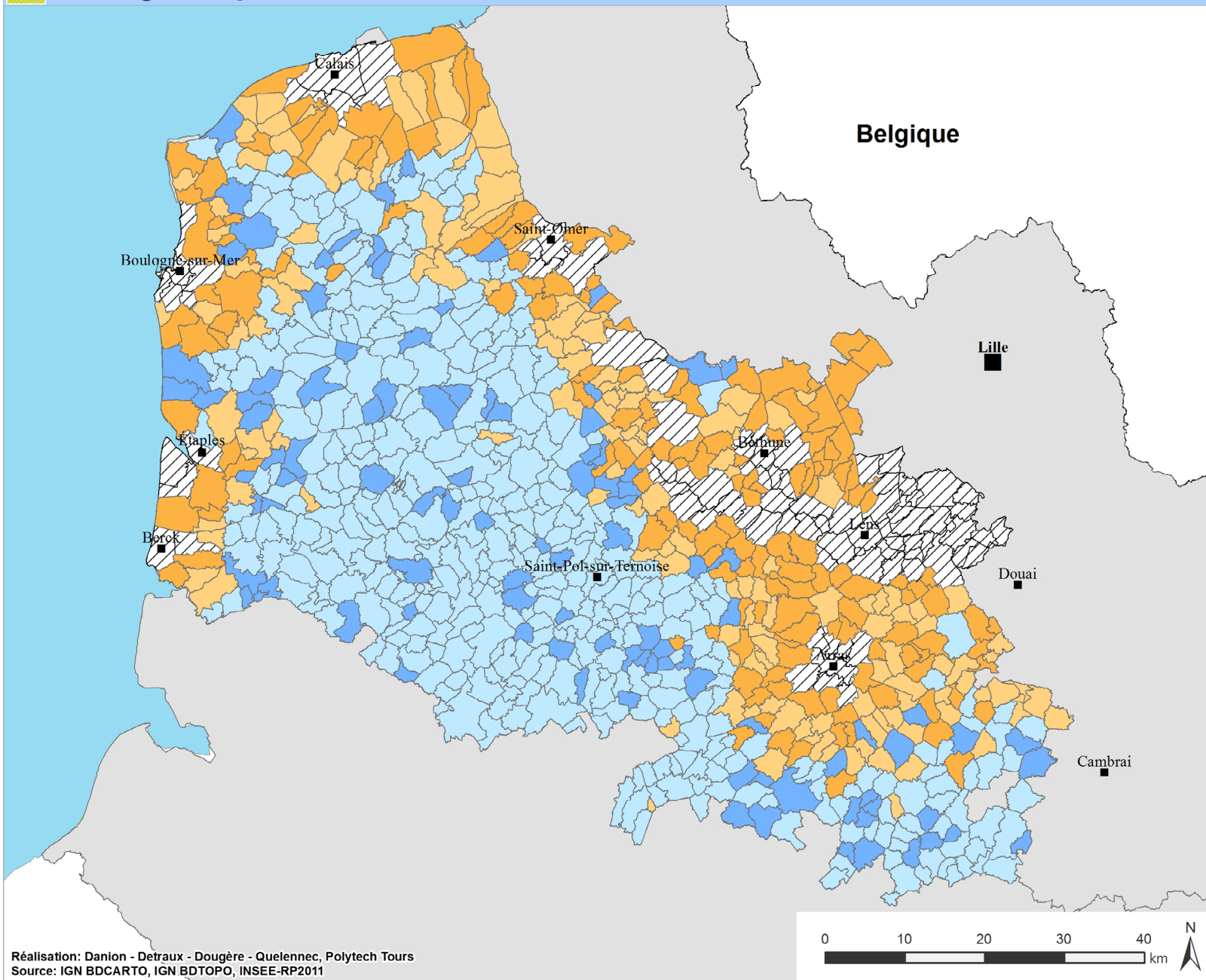


Figure 34: Carte des échanges de personnes liés à l'habitat ou au lieu de travail

1. Échanges de personnes liés à l'habitat ou au travail

Un des premiers liens entre l'urbain et le rural est le flux de personnes. Celui-ci est lié aux besoins fondamentaux d'habiter et de travailler. En effet, de plus en plus d'échanges liés aux mobilités professionnelles et résidentielles ont lieu entre les espaces urbains et ruraux.

Pour montrer les flux quotidiens, l'indicateur des mobilités professionnelles a été utilisé. Il représente la part des travailleurs habitant dans le rural et travaillant dans les communes que nous avons qualifiées d'urbaines ou dans les communes appartenant à un grand pôle urbain hors du département.

Le second lien, qui représente les flux liés à l'habitat, est quant à lui ponctuel et s'inscrit dans le temps. Il s'agit de la notion de néo-ruraux, c'est-à-dire, selon la définition de Jean Viard en 2012, « les habitants qui font le choix de quitter l'urbain central comme lieu résidentiel » pour s'installer à la campagne. Les néo-ruraux ont donc été qualifiés comme les personnes résidant dans une commune urbaine du Pas-de-Calais ou dans une commune appartenant à un grand pôle urbain hors du département en 2003 et résidant dans une commune à caractéristiques rurales en 2008¹. L'indicateur est exprimé en nombre de néo-ruraux sur la population communale. Cela représente le poids et les conséquences réelles de l'arrivée de ce type de population sur la commune. Ce phénomène entraîne une diversification des besoins des habitants en équipements et services. En effet, certains des néo-ruraux vivant dans des communes éloignées des pôles ne se familiarisent parfois pas totalement avec le mode de vie des campagnes, et comme le dit Jean Viard « Urbains ils le sont toujours, mais ils habitent ailleurs » (2012).

¹. Rappel : l'intervalle de 5 ans est faible pour estimer le flux de néo-ruraux. Cependant il n'existe pas encore de fichiers plus anciens ou plus récents pour améliorer l'indicateur

La carte bilan regroupe donc ces deux indicateurs. Les communes classées dans les catégories « part importante de néo-ruraux » sont des communes où le taux de néo-ruraux est supérieur au taux dans la zone rurale du département (10,4%). Les communes classées comme ayant des « échanges de travailleurs avec les communes urbaines » sont les communes dont la part des actifs ayant un emploi travaillant sur une commune urbaine est supérieure au taux des communes à caractéristiques rurales du département (52,5%).

Le bleu est à relativiser car le seuil choisi pour classer les communes en « peu d'échanges de travailleurs avec les communes urbaines » correspond au taux rural du département. Cela ne signifie donc pas qu'il n'y a aucun échange entre les pôles urbains et le cœur plus rural du département. Cependant, on peut tout de même dire qu'il y a une diversité au sein du département car les communes rurales ne sont pas toutes connectées de la même façon en termes de flux quotidiens aux pôles urbains.

De cette carte bilan se dessinent les couronnes périurbaines qui correspondent aux déplacements des néo-ruraux souhaitant rester proche des pôles tout en ayant un cadre de vie approprié à leurs besoins. (Correspondant aux couleurs foncées de la carte). Les données à disposition n'étaient peut-être pas assez récentes pour voir se dessiner des zones plus éloignées des pôles. En effet, le recensement des emménagements des ménages et de leurs anciennes communes de résidence n'a été fait qu'entre 2003 et 2008 pour le moment.

Dans la carte en figure 35 et 36, les types de néo-ruraux sont représentés par catégories d'âges. Les deux catégories d'âges utilisées sont les 5-14 ans et les 60-70 ans. La première catégorie représente familles avec enfants. La seconde représente plutôt les dynamiques d'actifs ou de jeunes retraités venant passer leur retraite dans un cadre rural. La part de familles de néo-ruraux s'installe majoritairement en cœur de

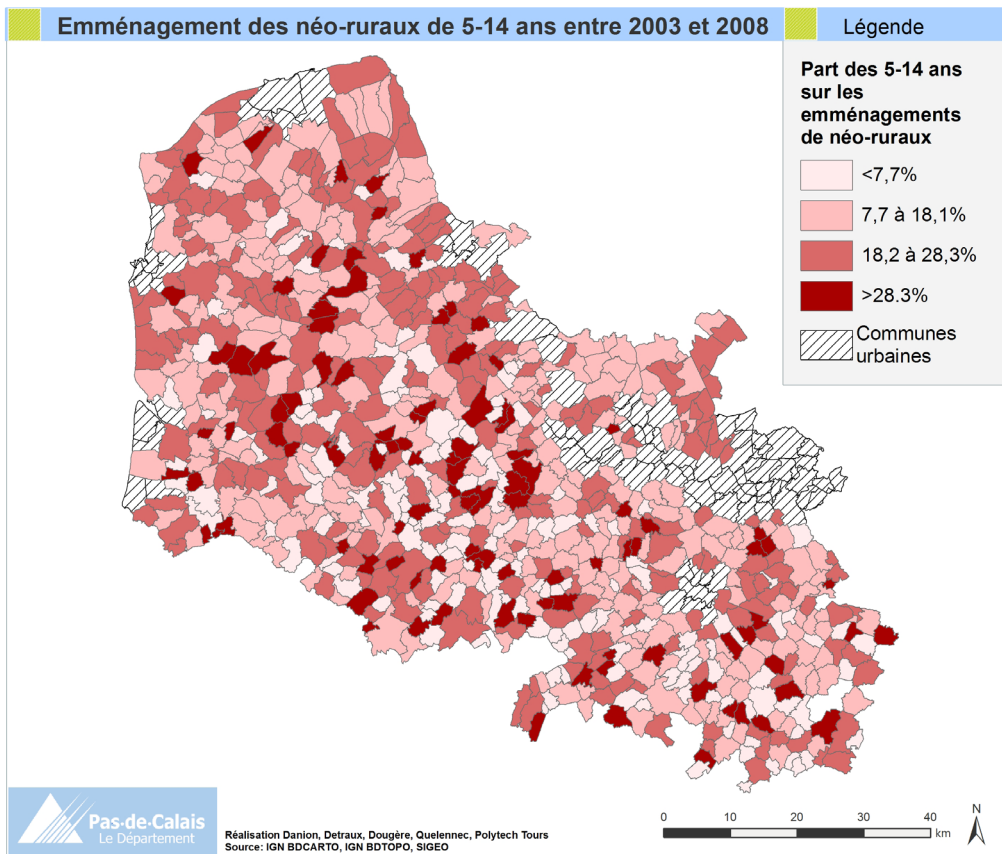


Figure 35: Carte de la part d'emménagement des néoruraux avec enfants

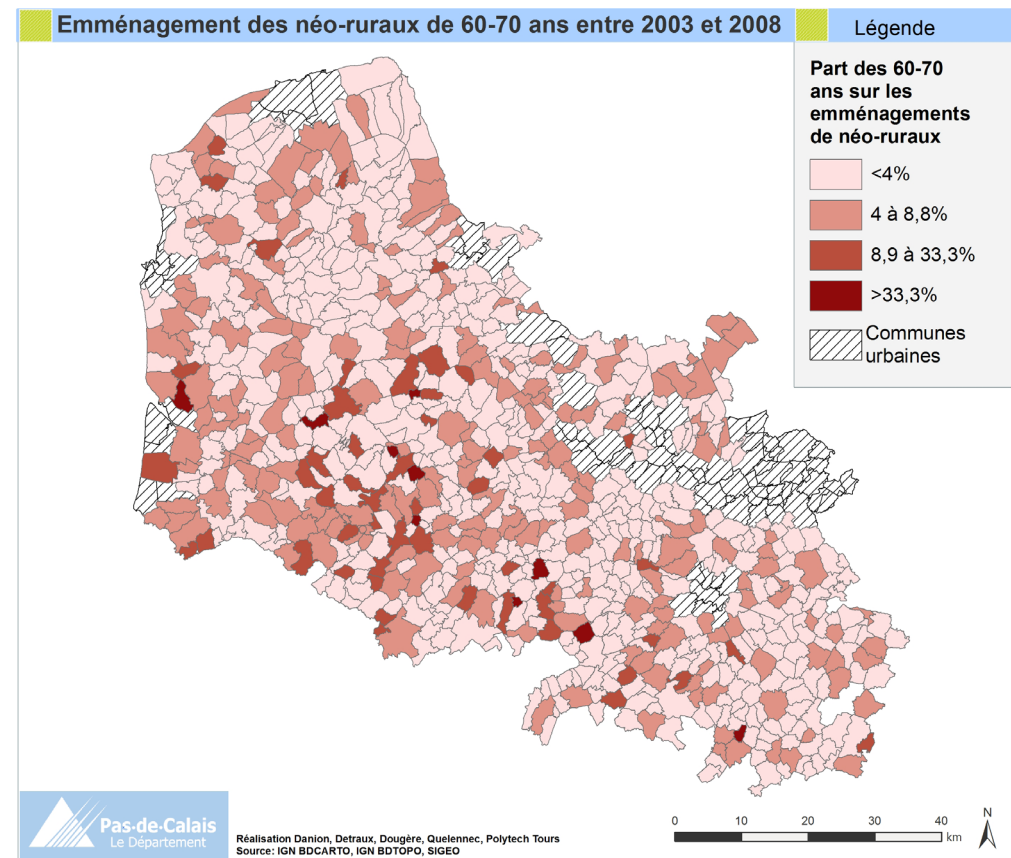


Figure 36: Carte de la part d'emménagement des néoruraux en âge de départ à la retraite

département. Ils semblent moins attirés par la frange nord littorale autour de Calais et par la périphérie du bassin minier. Les néo-ruraux dont l'âge correspond au départ à la retraite, quand à eux, sont plutôt surreprésentés dans le cœur du département, entre le Montreuillois, le Ternois et l'Audomarois. Ce que l'on peut constater, c'est qu'ils ne s'installent pas dans les bourgs-centre, ni mêmes dans les communes qui en sont proches.

2. Ressources naturelles/réserve écologique

Même si certaines espèces sont devenues spécifiques des milieux urbains, et parfois dépendants de l'Homme, on peut tout de même noter que les paysages qui abritent la plus forte biodiversité sont composés d'habitats naturels ou semi-naturels. Ces espaces se retrouvent principalement dans le rural et les principaux types sont les prairies exploitées de façon peu intensives, les vergers, les zones boisées, les zones humides (eaux stagnantes, sources, cours d'eau et terrains avoisinants, tourbières) qui accueillent une faune et une flore très diversifiées.

Pour pouvoir témoigner de cette diversité écologique et de cette richesse en termes de biodiversité, ont été prises en compte comme indicateur les communes classées :

- en ZNIEFF (Zones Naturelles à Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique) qui est un recensement d'espaces naturels remarquables, avec présence d'espèces à fort intérêt patrimonial
- ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) qui est un recensement des zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages

-Natura 2000 qui sont des sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent

-ENS (Espaces Naturels Sensibles) qui sont des sites du département dont le caractère naturel est menacé, soit en raison du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier dû à la qualité du site ou aux espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.



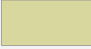
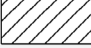
-Les communes concernées par la trame verte et bleue pour compléter au maximum cet inventaire des lieux intéressants d'un point de vue écologique puisqu'il s'agit de corridors écologiques, de réservoirs de biodiversité et de zones tampons.

En pratique, la préservation de la biodiversité nécessite de préserver des éléments proches de l'état naturel ou semi-naturel et de permettre une connexion entre eux. Grâce à ces connexions, les espèces peuvent passer d'un espace naturel à un autre sans problème. Ces connexions peuvent être assurées par des surfaces larges de quelques mètres seulement. C'est pour cela que la carte a été réalisée avec une sélection binaire, car la surface de la zone classée n'est pas forcément corrélée à l'intérêt biologique. (Science & Décision, juin 2007, p8). Le département est scindé en deux parties : l'ouest où la quasi-totalité du territoire est classée en zone à protéger, alors que l'est ne possède quasiment aucun territoire classé. Cela s'explique par les paysages d'openfield qui réduisent la richesse écologique.

De plus, dans les cartes annexes, deux autres facteurs de la biodiversité ont été pris en compte : les haies et les forêts. Les haies constituent des habitats intermédiaires entre les zones boisées et la campagne et accueillent des espèces des deux milieux. Plus la longueur de haie est élevée, plus il y a un nombre d'espèces différentes. De plus, les

Espaces naturels protégés pour la biodiversité

Légende

-  zones protégées
-  communes ayant un patrimoine écologique remarquable
-  Autres communes
-  communes urbaines

Indicateurs

Les communes ayant un patrimoine écologique remarquable sont les communes ayant une partie de commune classé en ZNIEFF (type 1 ou 2), Natura 2000, Espace Naturel Sensible et autres espaces classés dans la trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

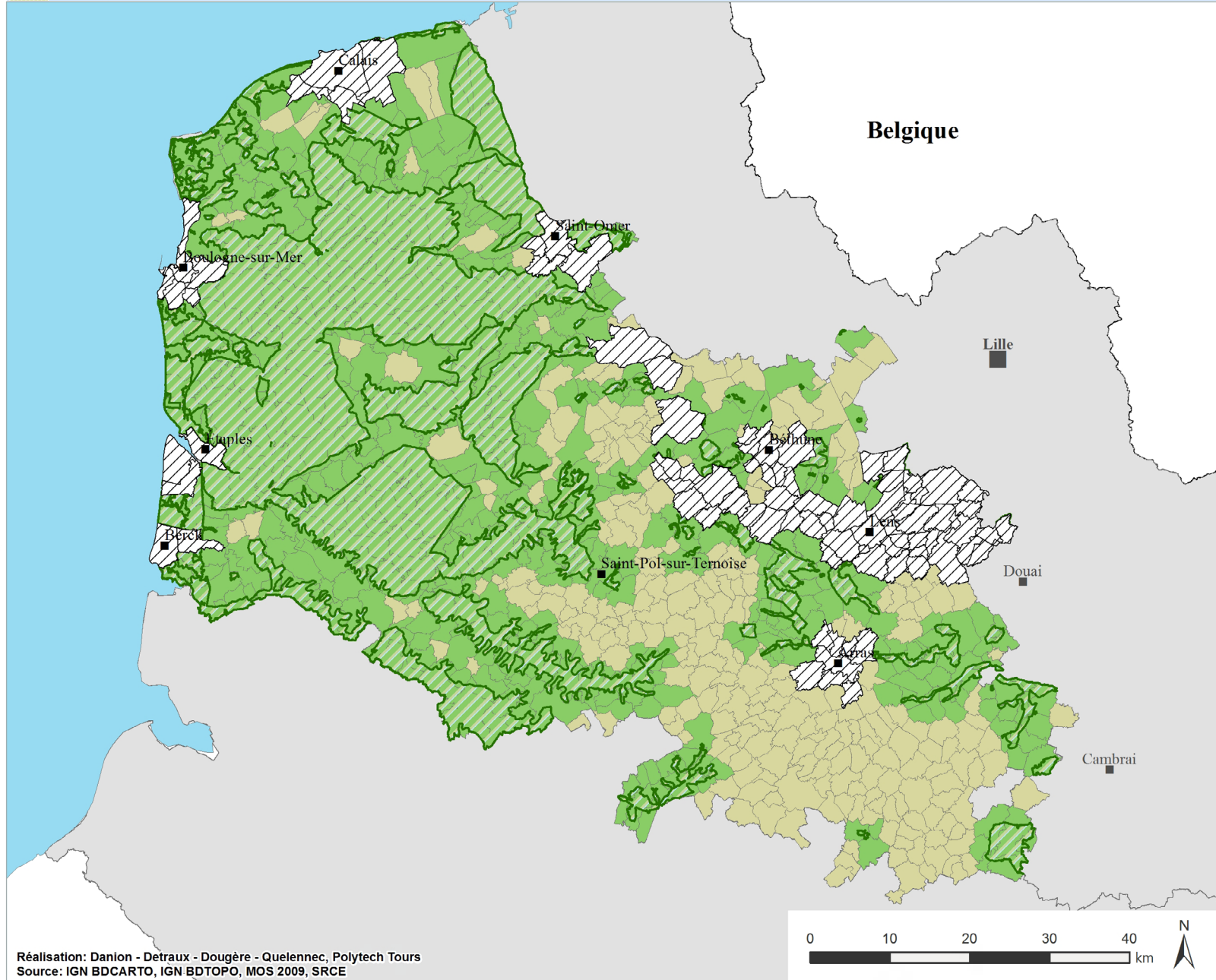


Figure 37: Carte des espaces protégés pour la biodiversité

haies ont une qualité paysagère mais elles ont également la capacité de réduire les inondations. L'aménagement foncier agricole et rural (remembrement) est l'une des compétences du département : la maîtrise du sol peut donc représenter un levier pour le Conseil Départemental afin de préserver des habitats écologiques. Sur la première annexe, on peut voir la longueur de haie par commune et ensuite son évolution en pourcentage entre 2005 et 2009. En comparant les deux cartes, on voit que les territoires qui connaissent les plus grandes diminutions sont également ceux où il y avait peu de haies en 2005. Ces zones sont les exploitations en openfield du sud arrageois.

Un second travail a été réalisé sur les forêts : elles peuvent être à la fois un espace de production, de récréation et de patrimoine naturel. Les surfaces des forêts et leurs pourcentages d'évolution entre 2005 et 2009 ont donc été représentés sur la carte en annexe 11 et 12. Le cœur du département gagne en zones boisées.

Fonctions de loisirs

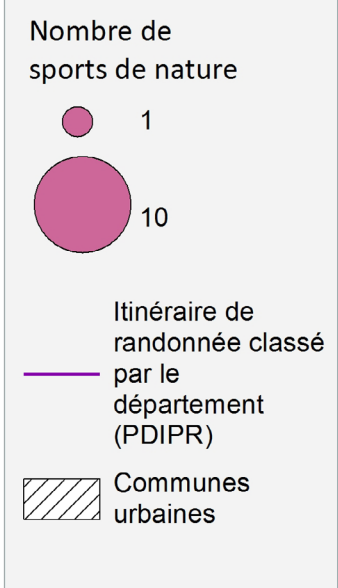
Le rural fournit depuis longtemps à l'urbain une offre d'espaces naturels ou d'équipements de loisirs et de sports de nature (diversification de l'offre, à la fois récréative et ludosportive). Ces activités sont utilisatrices d'espace et sont souvent diffuses sur les territoires ce qui rend leur suivi difficile (DATAR, 2003, p17). Il n'existe pas de données à l'heure actuelle qui recense d'où viennent les utilisateurs des sites de nature du Pas-de-Calais. Il est donc impossible d'établir si les sites sont plutôt utilisés par les ruraux ou bien s'ils attirent également les urbains. Cependant, nous avons tout de même voulu cartographier les sites.

Pour cela, il a été pris comme indicateur le nombre d'équipements classés dans le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires par

commune. Cela représente 500 équipements, répartis sur plus de 170 communes rurales. Ce recensement regroupe des activités de type sports ascensionnels, sports/activités aquatiques, sports/activités de nature, courses, équitations etc ...

Tout d'abord, une première remarque doit être faite : certains sports et activités de nature ne demandent pas d'encadrement ou d'équipement particulier, ce recensement ne représente donc pas une liste exhaustive des sports et activités de nature du Pas-de-Calais. Ce qui ressort de cette carte, c'est que l'offre correspond aux endroits où il y a de la demande, c'est-à-dire les zones les plus peuplées (pôles et périphéries) et touristiques. Ressortent également les endroits traversés par un cours d'eau (Vallée de la Canche). On voit bien que tous les espaces ruraux ne sont pas égaux face au développement de ce genre d'activités. La seconde remarque est, comme dit précédemment, que cela ne reflète pas forcément les flux entre urbains et ruraux pour bénéficier des activités récréatives.

Légende



Définition

Les sports qualifiés "de nature" sont recensés dans le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) du Pas-de-Calais.

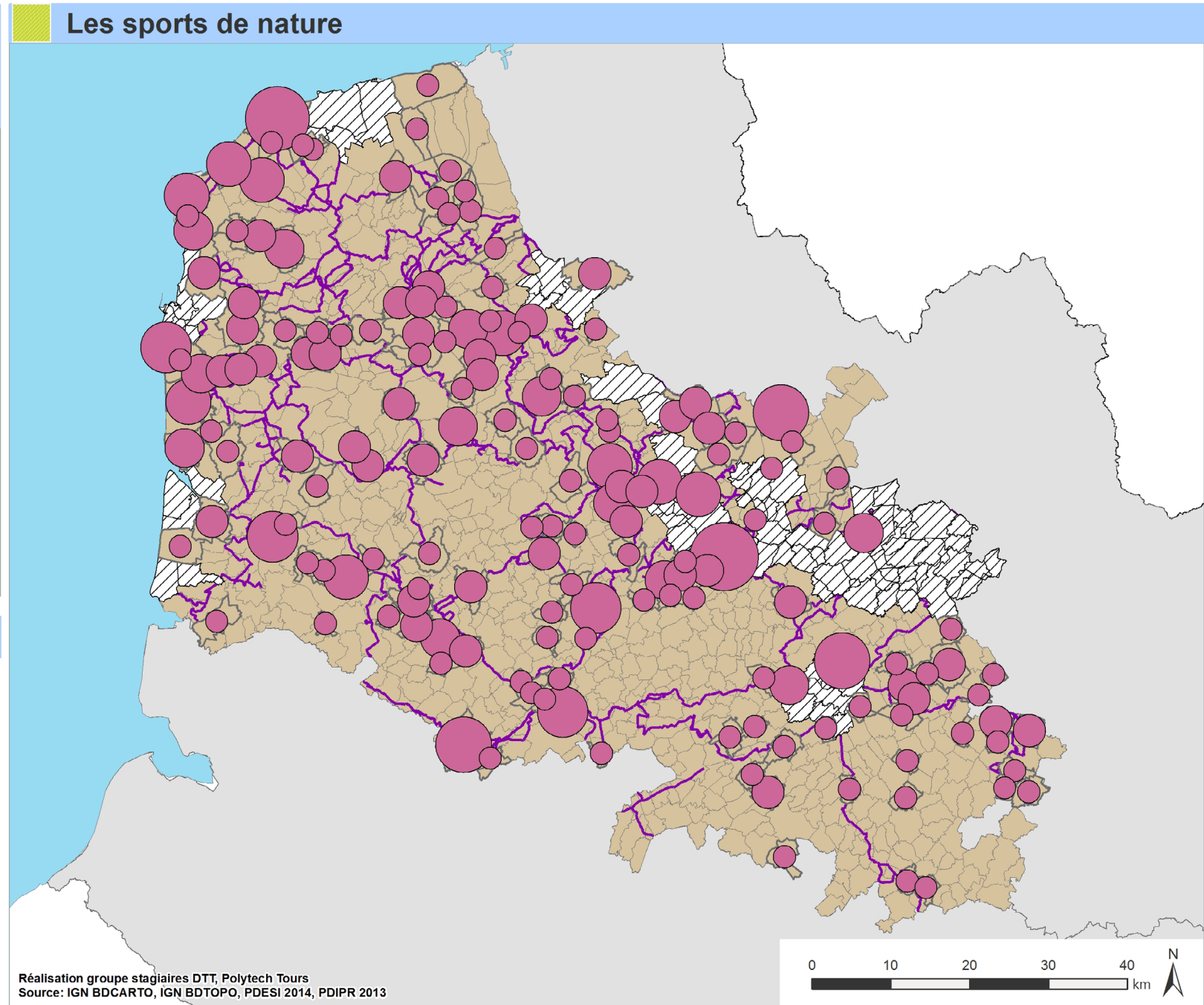


Figure 38: Carte des espaces sites et itinéraires pour la pratique de sports de nature



Photo: Nicolas Detraux - Montreuil-sur-Mer (62)

Qualité des espaces, culture et patrimoine

Le cadre de vie, l'architecture, l'histoire, le patrimoine et les manifestations culturelles font l'identité et la notoriété des espaces ruraux. C'est sur la base de ces critères qu'il est possible de les caractériser. A titre volontariste, le Conseil départemental du Pas-de-Calais valorise ces diversités grâce à des dispositifs qui se retrouvent dans plusieurs politiques : la restauration du patrimoine, la protection du foncier agricole, le financement du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement et la collaboration avec des associations de mise en valeur du patrimoine et du paysage en constituent les mesures les plus emblématiques. D'autres politiques départementales peuvent y être rattachées (tourisme, économie sociale et solidaire, mission bassin minier). Cette thématique recouvrant un champ très large des politiques départementales, il est important d'illustrer ses principaux enjeux dans cette étude.

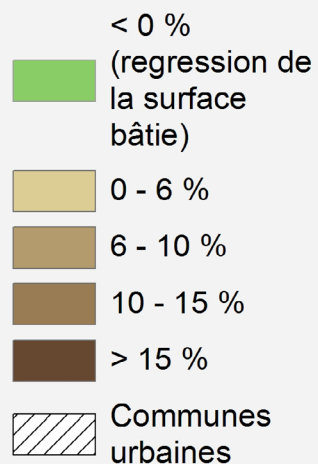
Cependant il est difficile de rendre compte des enjeux propres à la thématique de la qualité des espaces, du cadre de vie et du patrimoine. En effet il existe peu d'indicateurs pouvant s'appliquer à de tels sujets étant donné leur valeur subjective : comment hiérarchiser la plus-value d'un paysage ou la qualité d'un espace ? Quel indicateur choisir pour évoquer la valeur patrimoniale de l'architecture de certains villages ? Comment valoriser les identités propres à chaque territoire ? De plus, le manque de bases de données sur ce thème constitue un obstacle supplémentaire pour caractériser les espaces ruraux.

Malgré ces difficultés, ce rapport présente quelques éclairages et aborde des pistes d'études afin d'approfondir l'analyse des diversités du Pas-de-Calais.

Evolution de l'urbanisation entre 1998 et 2009 (en %)

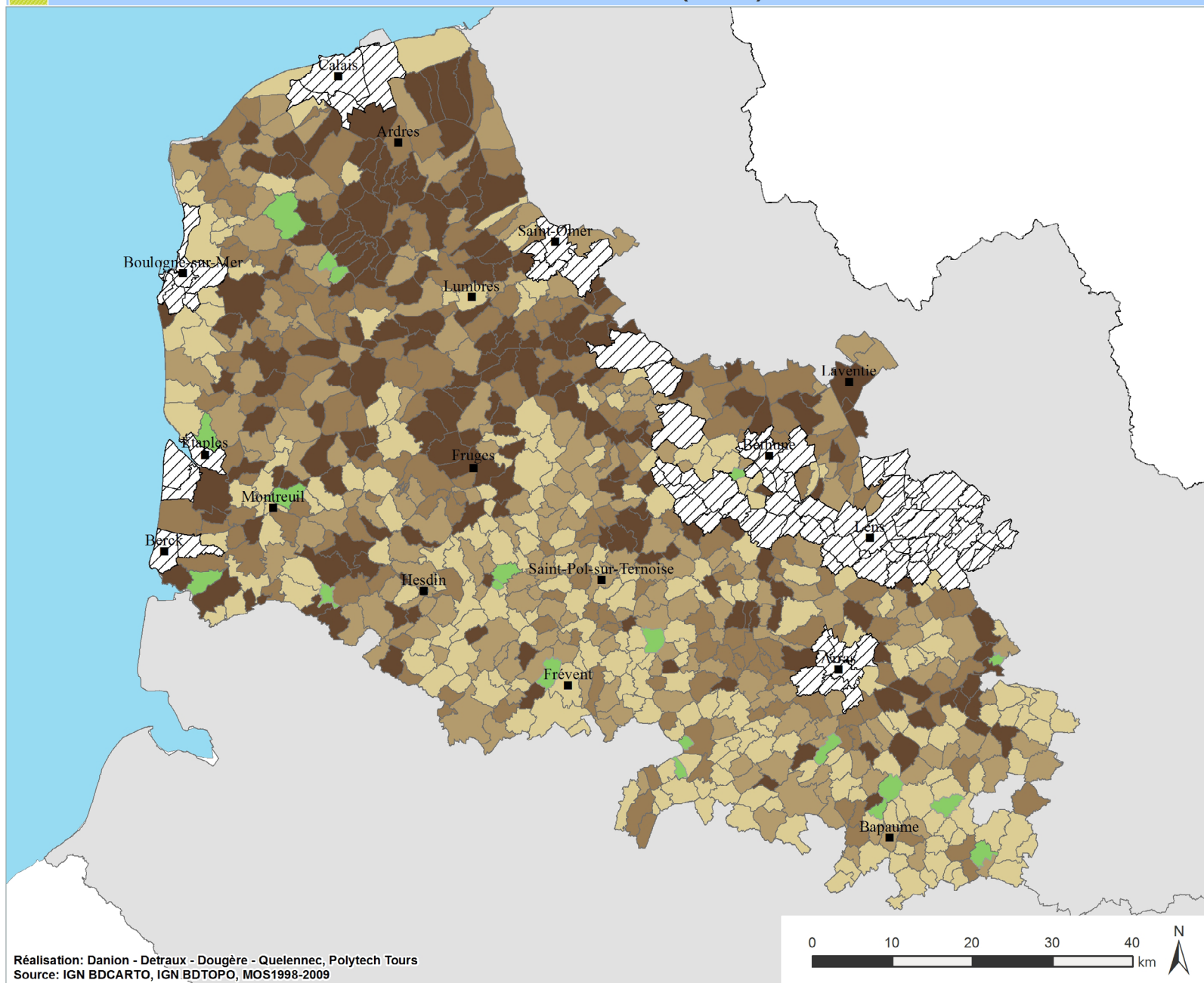
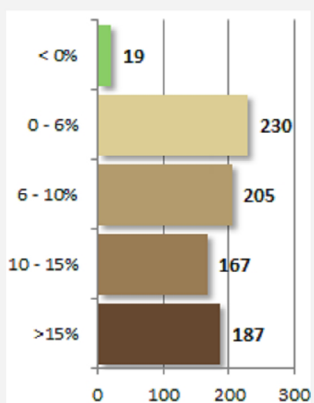
Légende

Taux de variation du foncier entre 1998 et 2009 (en %)



Chiffres clés

Taux de variation du foncier entre 1998 et 2009 (en %)



Réalisation: Danion - Detraux - Dougère - Quelennec, Polytech Tours
Source: IGN BDCARTO, IGN BDTOP0, MOS1998-2009

Figure 39: Carte de l'évolution de l'urbanisation entre 1998 et 2009 (en %)

1. L'enjeu de l'étalement urbain

Énoncé dans les objectifs stratégiques de territoire du Département (Projet stratégique du Conseil général, 2008, p14), la maîtrise de la consommation de l'espace est un enjeu important pour les communes rurales du Pas-de-Calais. En effet, au vu de la forte densité du département, les paysages naturels et agricoles font l'attrait des communes rurales. Selon Magali Talandier, maître de conférences à l'Université de Grenoble, cet atout est à maîtriser pour continuer à attirer de nouvelles populations en quête d'un cadre de vie agréable.

La variation de la consommation foncière entre 1998 et 2009 a été utilisée pour voir où sont les communes dont le tissu urbain s'est le plus développé. En termes de superficie (cf figure 42), ce sont les communes situées au-dessus de la ligne Etaples - Fruges - Béthune ainsi que les communes en première couronne d'Arras qui ont connu les plus fortes évolutions de consommation d'espace (>1,3 ha/an). Pour un certain nombre d'entre elles, ce phénomène s'explique par les effets de la métropolisation lilloise, ainsi que par la périurbanisation de Dunkerque, Arras et Calais. Entre Lumbres et Fruges, ces résultats sont plus difficiles à expliquer mais peuvent être liés au coût du foncier plus faible.

Si on rapporte l'étalement urbain en taux de croissance du tissu bâti (cf. carte 39), les dynamiques sont globalement les mêmes. Cependant certaines communes ont vu leurs surfaces bâties augmenter de plus de 15% en 11 ans. C'est notamment le cas pour les communes situées au cœur du triangle composé de Boulogne, Calais et Saint-Omer, pour celles situées en bordure de D939 (Arras / Cambrai), ainsi que pour l'axe Fauquembergues / Aire-sur-la-Lys. À l'inverse les villes de la côte, où le foncier est plus cher et l'armature urbaine déjà constituée, ainsi que le Sud Arrageois et la région de Frévent ont été plus économes en espace au cours des dix dernières années.

Cependant il faut relativiser certains résultats puisque, si on se rapporte dans le même temps à l'évolution de la population communale entre 1998 et 2009 (cf. figure 41), la surface d'habitat consommée par habitant ne donne pas les mêmes conclusions. On peut prendre l'exemple du pays d'Hucqueliers où la surface consommée par habitant a diminué alors que la tâche urbaine des communes du secteur a augmenté de plus de 10% en 11 ans. Cela peut être expliqué par l'augmentation de la taille des ménages (installation de familles avec enfants), par une augmentation éventuelle du foncier, mais aussi par les efforts de densification des communes (construction sur de plus petites parcelles). En outre, le nombre d'hectares consommés par habitant reste très élevé dans les secteurs du Ternois et de l'est Montreuillois en raison de la faible pression foncière.

2. Patrimoine et manifestations culturelles

Le patrimoine des communes, qu'il soit immobile ou immatériel, d'envergure locale ou régionale, participe à valoriser l'identité des territoires. Cela rejoint le concept de « paniers de biens » développé par Bernard Pecqueur. Pour cet auteur, les communes doivent s'appuyer sur leurs ressources et leurs potentiels « ancrés dans un espace particulier, une culture, une histoire » (Pecqueur B., 2001) pour pouvoir développer durablement leur territoire. L'identité des communes constitue donc un levier majeur pour le développement local.

Le département souhaitant mener une « politique offensive de notoriété » (Projet Stratégique du Conseil général, 2008), et la préservation du patrimoine étant un champ de compétence du Département, la carte en figure 40 souhaite révéler les ressources et les territoires sur lesquels s'appuyer pour développer les potentialités, et ainsi répondre aux objectifs départementaux.

Patrimoine et manifestations culturelles

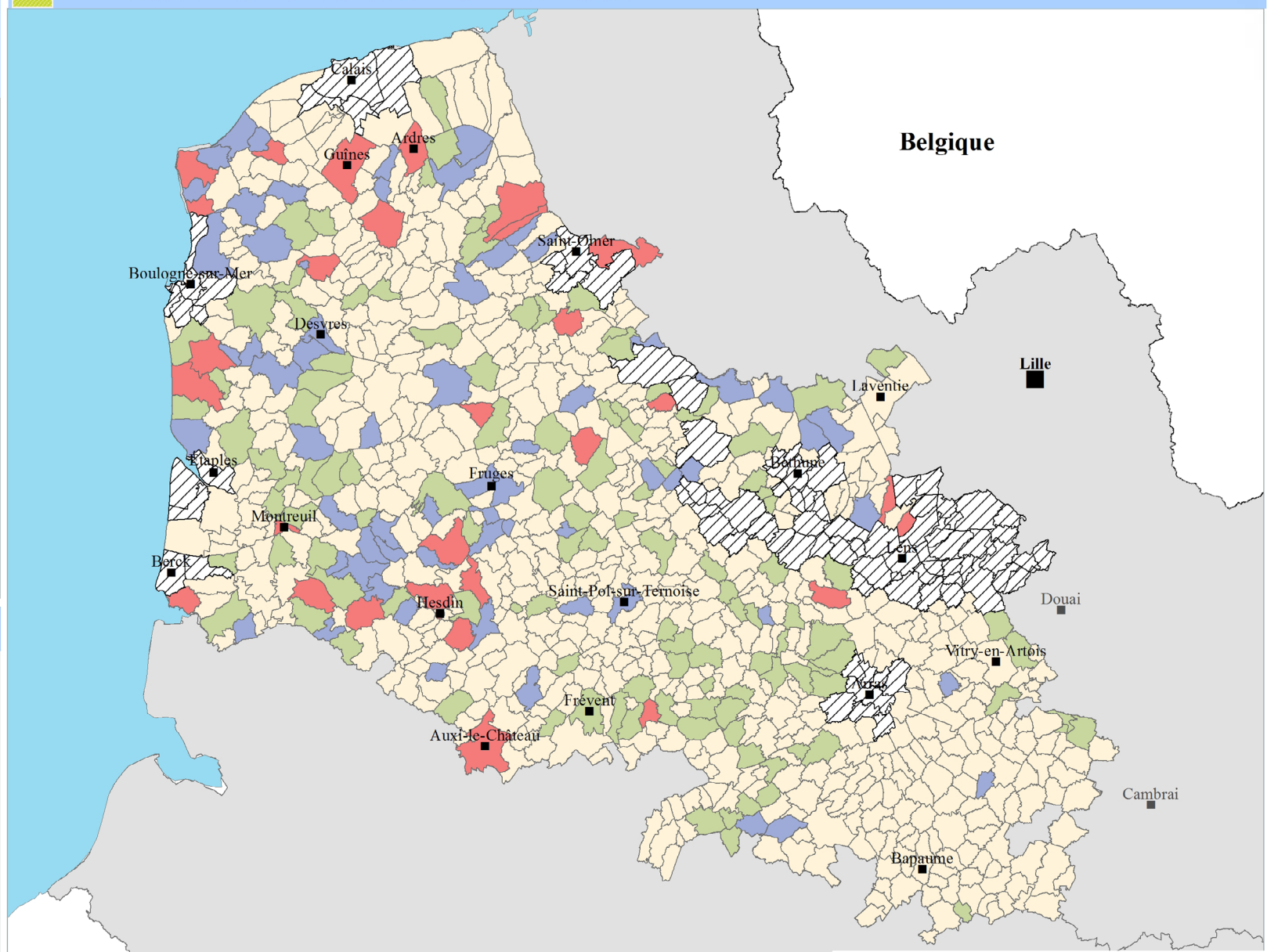
Légende

- Aucun élément recensé
- Présence d'éléments patrimoniaux remarquables
- Présence de manifestation culturelles
- Plusieurs éléments culturels et patrimoniaux présents
- Communes urbaines

Précaution

Carte non exploitable en l'état actuel:

- base de donnée des manifestations culturelles incomplète et changeante en fonction des années.
- Au niveau du patrimoine, seuls les Monuments Historiques ont pu être recensés. Nécessité d'inventorier le petit patrimoine.



!!! NECESSITE D'ETRE COMPLETEE

Réalisation Danion - Detraux - Dougère - Quelennec, Polytech Tours
Source: IGN BDCARTO, IGN BDTOPO, base Mérimée 2013, SIGEO



Figure 40: Carte du patrimoine et des manifestations culturelles

Cependant l'identité culturelle et patrimoniale d'une commune est une dimension plus qualitative que quantitative. Il n'est pas aisé de la mesurer à l'aide d'indicateurs. De plus, confronté au manque de bases de données, plusieurs éléments n'ont pas été pris en compte. En effet, un des indicateurs retenu pour construire la carte est le nombre d'éléments patrimoniaux recensé par commune. Or il n'existe pas d'inventaire du petit patrimoine dans tous les territoires du Pas-de-Calais. Ainsi, pour la question du patrimoine, seule la présence ou non de monuments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques ont pu servir à l'élaboration de la carte.

Pour compléter la carte et tenter de rendre compte du potentiel des communes en termes d'identité et de patrimoine immatériel, la présence d'évènements culturels a été choisie comme indicateur. Néanmoins cette base de données (récupérée via le service SIG) n'est pas nécessairement exhaustive. Elle manque également de fiabilité puisqu'une réactualisation serait souhaitable d'année en année.

Ainsi la carte 40 nécessite d'être complétée avec des données plus conséquentes pour être exploitables. En l'état actuel, des éléments se dessinent plutôt dans le Boulonnais, dans la région d'Hesdin ainsi que dans les bourgs-centres. Cependant aucune interprétation hâtive ne devra avoir lieu tant que des recensements fiables et plus conséquents n'aient pu être réalisés.

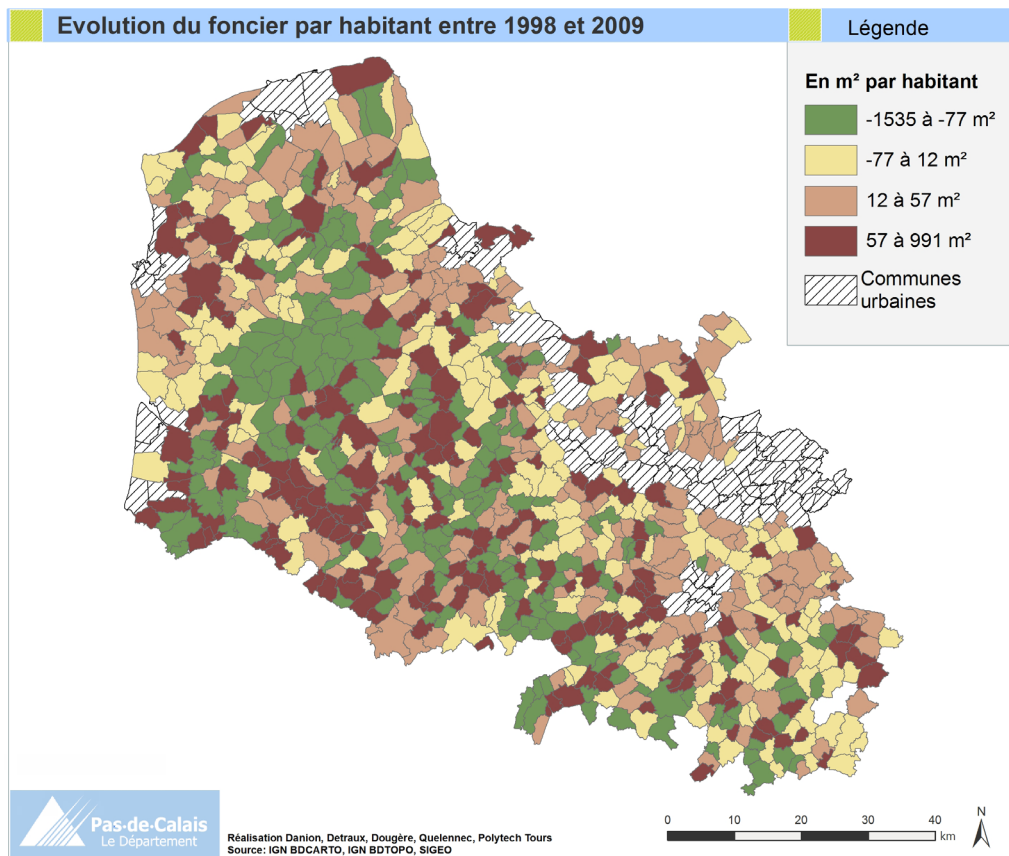


Figure 41: Carte de l'évolution de la consommation de foncier bâti par habitant entre 1998 et 2009 (surface)

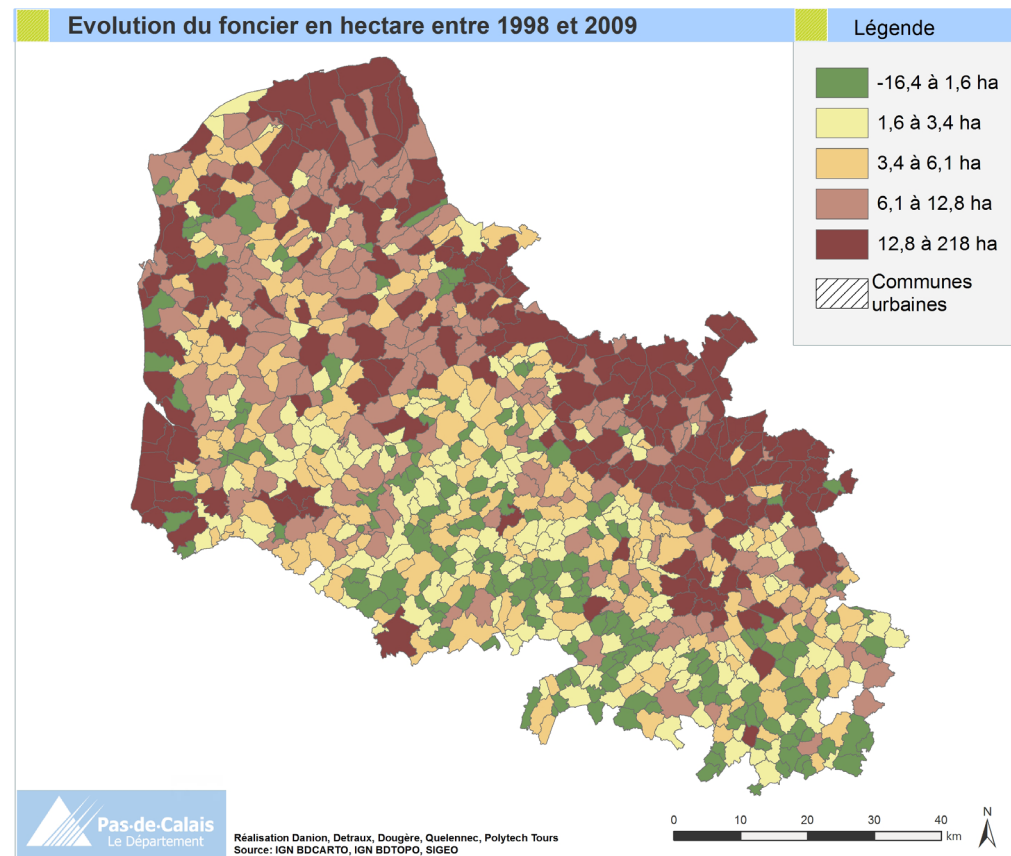


Figure 42: Carte de l'évolution de la consommation de foncier bâti entre 1998 et 2009 (surface)

CHOREMES

Pas-de-Calais
Le Département

Légende

Paysages :

- Littoral
- Bocages
- Marais ou plaines humides
- Collines
- Grandes cultures
- Bassin minier

Voies ferrées :

- LGV
- TER

Routes :

- Autoroutes
- Autres routes structurantes

Pôles d'équipements

- Pôles supérieurs
- Pôles intermédiaires
- Ports

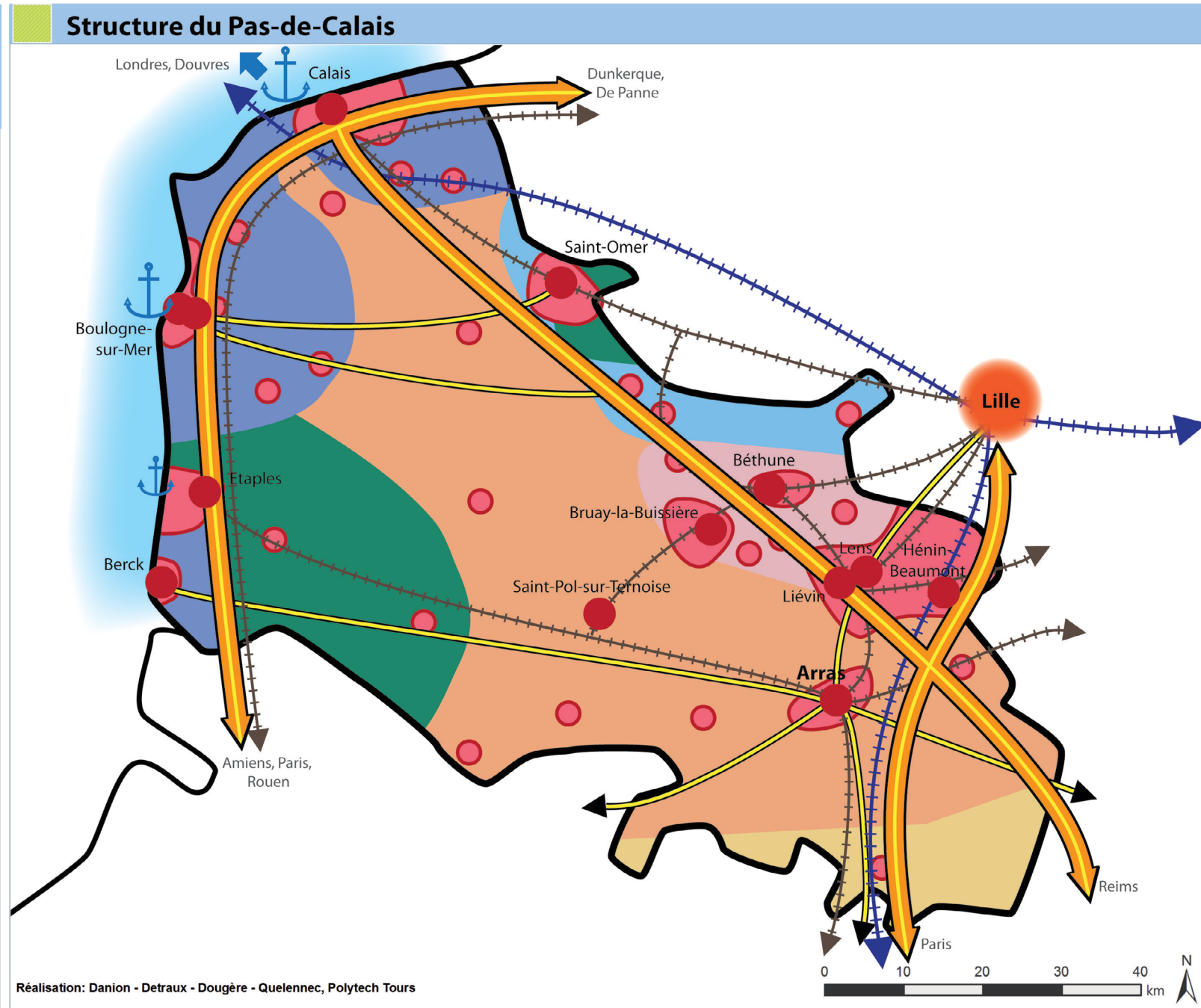







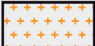



Figure 43: Chorème de la structure spatiale du Pas-de-Calais

Légende

-  Pôles urbains
-  1)
-  2)
-  3)
-  4)
-  Espace rural hétérogène
-  Espace rural hétérogène
-  Pauvreté
-  Emplois précaires
-  Economie touristique développée

Fonctionnement des communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

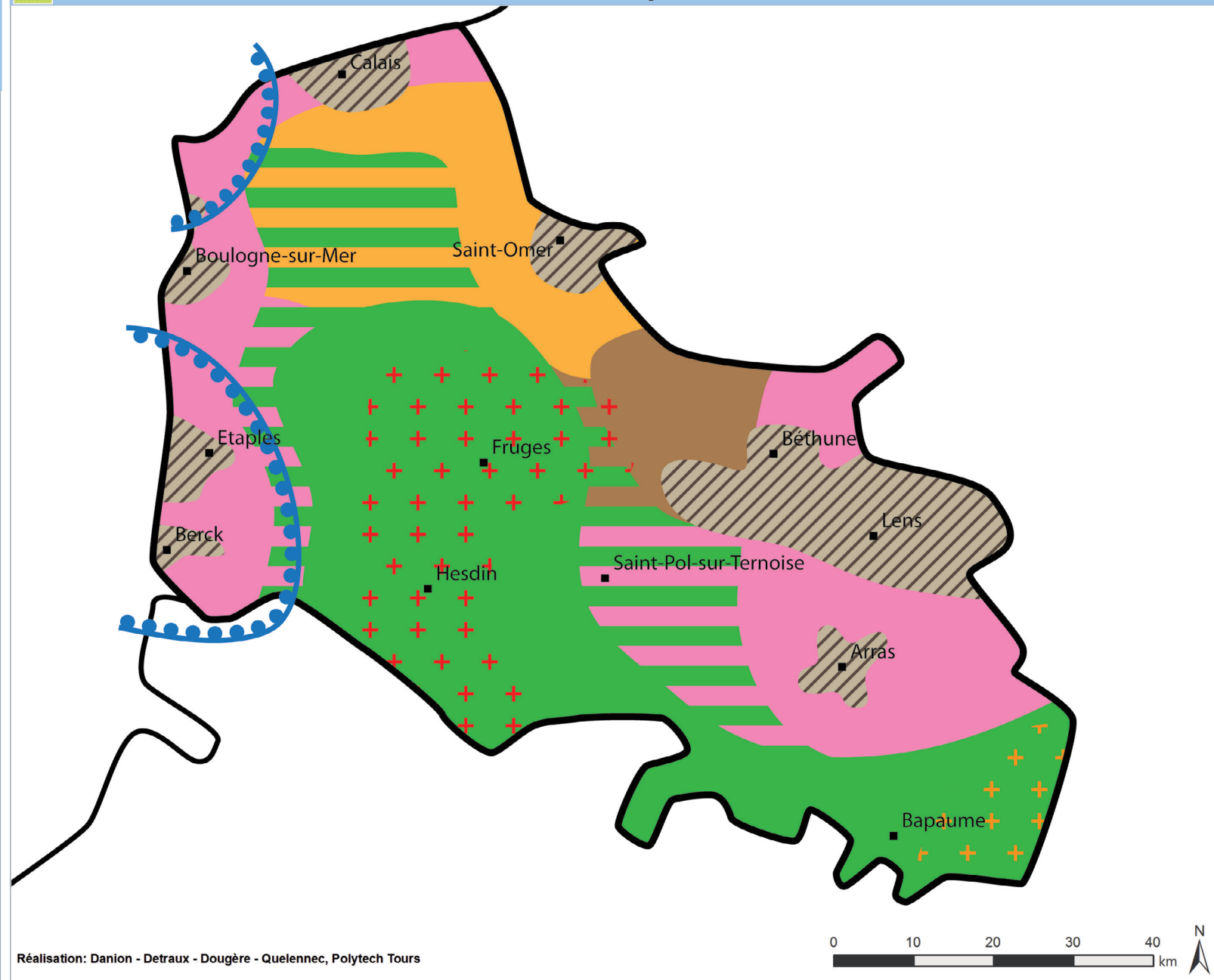


Figure 44: Chorème du fonctionnement des communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

Fonctionnalité

: espace rural de type 1

Dans ces espaces, le niveau de vie des populations est relativement bon et homogène. Les revenus médians sont plus élevés dans ces communes que dans l'espace à caractéristiques rurales, et les situations de pauvreté plus rares. Cela peut notamment s'expliquer par un taux de chômage généralement plus bas, ainsi qu'un taux d'emploi indiquant qu'une large part de la population en âge de travailler participe à la vie économique. Les fragilités sociales s'en trouvent réduites. On note également que la part des propriétaires est plus importante (observation à nuancer sur la première frange du littoral). Pour ce qui est des équipements, ils sont peu présents dans les communes de ces espaces, mais la proximité des pôles urbains permet aux populations d'avoir facilement accès aux ressources. Ces pôles urbains accueillent également le lieu de travail de nombreux actifs résidants dans les espaces ruraux de type 1. La spécialisation économiques propre aux communes est elle variée. Ainsi, ceux qui viennent travailler dans ces communes exercent aussi bien des emplois de type résidentiel, industriel – au sens large – ou agricole. Les deux premières catégories sont cependant d'avantage représentées.

: espace rural de type 2

Cet espace correspond à la fin du bassin minier. Il regroupe des communes dans lesquelles le niveau de vie des populations est en moyenne plus bas que les communes à caractéristiques rurales avoisinantes. Le taux de chômage y est également plus élevé. La population peut en revanche facilement bénéficier de l'accès aux équipements grâce à la présence de plusieurs communes qualifiées de pôles intermédiaires, et grâce à la proximité du bassin minier dense en équipement. La proximité de ces pôles, concentrant équipements et emplois permet


à de nombreux habitants d'y exercer leur travail. Pour les personnes venant travailler sur les communes rurales de type 2, les emplois sont principalement spécialisés dans le secteur résidentiel.

: espace rural de type 3

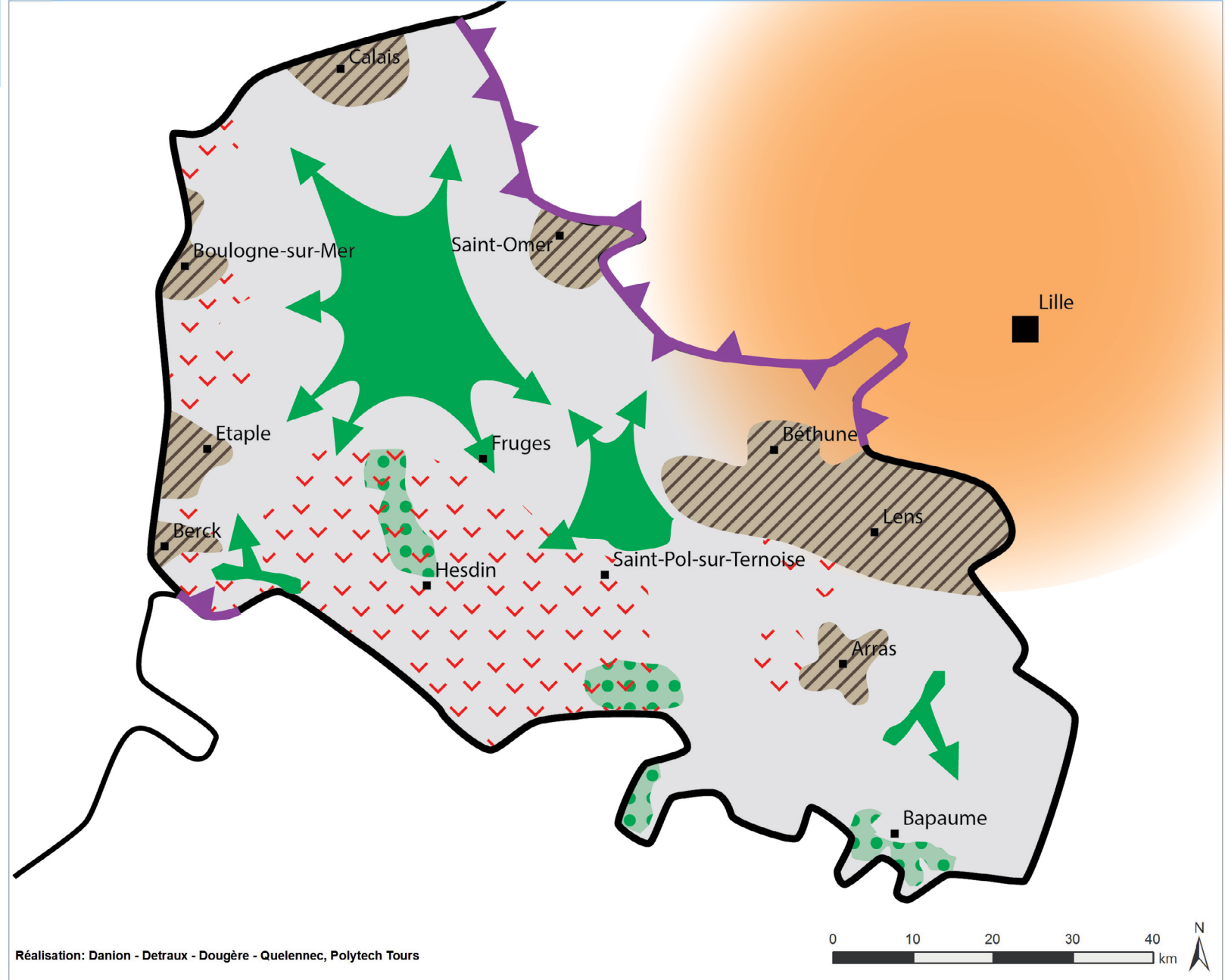
Dans cet espace, comme dans les deux décrits précédemment, les échanges avec les pôles urbains – Calais et Saint-Omer ici – sont forts. Cependant le profil social est ici moins marqué que dans les autres cas. Les revenus médians et la part des ménages sous le seuil de pauvreté sont situés dans les classes moyennes par rapport aux autres communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais. Le chômage est quant à lui tout de même relativement plus élevé.

: espace rural de type 4

Cet espace concentre les communes de l'espace à caractéristiques rurales dans lesquelles les niveaux de vie sont plus bas. En effet, en comparaison aux autres communes du département, le revenu médian est plus bas. La part des ménages sous le seuil de pauvreté est également plus importante dans ces communes. Pourtant, dans cet espace le taux de chômage et d'activité est moins préoccupant que dans d'autres. Les difficultés dues au niveau des ressources semblent donc s'expliquer en partie par une part plus importante de plus petites retraites et salaires. En effet, dans cet espace la part des retraités est importante. De plus, la part des emplois agricoles, aux revenus et retraites souvent plus faibles, est elle aussi plus importante qu'ailleurs. Ces caractéristiques pourraient expliquer les fragilités constatées, et relativiser les résultats pour les autres catégories de population. En termes de lieux d'emplois, les actifs travaillent principalement au sein de l'espace à caractéristiques rurales. Ils sont en effet plus éloignés des pôles urbains. Cependant, les emplois semblent se concentrer dans des communes structurantes, regroupant aussi les équipements.

-  Pôles urbains
-  Attrait résidentiel (vert) et extension récente des communes attractives (flèches)
-  Nouveaux espaces attractifs pour les migrations résidentielles
-  Territoires vieillissant
-  Influence de l'aire urbaine de Lille
-  Frontières dynamiques (échanges nombreux de flux de biens et de personnes)

Les dynamiques en cours dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais



Réalisation: Danion - Detraux - Dougère - Quelennec, Polytech Tours

Figure 45: Chorème des dynamiques en cours dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

Dynamiques en cours dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

Le chorème en figure 45 recense les principales dynamiques territoriales observées dans l'espace à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais. Ces observations se réfèrent à plusieurs indicateurs souvent mobilisés dans l'étude thématique (cf. partie "Thématiques"). Le but est de proposer une lecture synthétique des principales dynamiques qui animent le territoire départemental. Les éléments annexes ou moins perceptibles à première vue ne sont donc pas figurés sur le croquis.

D'abord l'évolution du solde migratoire entre 1999-2006-2011 révèle un "étalement" des territoires déjà attractifs pour y habiter (au Dessus de Saint-Pol, entre Boulogne / Calais / Saint-Omer et Fruges, au Sud-Est d'Arras, à l'Est de Berck). L'étalement de ses "poches" de communes attractives au niveau résidentiel s'effectue dans presque toutes les directions, hormis en direction d'Arras et de Saint-Omer. Il est actuellement difficile de savoir d'où proviennent les personnes arrivées dans ces communes.

L'évolution du solde migratoire dessine également des territoires nouvellement attractif au niveau résidentiel. Il s'agit des communes au Sud de Bapaume, au Sud-Est et au Nord-Est de Doullens (frontière picarde) ainsi qu'au Nord-Ouest d'Hesdin.

Une des dynamiques marquantes au niveau des ruralités du Pas-de-Calais est le vieillissement de la population (cf. 3. *Poids des séniors dans la population communale*, chapitre "social"). Cette réalité ne semble pas être spécifique au département mais il est important de connaître les territoires qu'elle touche afin de pouvoir agir en conséquence.






Les territoires impactés sont essentiellement situés dans la région d'Hesdin, sur une bande littorale allant de Berck aux Deux caps, ainsi que l'Ouest d'Arras.

Enfin les dynamiques territoriales des espaces à caractéristiques rurales s'illustrent aussi avec les départements frontaliers. De nombreux échanges de biens, mais aussi de personnes (actifs, résidents, touristes) ont lieu au niveau de la frontière avec le Nord (du littoral jusqu'au bassin minier principalement), et dans une moindre mesure avec la Somme (région de Berck - Baie de Somme).

Il faut également noter l'influence de Lille, capitale régionale présente sur la scène européenne, sur le territoire du Pas-de-Calais. Grâce à leur proximité, les franges rurales du bassin minier et de Laventie bénéficient particulièrement d'échanges avec Lille, notamment au niveau de l'emploi (flux domiciles travail importants).

Pas-de-Calais
Le Département

Légende

-  Pôles urbains
-  Potentiel touristique
-  Potentiel lié à la silver économie
-  Potentiel lié à l'éolien
-  Ressources plus variées (économie résidentielle, patrimoine...)
-  Potentiel de développement d'activités de loisirs
-  Sites touristiques d'intérêt régional

Ressources et potentiels dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

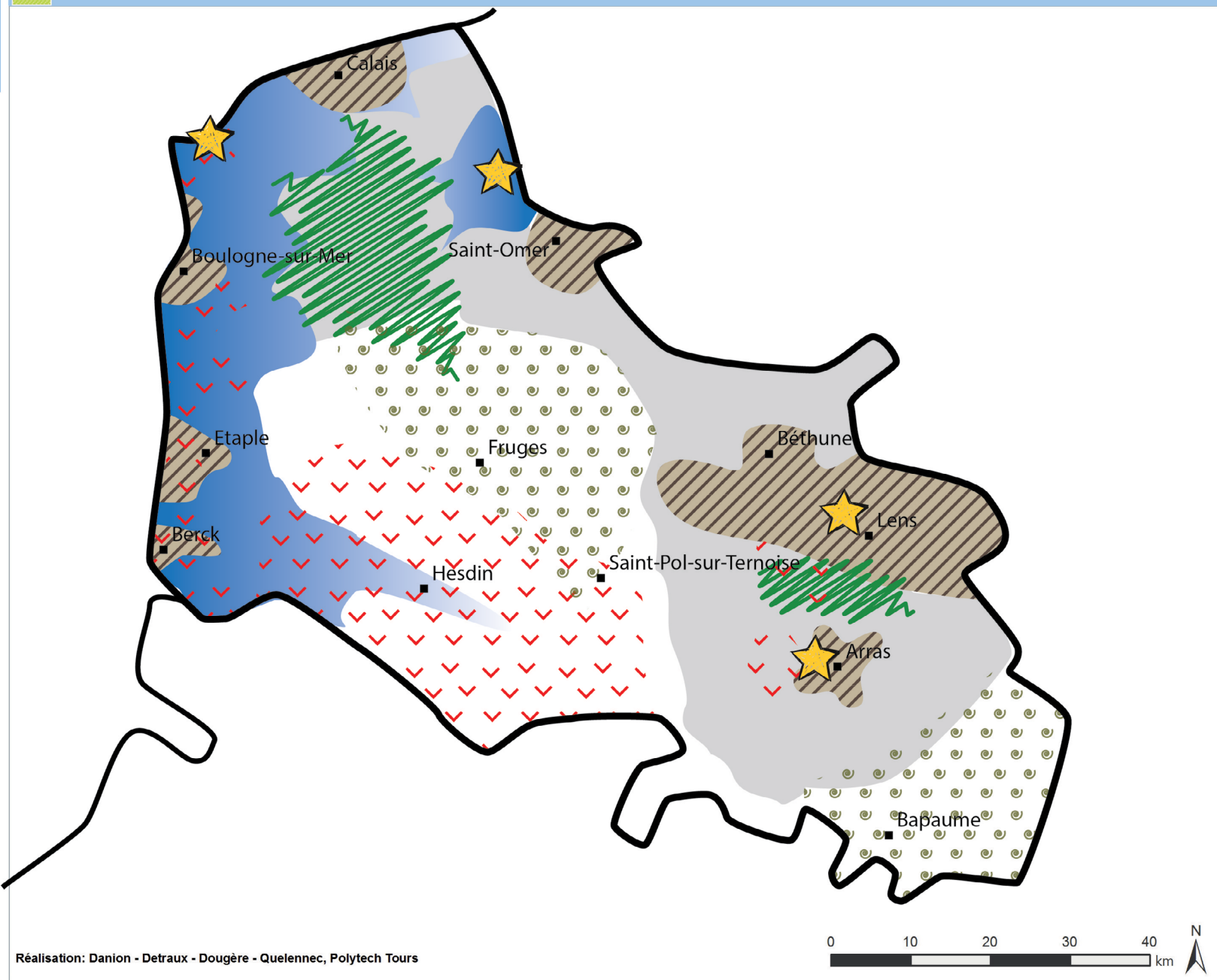


Figure 46: Chorème des ressources et potentiels dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

Ressources et potentiels dans les communes à caractéristiques rurales du Pas-de-Calais

Les territoires, qu'ils soient situés dans l'urbain dense ou éloignés des pôles, connaissent des mutations constantes et plus ou moins fortes. L'histoire du bassin minier illustre particulièrement ces mutations (très attractif pour les travailleurs au XIXe siècle, victime de la désindustrialisation à la fin du XXe siècle, puis en reconversion économique aujourd'hui). Selon Courlet et Pecqueur, chaque territoire dispose de potentiels propres. Ces ressources sont latentes et nécessitent d'être valorisées. Il existe plusieurs types de ressources : celles qui existent déjà sur le territoire et qui nécessitent simplement d'être exploitées (minerais, vent, paysage...), mais aussi celles qui existent uniquement via la coordination d'acteurs (exemple du Louvre-Lens). En effet « la ressource n'est pas seulement matérielle mais peut être aussi idéale. Elle présente alors deux états d'un bout à l'autre du processus de transformation qui va métamorphoser la ressource initiale en ressource accomplie » (Pecqueur B., 2009).

Le chorème ci-contre tente de révéler les potentiels existants dans les territoires ruraux du Pas-de-Calais. Il ne se veut pas exhaustif de toutes les ressources existant dans le Pas-de-Calais mais exprime les potentialités repérées au cours de cette étude sur les ruralités.

En premier lieu, le tourisme constitue un potentiel important à l'échelle départementale. Il se concentre principalement sur une large bande littorale, et s'étend vers la vallée de la Canche et dans le marais audomarois. Ce sont ces territoires qui abritent le plus d'hébergements touristiques. Cependant, l'hébergement marchand est concentré sur la côte alors qu'il existe, semble-t-il, une demande dans l'arrière-pays. Le potentiels touristique est notamment lié aux sites touristiques d'intérêt régional comme les Deux Caps, le marais audomarois, les terrils classés à l'UNESCO et le Louvre-Lens, ou les places historiques

d'Arras.

Ensuite il existe un réel potentiel lié au développement des activités de loisir. Le triangle Boulogne / Calais / Saint-Omer et la frange rurale entre Arras et le bassin minier sont les espaces ruraux où la demande semble la plus forte car ils se situent à proximité directes avec les communes les plus urbaines. L'offre récréative a donc possibilité de s'y développer et peut constituer un atout pour ces territoires. Bien qu'ayant des limites, la carte XXX tend à appuyer ce constat.

La silver économie constitue également un potentiel non-négligeable pour le Pas-de-Calais. En effet, bien qu'il soit l'un des départements les plus jeunes de France, le vieillissement de la population se concentre dans les mêmes espaces (cf. thématique sociale). Or, « les handicaps traditionnellement perçus comme tels dans les territoires ruraux [...] deviennent, à l'aune du nouveau système, des ressources potentielles, sources de dynamisme, de richesse et de rente territoriale de situation (Moalla, Mollard, Pecqueur, 2001) ». Ainsi il ne faut pas voir le vieillissement de la population comme le symbole d'un manque de dynamisme, mais plutôt en tant que ressource potentielle pour le développement économique local.

Bien que le sujet puisse faire débat, les énergies renouvelables peuvent constituer une ressource potentielle et faire du rural des territoires d'innovation. En termes de production énergétique au niveau départemental, l'éolien constitue une ressource naturelle majeure contrairement à certaines autres énergies, très localisées (exemple de la géothermie). Ces dernières peuvent également constituer un potentiel, mais ne sont pas représentées sur le chorème en raison de leur caractère trop spécifique. Selon le schéma départemental de l'éolien, c'est dans la région de Fruges et de Bapaume que l'énergie éolienne peut être le mieux valorisée.

Enfin, d'autres territoires peuvent avoir des ressources plus variées et moins spécifiques pour valoriser leurs territoires. Il s'agit principalement des communes périphériques des pôles urbains pouvant développer l'économie résidentielle, s'appuyer sur leurs ressources culturelles, patrimoniales et naturelles.

SIGLES & ACRONYMES

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADF : Assemblées de Départements de France

BPE : Base Permanente d'Équipement

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale

D2DPE : Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation

DCASPL : Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

FARDA : Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole

INSEE : Institut Nationales de la Statistique et des Études Économiques

IRDES : Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé

MOS : Mode d'Occupation des Sols

NAF : Nomenclature de l'Activité Française

NAFA : Nomenclature de l'Activité Française de l'Artisanat

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

OTEX : Orientation Technico-économique des Exploitations

PBS : Production Brute Standard

PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées

PDESI : Plan Départemental d'Espaces Sites et Itinéraires

PRAD : Plan Régional de l'Agriculture Durable

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RSA : Revenu De Solidarité Active

SEGESA : Société d'Études Géographiques, Économiques et Sociologiques Appliquées

ZAU : Zonage en Aires Urbaines

ZAUER : Zonage en Aires Urbaines et aires d'emploi de l'Espace Rural

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux Natura 2000

ZNIEFF : Zones Naturelles à Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique

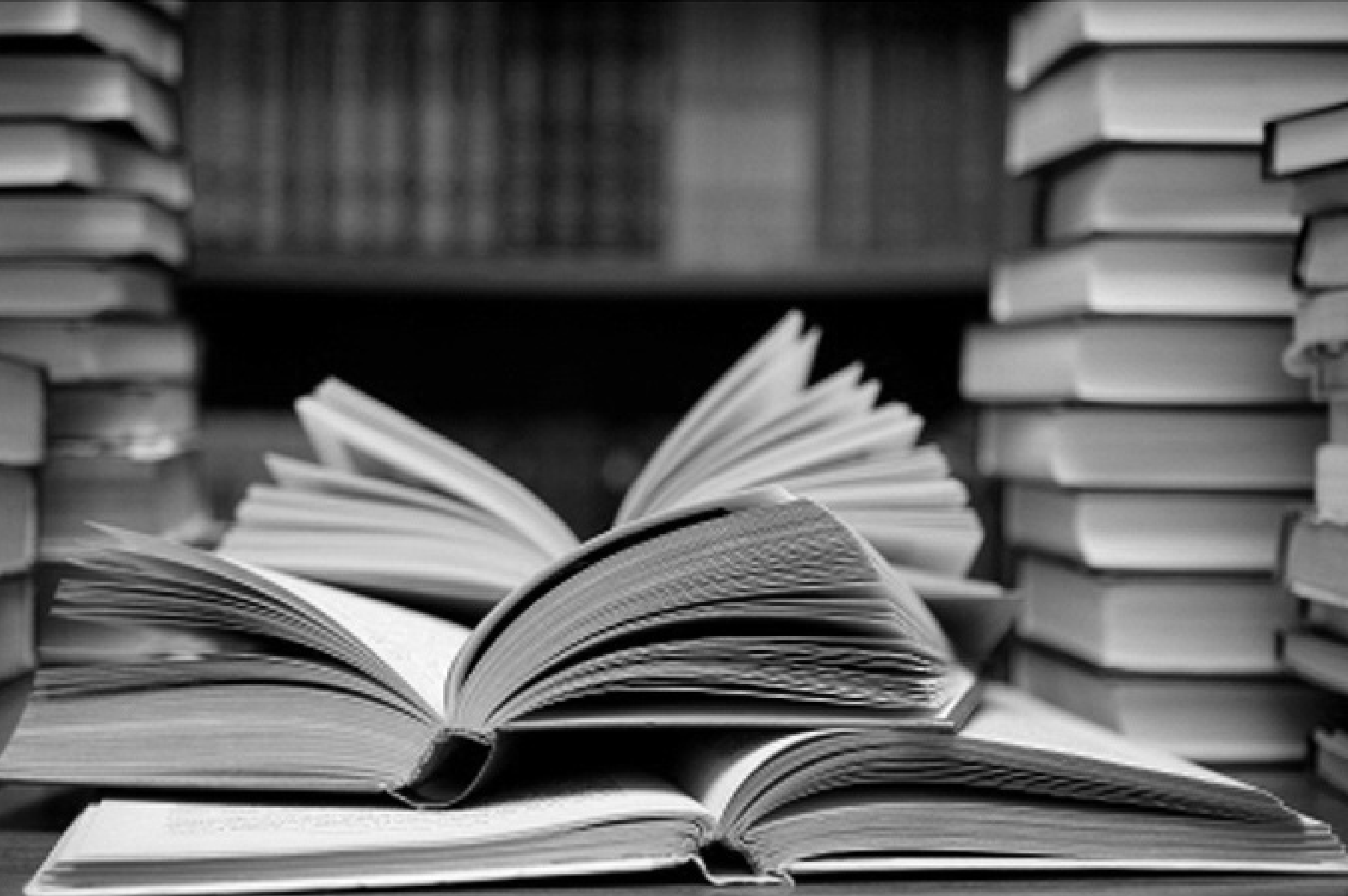


Photo: Site web de Serra di Ferro

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

-Chevalier P. ; Dedeire M., 2009, « entreprises non agricoles et facteurs de localisation : quels avantages à la localisation rurale ? », Revue Economie et Management MECAS, volume 4, TLEMCEN

-Dubois-Taine O.P., 2010, « Les nouvelles mobilités », CAS

-Goffette-Nagot F. ; Schmitt B., 2005, « Les proximités, la ville et le rural », in Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux, Editions Quae, pp. 193 – 199

-Houée P., 1972, « Les étapes du développement rural », Tome 2 « La révolution contemporaine (1950 - 1970) », p 222 ; Les éditions ouvrières

-Mora O.(Dir.), 2008, « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 », Editions Quæ « Update Sciences & Technologies »

-Perrier-Cornet P., 2002, « Repenser les campagnes », Bibliothèques des territoires, Editions de l'Aube-DATAR

-Viard J., «Nouveau portrait de la France : La société des modes de vie», 2012, Editions de l'Aube

RAPPORTS & ETUDES

-Ageste, 2010, « Structures et moyens de production agricoles »

-AML,2013, "Approche de la précarité énergétique liée au transport et à la mobilité à l'échelle de l'Aire Métropolitaine de Lille", Cahier des charges

-Belot C. ; Poncet JF., 2007-2008, Rapport d'informations du Sénat

n°468

-Cété Nord-Picardie, 2011, « Scot du Valenciennois - les emplois du Valenciennois, répartition dans l'espace et évolution », p 83, Tableau de correspondance entre la NES 36 et la NA

-Conseil départemental du Pas-de-Calais, 2012, « schéma directeur départemental de la mobilité »

-Crocquey E. ; Degorre A., 2012 « Les espaces du Nord-Pas-de-Calais, enjeux et devenir, connexions et interdépendances », Les dossiers de Profils, Insee n°210

-DATAR CIADT, 2003, « Quelle France rurale pour 2020, Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable »

-Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales DCASPL en collaboration avec l'INSEE, 2008, « Nomenclature d'Activités Française de l'Artisanat Révision 2 »

-Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation, 2011, « Portrait socio-économique des espaces ruraux du Nord – Pas-de-Calais »,

-Hubert B. ; Mora O. ; Riba G., 2010, « Trois cas de prospectives spatiales : vers de nouvelles ruralités ? », Territoire 2040 n°2

-INSEE Champagne-Ardenne, 2001, « Les déplacements dans la Haute-Marne pour l'accès à l'emploi et aux équipements »

-Ministère de l'agriculture et de la pêche, 2006, « Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales », Diagnostic des espaces ruraux : fascicule 1

- Mission « nouvelles ruralités », 2013, « Campagnes le Grand Pari »
- Perrin D. (Dir.), 2003, « Les politiques de développement rural », Rapport de l'instance d'évaluation, La Documentation Française
- Perrier-Cornet P. (Dir.), 2001, « Les Français et l'espace rural », Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC)
- Région Nord - Pas-de-Calais, 2012, « Plan Régional de l'Agriculture Durable – Nord-Pas-de-Calais »
- Réseau Rural Français, 2013, « Croissance Territorialisée - Relation ville campagnes »
- SEGESA, 2005, « Dynamique territoriale de l'agriculture et de l'espace rural en Ile-de-France », DREIF DRIAF
- Union Européenne Comité des Régions, 2013, « Partenariat Urbain-Rural et Gouvernance », 18e réunion de la commission

ARTICLES

- Berthod-Wurmser M. ; Fabre D. ; Ollivier R. ; Raymond M.; Villers S., 2009, « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », Inspection Générale des Affaires Sociales et Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux
- Bonduelle A. ; Houdant N. ; Stevance A.S, 2011, « Facteur 4 en Nord-Pas-de-Calais : impacts sociaux économiques », Développement durable et Territoires Vol. 2 n°1
- Dansac C.; Loredon J-P.; Pagès A.; Vachée C., 2014, « L'intervention

sociale en milieu rural. Le point de vue des professionnels », Dossier d'étude n°171

- David O. ; Quintin P ; Séchet R., 2002 « Les familles monoparentales et la pauvreté », Les Travaux de l'Observatoire
- Driant J-C., 2007, « Espaces ruraux et parcours résidentiels des ménages : un éclairage statistique », Pour, n°195, pp. 40-47
- Gucher C., Mallon I., Roussel V., 2007, « Vieillir en milieu rural : chance ou risque de vulnérabilité accrue? », Institut National de la Longévité et du vieillissement
- Granie A-M., 2003, « Sociabilités dans le monde rural », Revue Projet n°274, pp. 51-58
- Madoré F., 2004, « Modes de vie périurbains en France », Norois, 193, pp. 77 – 90
- Pecqueur B., 2001, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », Economie rurale, n°261, pp. 37-49
- Pecqueur B., 2009, « Ressources territoriales latentes », Recherche sociale, n°191
- Rieutort L., 2012, « Du rural aux nouvelles ruralités », Revue Internationale d'Education de Sèvres, Centre international d'études pédagogiques (CIEP), p.43-52
- Roulier C., 2012, « Qui sont les néo-ruraux ? », pp 34-35, Informations sociales n°164, Caisse Nationale d'allocations familiales
- Saujot M., 2012, "La mobilité, l'autre vulnérabilité énergétique",

Policy briefs n°5/2012, IDDRI

-Science & Décision, 2007, « La biodiversité dans les zones rurales : comment concilier préservation et activités humaines ? »

-Talandier M., 2009, « Une autre géographie du développement rural. Une approche par les revenus », Géocarrefour Vol. 83-4

SITES INTERNET

-Site du département du Pas-de-Calais, « Agence de Développement et de Réservation Touristique du Pas-de-Calais », consulté le 14/05/2015. URL: <http://www.pasdecalais.fr/L-institution/Les-organismes-associes/Agence-de-Developpement-et-de-Reservation-Touristique-du-Pas-de-Calais>

-Site du département du Pas-de-Calais, « Maîtrise de l'énergie », Consulté en 2015. URL : <http://www.pasdecalais.fr/index.php/Grands-Projets/Agenda-21-pour-un-departement-innovant-solidaire-et-durable/Maitrise-de-l-energie>

-Site de la Direction Générale des Entreprises (DGE), « Le tourisme rural », consulté le 14/05/2015. URL: <http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-rural>

-Site de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), « Orientation Technico-économique des Exploitations agricoles (OTEX) », consulté le 25/05/2015. URL: <http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/Orientation-technico-economique-du>

-INSEE, 2006, « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop

pour se chauffer », consulté le 23/06/2015. URL: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1351

-INSEE, 2011, « Revenus, salaires : connaître pour agir-des indicateurs au service des politiques sociales », consulté le 28/06/2015. URL: http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17512

-INSEE, 2014, « Capacité d'hébergement en 2014 », consulté le 12/05/2015. URL: http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF13540

-INSEE, 2014, « Les gammes d'équipements issues de la Base Permanente des Equipements 2013 », consulté 29/06/2015. URL : http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=grille/gamme_bpe.htm

-Site du Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement, « La précarité énergétique », consulté le 23/06/2015. URL : <http://www.precarite-energie.org/-La-precarite-energetique-.html>

-Site de la Direction Recherches Etudes Evaluations et Statistiques, "L'accessibilité potentielle localisés: une nouvelle mesure de l'accessibilité aux médecins généralistes libéraux, Consulté le 18/05/2015. URL: <http://www.dress.sante.gouv.fr/l-accessibilite-potentielle-localisee-apl-une-nouvelle.10831.html>

ANNEXES

Table des annexes

CARTES THÉMATIQUES

POPULATIONS

Annexe 1 : Carte de l'évolution de la population communale entre 1999 et 2011.....p.134

Annexe 2 : Carte du nombre de néoruraux arrivés dans une commune à caractéristiques rurales entre 2003 et 2008
.....p.134

Annexe 3 : Carte du solde migratoire entre 1999 et 2011 (volume).....p.135

Annexe 4 : Carte du solde migratoire entre 1999 et 2011 (%).....p.135

SOCIAL

Annexe 5 : Carte de la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté.....p.136

Annexe 6 : Carte de la part d'actifs ayant un emploi occupant un emploi précaire.....p.136

Annexe 7 : Carte du taux de familles monoparentales en 2011.....p.137

ACCESSIBILITE

Annexe 8 : Carte de l'accessibilité des communes aux services de la gamme supérieure.....p.138

Annexe 9 : Schéma de la méthodologie utilisée pour réaliser la carte de l'accessibilité des communes aux équipements de la gamme supérieure.....p.138

Annexe 10 : Carte de l'accessibilité des communes aux équipements de la gamme supérieures en tenant compte du lieu de travail et de résidence des populations.....p.139

ENVIRONNEMENT

Annexe 11 : Carte de la longueur de haie par commune en 2009.....p.140

Annexe 12 : Carte de l'évolution de la longueur de haie par commune entre 2005 et 2009.....p.140

Annexe 13 : Carte de la surface de forêts par commune.....p.141

Annexe 14 : Carte de l'évolution de la surface forestière entre 2005 et 2009.....p.141

TOURISME

Annexe 15 : Carte de la capacité d'accueil touristique en hébergements marchands.....p.142

Annexe 16 : Carte de la capacité d'accueil touristique en hébergements non-marchands.....p.142

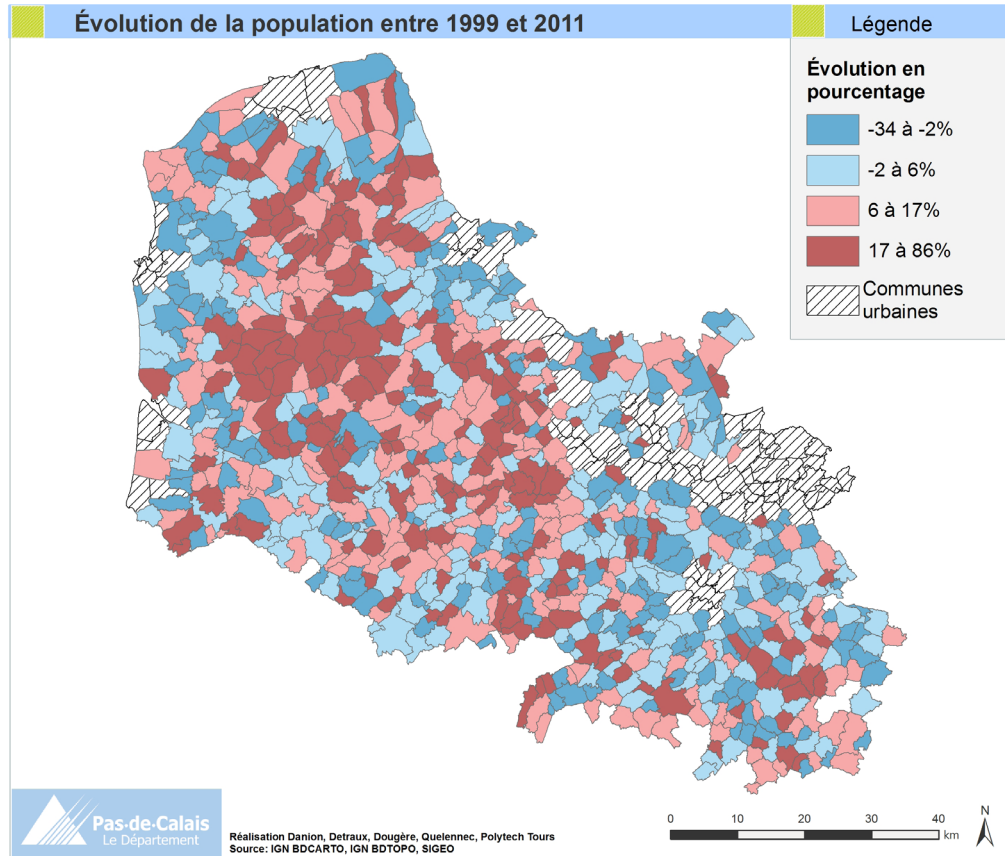
POLITIQUES PUBLIQUES

Annexe 17 : Recensement des principales politiques publiques départementales.....p.144

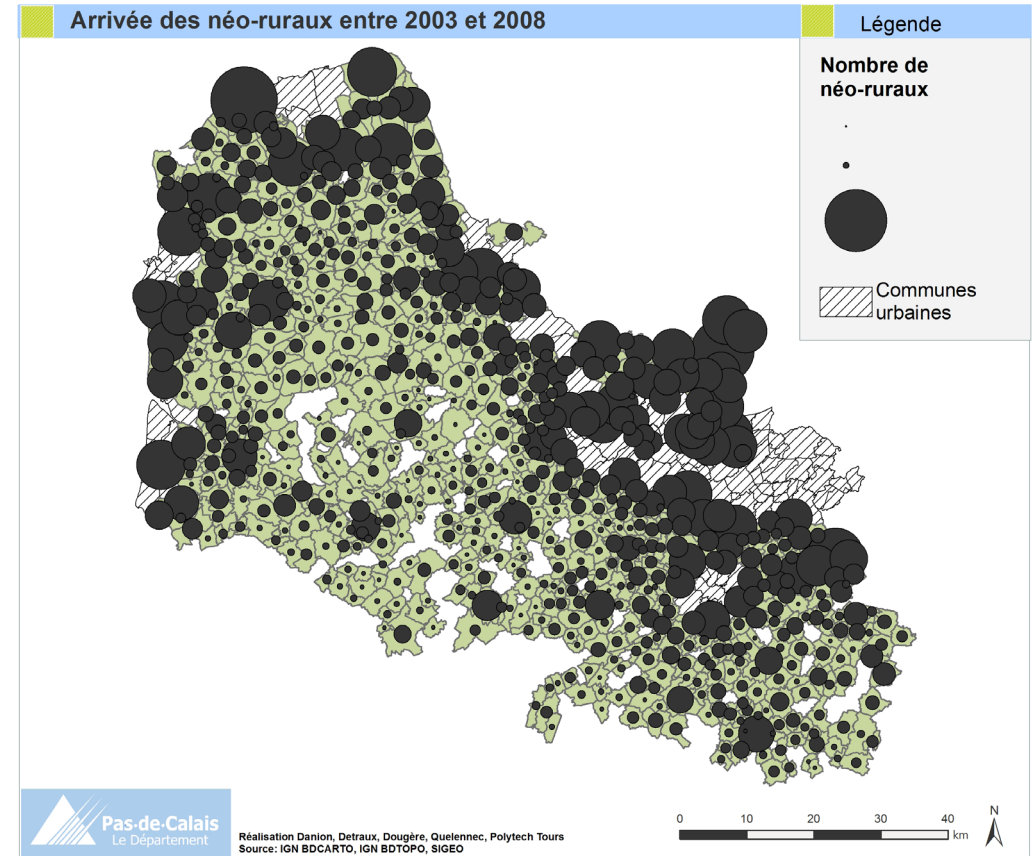
Annexe 18 : Représentations des 9 territoires du Pas-de-Calais par les agents départementaux.....p.146

DICTIONNAIRE DE VARIABLES

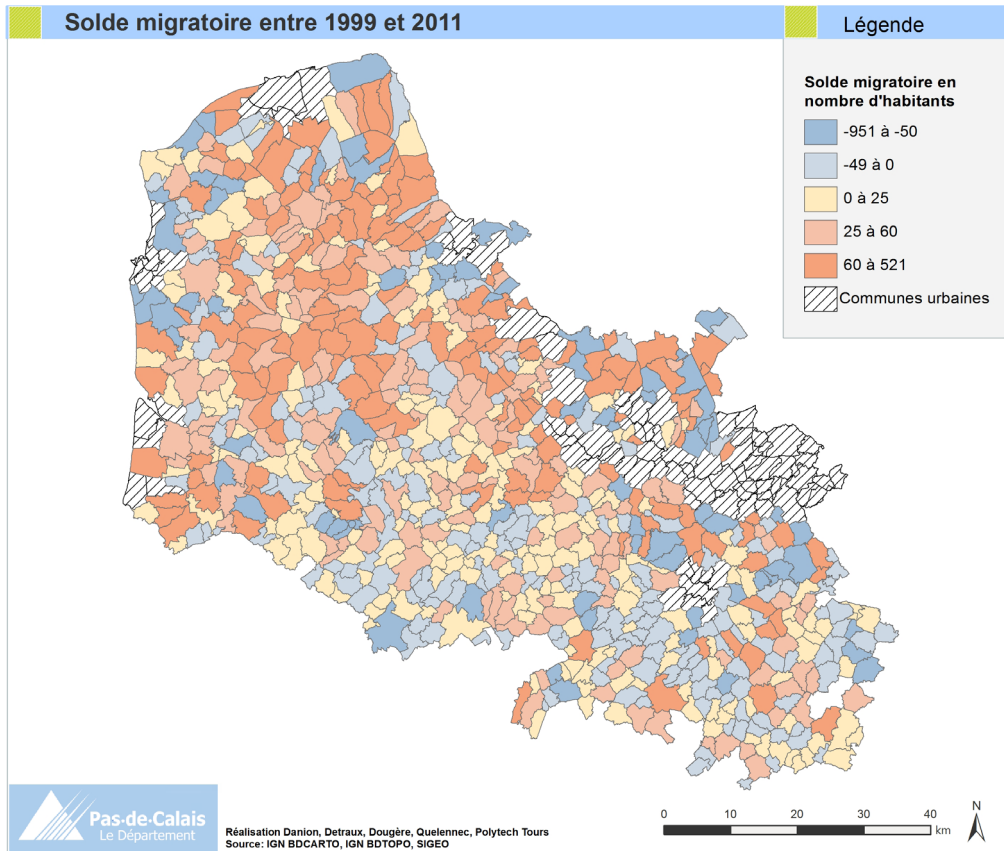
Annexe 19 : Dictionnaire : modalités de calcul des variables utilisées pour la réalisation des cartes.....p.158



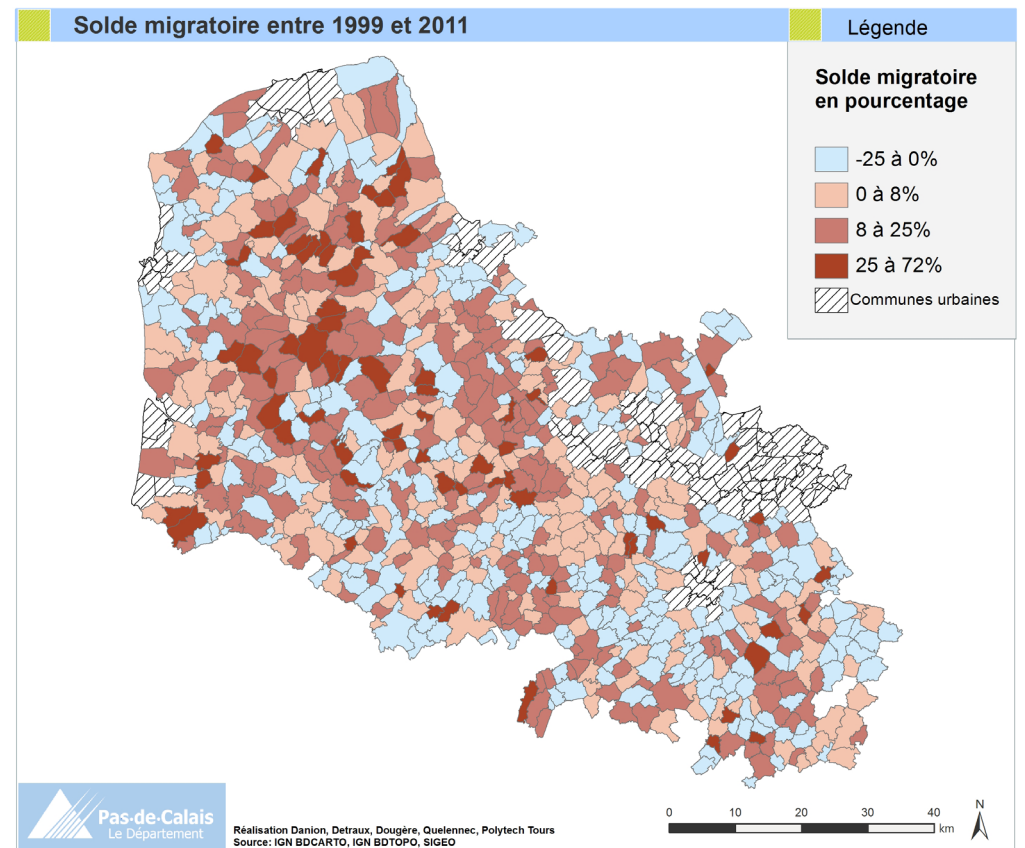
Annexe 1: Carte de l'évolution de la population entre 1999 et 2011



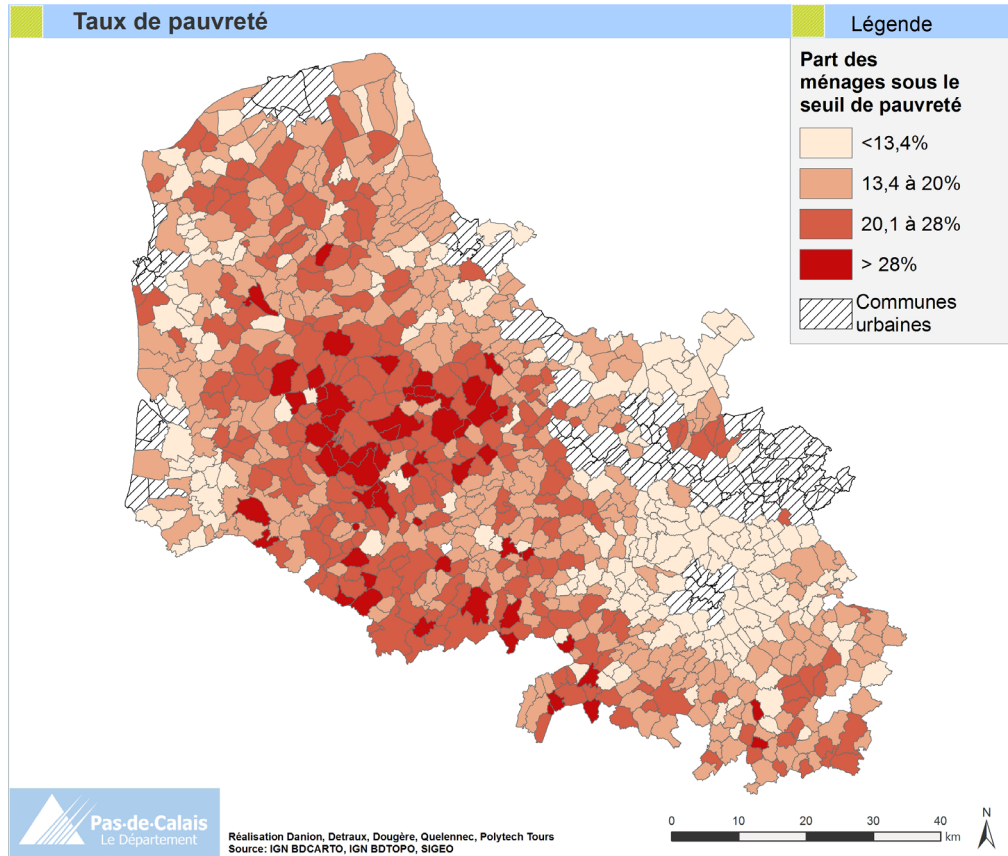
Annexe 2: Carte du nombre de néoruraux arrivés dans une commune à caractéristiques rurales entre 2003 et 2008



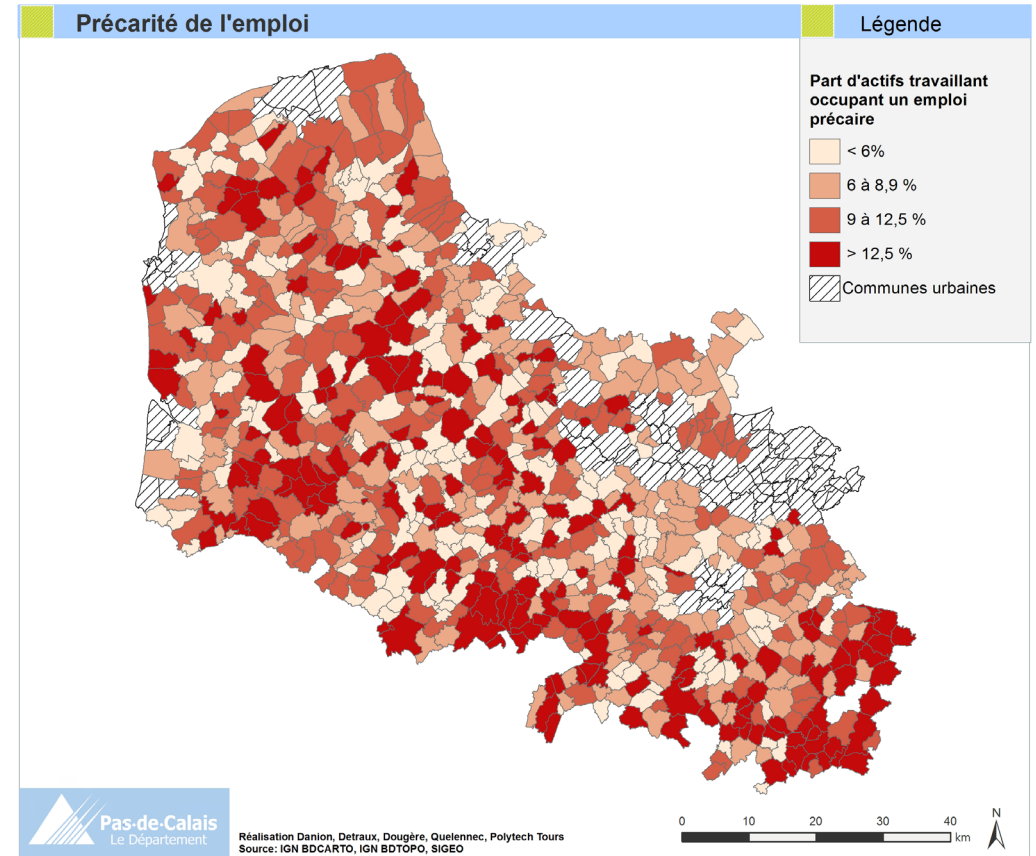
Annexe 3: Carte du solde migratoire entre 1999 et 2011 (volume)



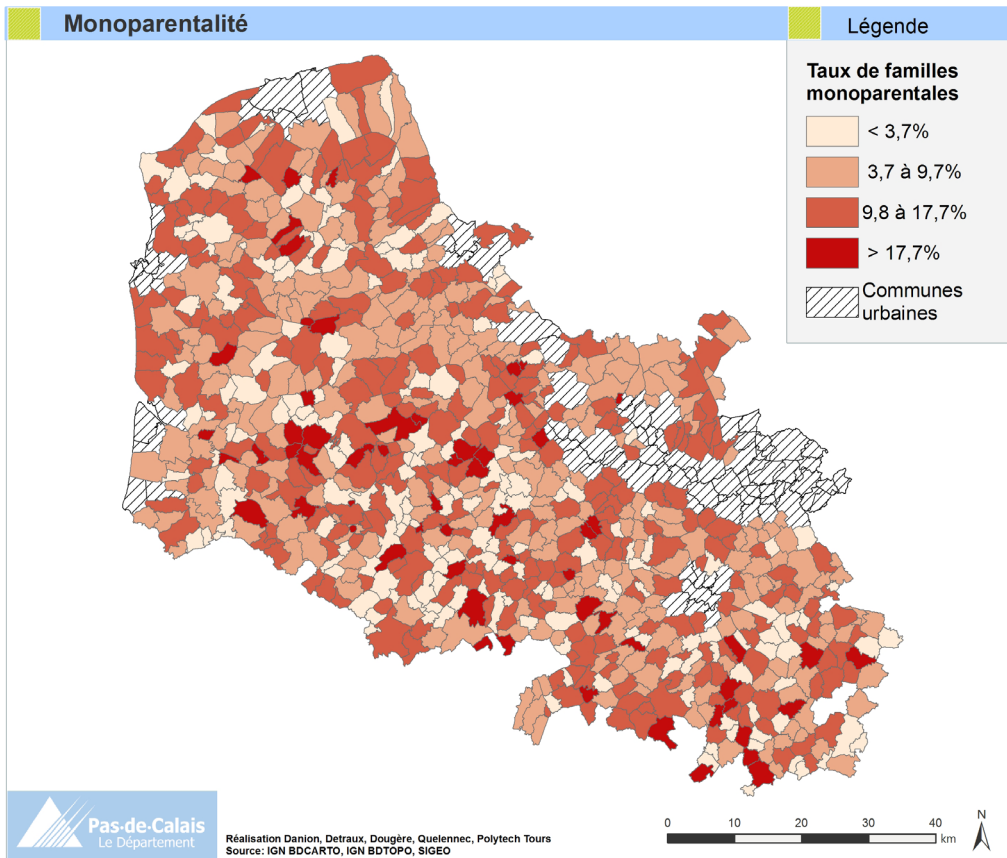
Annexe 4: Carte du solde migratoire entre 1999 et 2011 (%)



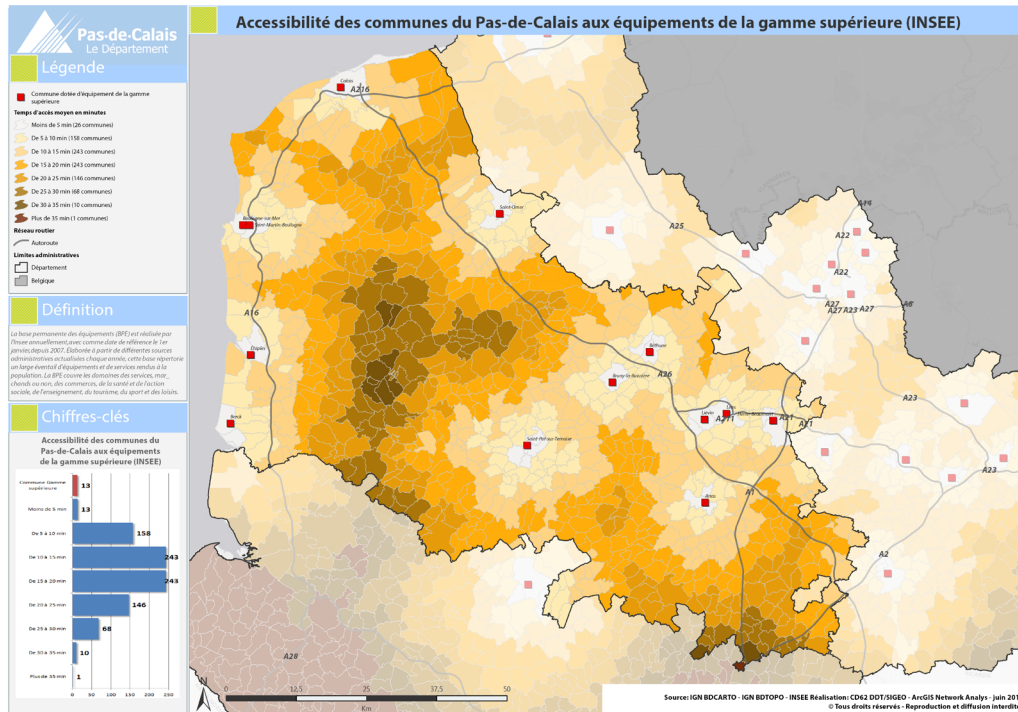
Annexe 5: Carte de la part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté



Annexe 6: Carte de la part d'actifs ayant un emploi occupant un emploi précaire



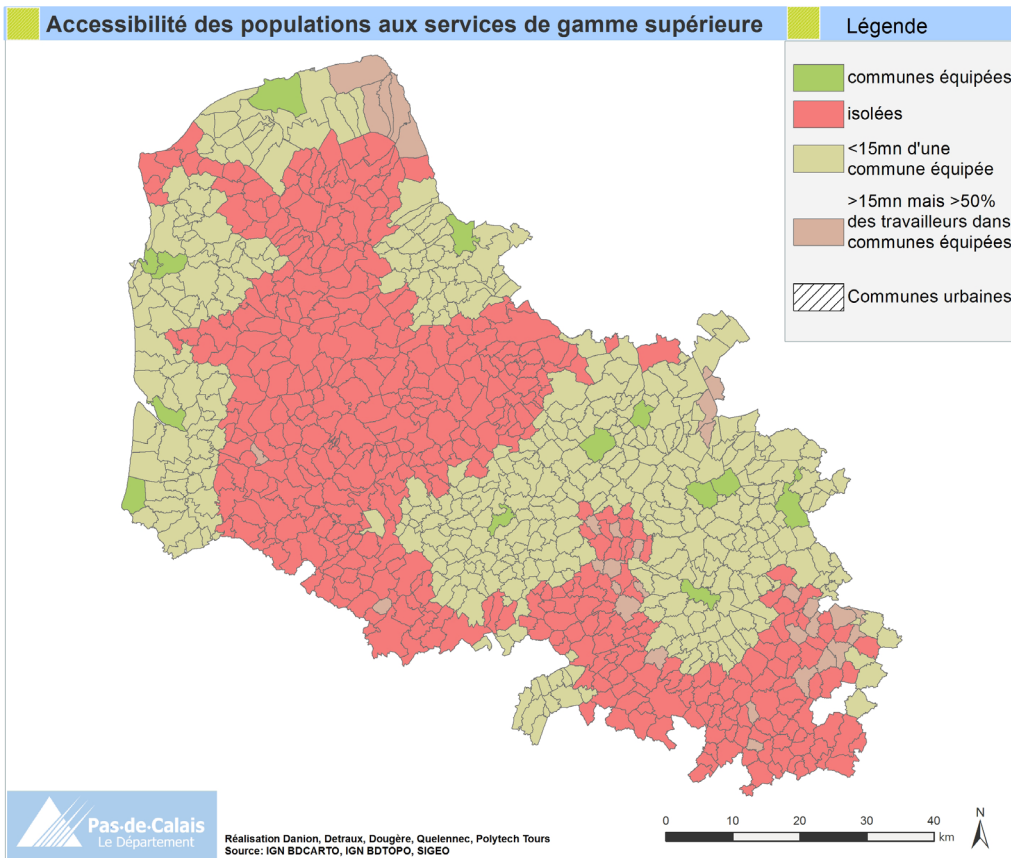
Annexe 7: Carte du taux de familles monoparentales en 2011



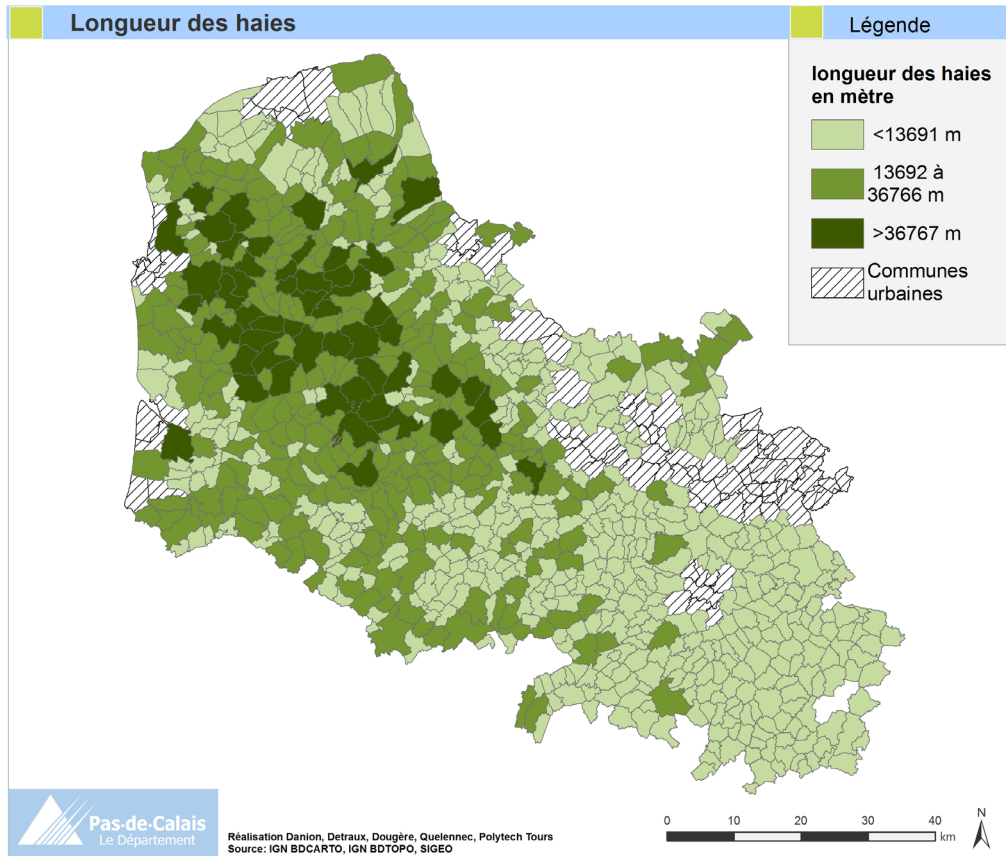
Annexe 8: Carte de l'accessibilité des communes aux services de la gamme supérieure



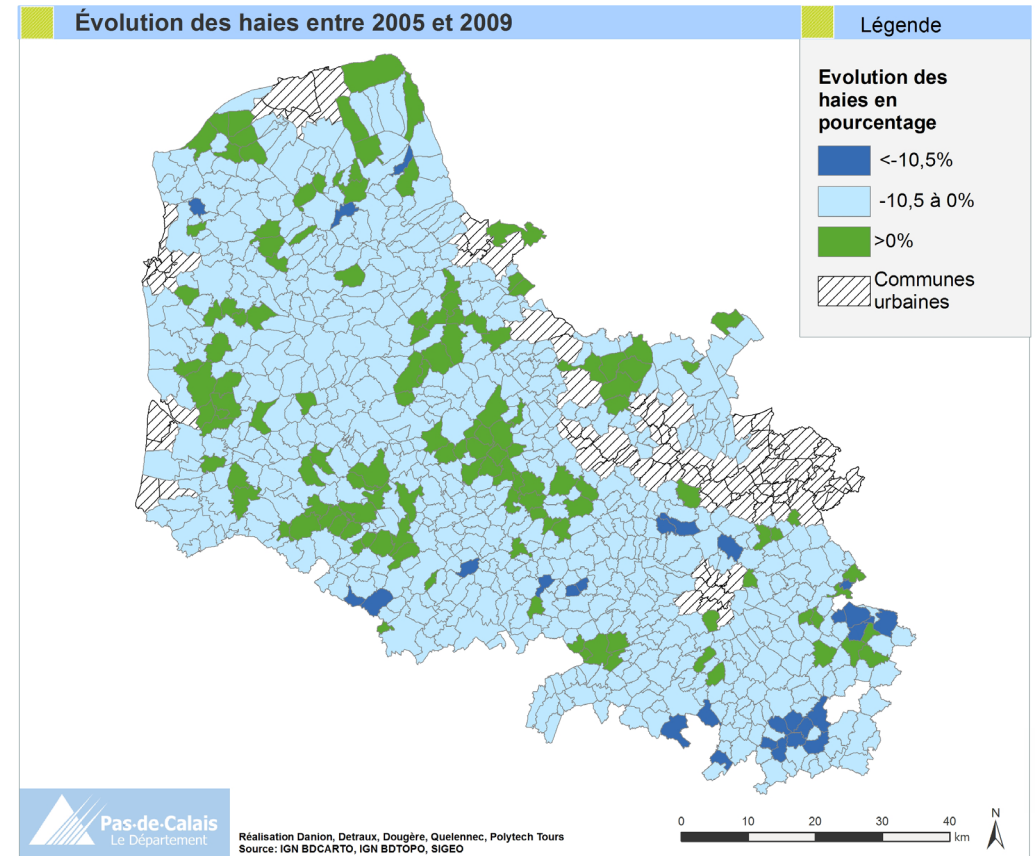
Annexe 9: Schéma de la méthodologie utilisée pour réaliser la carte de l'accessibilité des communes aux équipements de la gamme supérieure // Réalisation Guillaume Danion



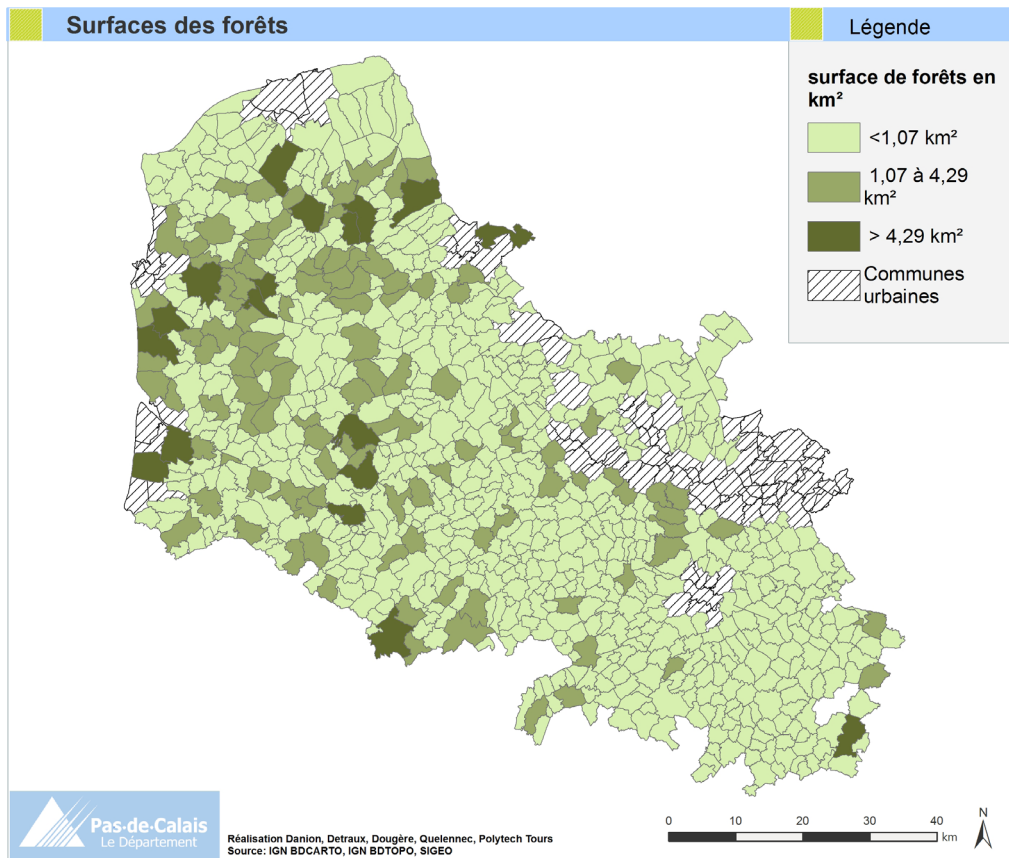
Annexe 10: Carte de l'accessibilité des communes aux équipements de la gamme supérieures en tenant compte du lieu de travail et de résidence des populations



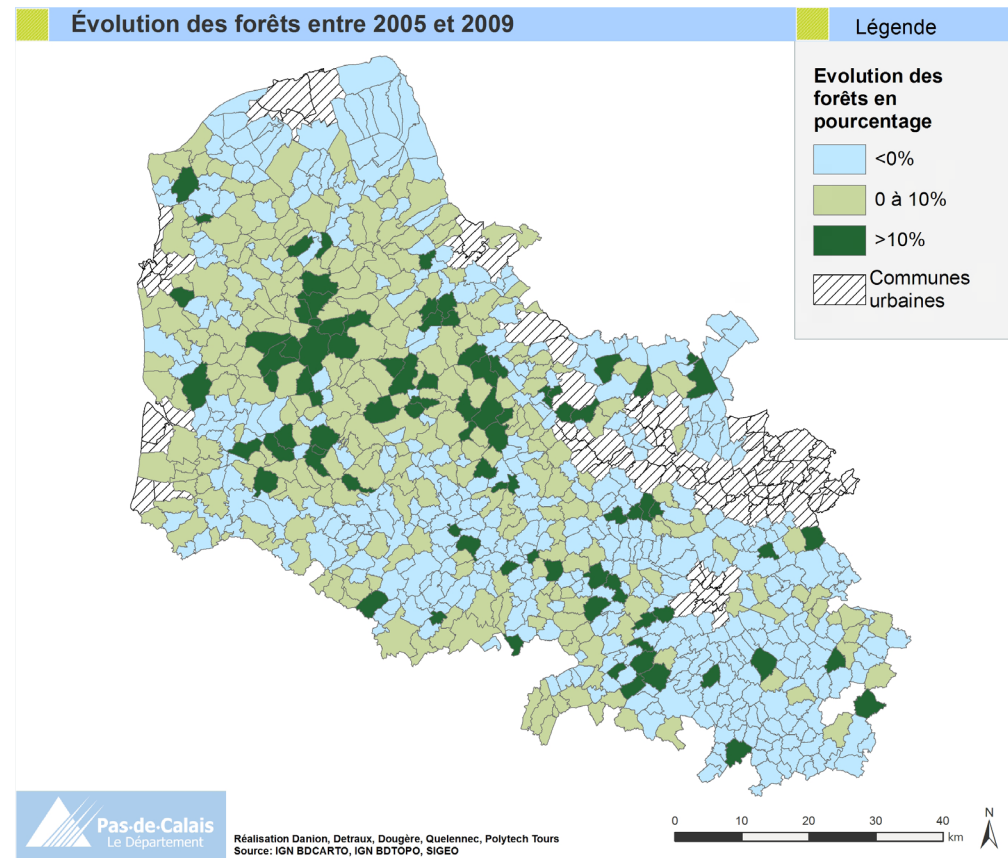
Annexe 11: Carte de la longueur de haie par commune en 2009



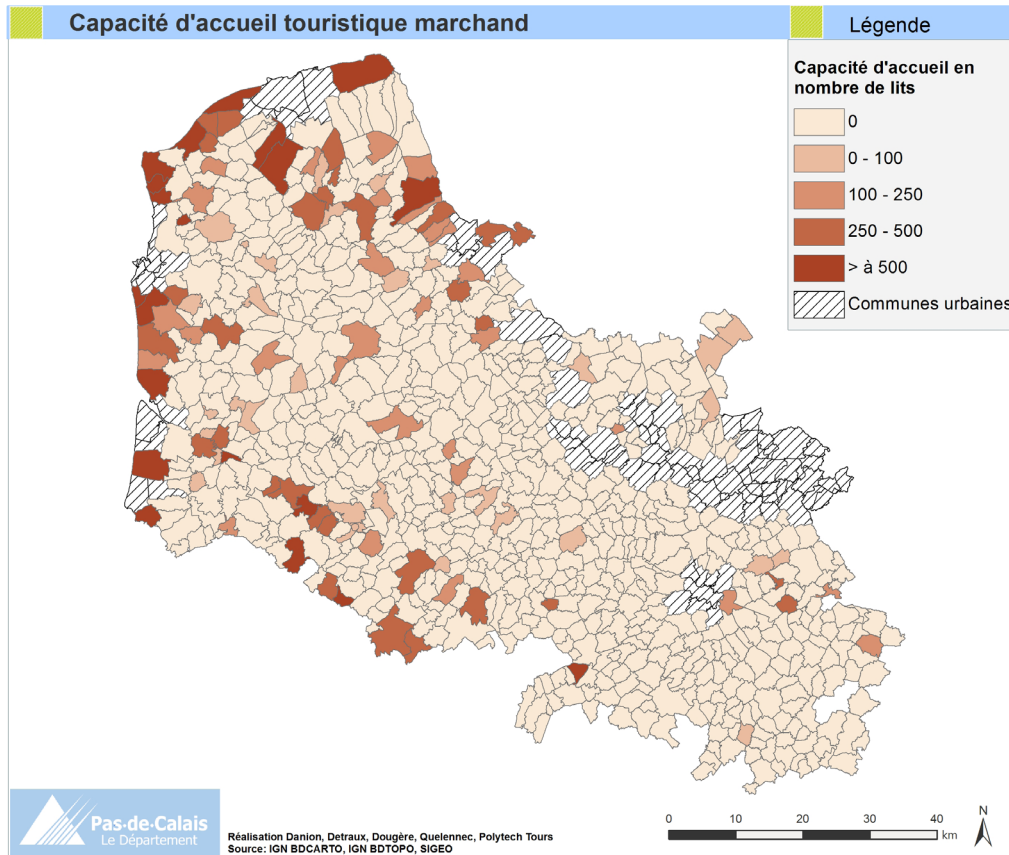
Annexe 12: Carte de l'évolution de la longueur de haie par commune entre 2005 et 2009



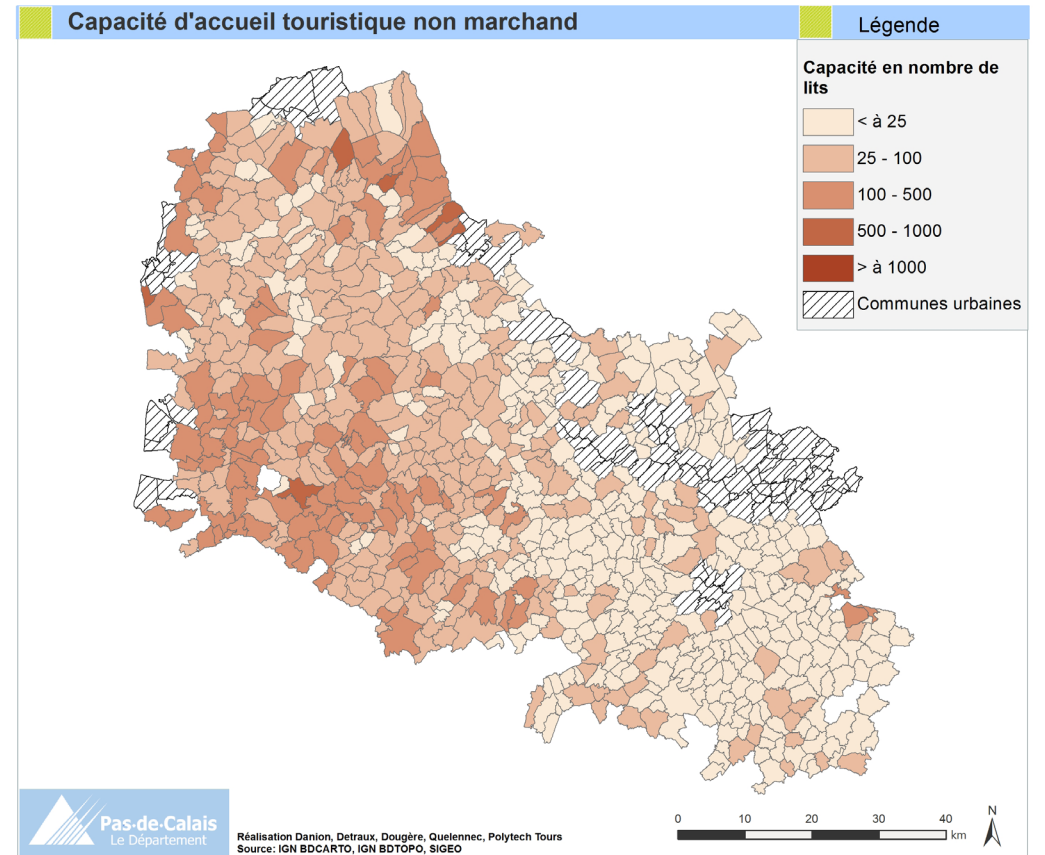
Annexe 13: Carte de la surface de forêts par commune



Annexe 14: Carte de l'évolution de la surface forestière entre 2005 et 2009



Annexe 15: Carte de la capacité d'accueil touristique en hébergements marchands



Annexe 16: Carte de la capacité d'accueil touristique en hébergements non-marchands

Pôle	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :	
	.Pôle des Territoires	
	Action économique et innovation territoriale favoriser la création et le maintien d'activités éco	
	Contractualisation - Aide aux Zones d'activités Soutenir EPCI dans la création et maintien de ZA et ZI Contractualisation - Aide à l'immobilier d'entreprise Appuyer les collectivités pour proposer des solutions d'hébergement aux entreprises Pôles d'excellence Soutenir l'animation dans les filières d'excellence Contractualisation - Opérations innovantes à caractère économique Aide aux Plates Formes d'Initiative Locales (PFILs) Soutien aux porteurs de projet pour création/reprise, prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie + accompagnement	
	Tourisme développer l'accueil touristique, permettre la diversification des activités éco	
	Soutien aux meublés et chambres d'hôtes Aide à la création/rénovation Hôtellerie indépendante Aide à la création/rénovation Hôtellerie de plein air Aide à la création/rénovation/mise aux normes/extension Aires d'accueil et de services pour camping-car Aide à la création/installation Hébergements touristiques autour du Louvre-Lens Aide à la création/innovation de chambres d'hôtes et de meublés de tourisme Contractualisation - Opérations innovantes en matière touristique Aide à la création d'équipements touristiques innovants et/ou structurants Aide aux associations touristiques Aide au fonctionnement d'associations touristiques (Gites de France, accueil paysan), démarche de qualité départementale	
	Développement du littoral	
	Fonds de Développement du Littoral Accompagner les projets d'investissement portant une littorale forte Contractualisation - Aménagement des abords du littoral Permettre la rénovation des "ouvrages à la mer" et lutter contre l'ensablement/désensablement, protéger les activités en protégeant le littoral, prévenir les risques naturels Contractualisation - Grands équipements des territoires Soutien financier et technique à la création d'équipements	
	Développement du bassin minier	
	Réhabilitation Cités Minières Soutien politique, financier et technique aux projets de réhabilitation des cités minières UNESCO Contractualisation - Actions innovantes en matières de développement urbain Soutien à la création d'équipements	
	Développement rural	
	FARDA - Programme d'Equipement rural Construction/aménagement/rénovation d'équipement ou espaces communaux, Maintenir ou développer la qualité de vie en milieu rural FARDA - Fonds de soutien Bourg-centres Soutien des projets de restructuration, redynamisation de centre-ville, conforter les bourg-centre dans ses fonctions de centralité pour favoriser son rayonnement intercommunal FARDA - Création, extension, réhabilitation de salles d'activités FARDA - Création de salles périscolaires, réforme des rythmes scolaires Contractualisation - Actions innovantes en matière de développement rural	
	Agriculture et pêche	
	Aide à la pêche, aquaculture et filière halieutique Soutien des jeunes pêcheurs, modernisation des navires de pêche, Assurer un développement durable de la flotte de pêche Partenariats agricoles Soutien aux actions d'associations du réseau Inppact en matière d'agriculture paysanne, Développer des pratiques agricoles durables	

Pôle	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :	
T e r r i t o r i a l S	Aide à l'agriculture Aide à l'installation de jeunes agriculteurs (prêt honneur) Soutien aux agriculteurs en difficultés (Fond d'Intervention et de Solidarité Agricole)	D e v . T e r r i t o r i a l S p o r t
	Environnement	
	Contractualisation - Opérations innovantes en matière environnementale Contractualisation - Opérations innovantes sur territoires Contractualisation - Eau et assainissement Réaliser des stations d'épuration et le raccordement aux stations dès lors que cela a un impact positif important sur la qualité de l'eau	
	Economie Sociale et Solidaire	
	Insertion par l'emploi et action en faveur de développement économique solidaire	
	Convention Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire/Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une convention pluriannuelle avec la CRESS et l'APES Portrait ESS Elaboration de portraits en matière d'ESS	
	Jeunesse	
	contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie en matière de jeunesse	
	Pactes Territoriaux Jeunesse Concevoir et mettre en œuvre le Pacte Territorial de la jeunesse, Observatoire Jeunesse Constituer un référentiel d'analyse	
	Partenariats territoriaux et européens	
	Programme régionaux européens Politiques Territoriales de l'Etat Politiques et Schémas d'échelle régionale Démarches de coopération territoriale	
	Ingénierie Territoriale	
	Ingénierie stratégique / animation partenariale Ingénierie opérationnelle / Accompagnement direct des collectivités territoriales	
	Observatoire et veille territoriale	
	Système d'Information Géographique	
Contractualisation		
Contrats territoriaux de développement durable		
Territorialisation		
Animation territoriale		
Animation et aménagement du territoire		
répartition harmonieuse des équipements sportifs		
Développement des équipements sportifs : à proximité des collèges Permettre la mise en œuvre des programmes EPS Développement des équipements sportifs : de type "piscine" Assurer le savoir nager à la sortie du collège Développement des équipements sportifs : plateaux multisports Permettre la pratique sportive pour les publics qui en sont les plus éloignés (zone urbaine sensible, zone rurale), répondre à la demande de pratiques sportives non-encadrées Développement des équipements sportifs : terrain synthétique Développement des équipements sportifs : skate Park Répondre aux besoins de la jeunesse sur les nouvelles pratiques, répondre à la demande de pratiques sportives non-encadrées, en direction des jeunes Développement des équipements sportifs : au service de l'équilibre des territoires Assurer une équité départementale Aide à l'aménagement d'équipement pouvant constitué une réponse pour les temps d'activité périscolaire en milieu rural ou périurbain Sports de nature : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires / Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires Maîtriser et sectoriser les Activités de Pleine Nature, préserver et valoriser les espaces naturels en favorisant la concentration		

Pôle	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :	
	Soutien aux manifestations sportives Intérêt territorial (rayonnement), sportif (niveau national ou international), départemental	
	Soutien aux projets d'animation territoriale : "ouvrez votre club"	
	Soutien au mouvement sportif national, départemental et territorial : partenariat avec les fédérations nationales	
	Soutien au mouvement sportif national, départemental et territorial : soutien aux comités départementaux	
	Soutien au mouvement sportif national, départemental et territorial : soutien aux clubs structurants	
	Soutien au mouvement sportif national, départemental et territorial : soutien aux clubs partenaires de sections sportives	
	Soutien au mouvement sportif national, départemental et territorial : aide à l'acquisition de véhicules	
	Sport éducatif, citoyen et solidaire	
	Sport scolaire : soutien aux fédérations sportives scolaires	S p o r t
	Sport scolaire : soutien aux sections sportives rectorales (aide au fonctionnement)	
	Sport scolaire : soutien aux sections sportives rectorales (aide au suivi médical)	
	Sport scolaire : soutien aux sections sportives rectorales (stages au parc départemental d'Olhain)	
	Sport handicap, sport santé et actions de prévention : sport handicap	
	Achat de véhicule de transport adapté. Convention avec le Comité Départemental (CD) Handisport et le CD sport adapté	
Sport handicap, sport santé et actions de prévention : sport santé et actions de prévention		
Inclure des actions de lutte contre la sédentarité et l'obésité dans l'appel à projet "ouvrez votre club"		
promotion et rayonnement du Pas-de-Calais		
Sport de haut niveau : aides individuelles en faveur des sportifs de haut niveau (aide aux sportifs inscrits sur la liste ministérielle)		
Sport de haut niveau : aides individuelles en faveur des sportifs de haut niveau (équipe olympique)	E d u c a t i o n	
Sport de haut niveau : aides individuelles en faveur des sportifs de haut niveau (aides exceptionnelles)		
Sport de haut niveau : aide à la compétition en faveur des clubs de haut niveau justifiant en statut d'amateur		
Sport de haut niveau : aide spécifique aux structures de formation à l'excellence sportive		
Accès au sport, spectacle et notoriété du département : achat de prestations		
Regroupement des équipes nationales et internationales		
Développement des initiatives des coopération internationale		
Actions complémentaires aux enseignements obligatoires		
Projets éducatifs : culture, patrimoine, mémoire		
Projets éducatifs : citoyenneté et solidarité		
Projets éducatifs : développement durable		
Projets éducatifs : orientation		
Projets éducatifs : Grande-Bretagne et international		
Projets éducatifs : sciences et nouvelles technologies		
CTTD et démarche éducative		
Passeport "Parcours Découverte"		
Parcours collège sensibilisation aux arts de la scène		
Objectif cinéma		
Orchestre au collège		
Soutien direct et indirect à la création et à la diffusion artistique	C u l t u r e	
Aide à la création		
Aide Locale à la Diffusion (ALD)		
Saison Culturelle Intercommunale (SCI)		
Actions en faveur des musées		
Action de promotion et de développement de la culture en milieu rural		
Création de salles de spectacle à vocation culturelle		
Création de salles de cinéma		

Pôle	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :		
T e r r i t o r i a l e s	Acquisition d'œuvres d'art Aide au fonctionnement d'association à fort rayonnement territorial dont l'objet et les projets renforcent la politique départementale de développement culturel Objectif cinéma Parcours collège, sensibilisation aux arts de la scène Soutien à la diffusion de cinéma d'auteur et à l'éducation à l'image sous forme de circuits itinérants, rencontres, festivals et actions ciblées Aide à la programmation régulière en arts plastiques		
	Soutien à l'enseignement artistique		
	Soutien aux écoles ressources Soutien aux écoles associées Soutien aux écoles de musiques Orchestre au collège Symphonique du Pas-de-Calais Coup de vent Soutien aux sociétés musicales Dotation en instruments de musique Soutien aux festival de délégation Saison Culturelle Départemental		
	Sauvegarde et valorisation du patrimoine		
	Restauration d'édifices au titre des monuments historiques Restauration d'édifices non-protégés au titre du plan d'intérêt départemental (PID) Restauration d'objets mobiliers inscrits, classés et des orgues Autres actions en faveur du patrimoine départemental Centre départemental d'archéologie: Evaluer potentiel/Réaliser fouilles/Etudier les vestiges/Préserver mobilier archéologique/Enrichir		
	Promotion de la lecture publique		
	Aides à la construction, la rénovation, l'extension ou l'aménagement en mobilier des bibliothèques publiques y compris les études de faisabilité Aide à l'informatisation Aide à la constitution d'un fonds initial Aide à la diversification des collections Aide annuelle à l'acquisition de documents pour les bibliothèques municipales ou intercommunales Aide aux projets de sensibilisation et de promotion de la lecture publique Aide aux salons du livre Aide aux micro-projets de territoire Bibliobus en zones rurales/Bibliothèque départementale et ses 3 antennes		
	.Pôle des Solidarités		
	Enfance et famille		
	S o l i d a r i t é s	Protection Maternelle et Infantile : Attente d'un enfant A domicile ou en consultation -entretien 4 ^e mois -suivi médical de la grossesse -information pour les futurs parents Protection Maternelle et Infantile : Après la naissance A domicile ou en consultation -soins de puériculture -liens parents-enfants -allaitement maternel et alimentation -développement et épanouissement de l'enfant -rythme de vie de l'enfant -suivi médical et vaccinations -prévention des accidents domestiques	

C
u
l
t
u
r
e

S o l i d a r i t é s	Protection Maternelle et Infantile : l'enfant grandit -vaccination -Bilan santé 3-4ans : dépistage vision, audition, langage, croissance; évaluation des l'adaptation scolaire; information sur hygiène et rythme de vie; état vaccinal Protection Maternelle et Infantile : Accueil des enfants -Assistants maternels: délivrance des agréments, formations -Structure d'accueil -Gans: avis ou autorisation, surveillance et contrôle Protection Maternelle et Infantile : CPEF (Centre de Planification d'Education Familiale) -médecins et conseillers -contraception/sexualité et vie affective/prévention et dépistage IST/conseils conjugal et familial Adoption : -Délivrance des agréments aux couples qui souhaitent adopter Aide Sociale à l'Enfance : -recueil des informations préoccupantes -accueil des enfants à protéger, en famille ou établissement -soutien aux professionnels de l'enfance Bébé signe
	Protection des Majeurs
	Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)/ Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) Aider les personnes majeurs dont les facultés ne sont pas altérés, mais qui sont en grande difficulté sociale et qui perçoivent des prestations sociales. Favoriser l'insertion et le retour à l'autonomie afin qu'il puisse gérer ses prestations sociales Sollicitation des mesures de protection judiciaire de type tutelle ou curatelle
	Personnes âgées
	Aide au maintien à domicile : Téléassistance Aide au maintien à domicile : Aide ménagère Aide au maintien à domicile : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) Aide au maintien à domicile : Portage de repas Aide au maintien à domicile : Garde itinérante Aide au maintien à domicile : Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) Aide au maintien à domicile : Hospitalisation A Domicile (HAD) Aide au maintien à domicile : Services et Transports adaptés Aide au maintien à domicile : Accueil de jour Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versement Aide Sociale à l'hébergement des personnes âgées : prise en charge des frais d'hébergement en établissement spécialisé Accueil en établissement, accueil de jour, accueil temporaire, accueil familial Financement des maisons de retraite et création de places supplémentaires en établissements
	Personnes en situation de handicap
	Prestation de Compensation du Handicap Aide Social à l'hébergement des personnes handicapées : prise en charge des frais d'hébergement en établissement spécialisé Accueil en établissement, accueil de jour, accueil temporaire, accueil familial Création de places supplémentaire en établissement d'accueil
	Santé
	Cancer : -Sensibilisation au dépistage : Dépistage cancer du sein, Association Opaline 62 Alimentation et activité physique: -Interventions auprès des collégiens Pratiques addictives: -sensibilisation, soutien aux familles -consultation d'aide à l'arrêt du tabac Initiatives locales de santé: -soutien aux projets lançant une dynamique de territoire
	Insertion Sociale

S o l i d a r i t é s	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
	Revenu de Solidarité Active (RSA), versement Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) -aide à la subsistance et à la solidarité -aide à la professionnalisation -aide à la mobilité -aide à l'accès ou au maintien dans le logement Garantie Jeune/Contrat jeune majeur/Allocation autonomie/ "coup de pouce jeunesse" Aide à l'insertion des bénéficiaires du RSA par une aide directe ou des subventions aux structures d'accueil Secours départementaux (Aide d'urgence) -couvrir les besoins de subsistance -situations de rupture (EDF, gaz, eau, chauffage) -situations exceptionnelles -attente de l'ouverture de droit (RSA, CAF, ASSEDIC...)
	Logement
	Secours d'urgence/Aide financières personnalisées Fonds de Solidarité Logement (FSL) -accès au logement -maintien dans le logement -Eau-Energie-Téléphone (EET) -Accompagnement social
	.Pôle Aménagement Durable
	Environnement
	Laboratoire Départemental d'Analyses : santé animale, hygiène alimentaire, des eaux et des boues. Ressource en eau: protection des captages Ressource en eau: recherche du bon état écologique et hydraulique des cours d'eaux, contrats de rivière Ressource en eau: Assainissement non collectif Ressource en eau: Aides aux particuliers pour le raccordement à l'égout Inondations: Aménagement de haies, bandes enherbées, talus : éviter le ruissellement Inondations: Bassins de rétentions, zones d'expansion de crues : éviter les inondations Inondations: Wateringues: évacuation des crues à la mer Inondations: Drainage agricole Politiques agro-environnementales Boisement: Protection du foncier agricole Boisement: Promotion du boisement dans les zones libres ou réglementées (Oxygène 62) Erosion des sols Améliorer la biodiversité: Mise en œuvre de l'atlas départemental des espaces naturels Améliorer la biodiversité: Espaces Naturels Sensibles (ENS): -acquisition de terrains -préservation et aménagement Améliorer la biodiversité: EDEN 62 Randonnée: Réalisation d'axes de randonnée en site propre Randonnée: Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
	Mobilité
	Covoiturage : Convention 59-62 Covoiturage : Aires de covoiturages Covoiturage : Amélioration de la signalétique et de l'usage Participation à la définition des Plans de Déplacements Urbains (PDU) Assurer une cohérence entre réseaux urbains et réseaux interurbains Mode de déplacement doux : -réseau cyclable jalonné et sécurisé convergeant vers les collèges et les gares du Département -boucles cyclotouristes -aménagement des véloroutes et voies vertes
	A m é n a g e m e n t D u r a b l e

Pôle	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
	<p>Abonnement Domicile Travail : convention avec la Société des Autoroutes du Nord Est de la France (SANEF)</p> <p>Numérique: fibre pour tours</p> <p>Numérique: Dématérialisation de contenu culturel</p> <p>Numérique: Maison des jeunes et de l'innovation Fruges</p> <p>Transport: organisation des transports interurbains par autocars</p> <p>Transport: Bus à 1 euro sur les transports du Pas de Calais</p> <p>Transport: Transport scolaire gratuit</p> <p>Transport: Gratuité des transports en commun départementaux pour les jeunes le mercredi, samedi et dimanche</p> <p>A Accessibilité au PMR: transport de porte à porte pour les élèves et étudiants handicapés</p> <p>m Accessibilité au PMR: aider les communes dans la mise en accessibilité des arrêts de car??? (objectif ou vrai dispositif?)</p> <p>é Opération sac à dos : favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes</p> <p>n Soutien aux projets locaux maintenant des services publics dans le rural</p> <p>a Pass culture (sport, loisir, culture): incluant accès au site et transport</p> <p>g Transport à la demande????? Objectif ou un vrai dispositif existe?</p> <p>e Soutien aux structures palliant au manque de transport public (Association lien plus, Taxi vert)</p> <p>m Canal Seine Nord Europe : Aménagement Foncier</p> <p>e Participation au Syndicat Mixte pour la réalisation de la Plate-forme Multimodale de Dourges</p>
	Infrastructures
	<p>Création, entretien et gestion des routes départementales</p> <p>Gestion et entretien des routes nationales transférées</p> <p>Panneaux de signalisation de police</p> <p>Sécurité routière :</p> <p>r -corriger et maintenir les infrastructures</p> <p>a -sensibiliser</p>
	Gestion Immobilier
	<p>Constructions, restauration, maintenance et grosse réparations des collèges</p> <p>Accompagner l'évolution normative et la prise en compte de la Transition Energétique et Ecologique</p>
	Mission Opération Grand Site des Deux Caps
	<p>Ateliers chantiers d'insertion ESS</p> <p>Préservation, réhabilitation et valorisation du site</p>
	Mission Port d'Étaples
	<p>Soutien au secteur de la restauration navale</p> <p>Requalification urbaine et architecturale : attractivité touristique</p> <p>Soutien à l'activité de la petite pêche côtière</p> <p>Accessibilité au port</p>
	.Pôle Réussites Citoyennes
	Enseignement
R	Handicap: Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
é	Favorisent la scolarité des élèves handicapés en compte la spécificité de leur handicap
u	Handicap: Maisons Départementales des Personnes Handicapés
s	Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH se prononce sur l'orientation scolaire des enfants en situation de handicap, ainsi que sur l'attribution de matériel pédagogique adapté, d'auxiliaire de vie scolaire
s	Enseignement spécifique: Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA)
j	Accueille les élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale
t	Enseignement spécifique: Sections sportives
e	Donne aux élèves d'avoir la possibilité d'atteindre un haut niveau sportif
s	Aide pour le suivi médical et les structures (voir Sport Educatif, Citoyen et Solidaire)
	Nouvelles Technologies: Classes pupitres
	1 ordinateur en réseau par élève. Objectif: 1 classe pupitre pour 250 élèves
	Nouvelles Technologies: Tableaux blancs interactifs + Vidéoprojecteurs interactifs (financé à 50% avec le FEDER)

Pôle	Politiques publiques et dispositifs du Conseil Départemental du Pas-de-Calais :
K	Nouvelles Technologies: Câblage des salles d'enseignement
é	Nouvelles Technologies: Environnement Numérique de Travail
u	Nouvelles Technologies: Baladodiffusion
s	Baladeur pour compréhension orale. Objectif: 1 baladeur pour 150 élèves
s	Nouvelles Technologies: Tablettes
i	Au moins une mallette de 16 tablettes dans les collèges avec section ULIS, afin d'adapter la pédagogie)
t	Nouvelles Technologies: Défi Internet (validation des compétences du B2I)
e	Financement d'action éducatives
s	Financement d'activités complémentaires aux enseignements
C	Aide aux familles: aides à la restauration (pour les boursiers nationaux demi-pensionnaire ou interne)
i	Aide aux familles: bourses départementales (boursiers nationaux externes)
t	Aide aux familles: Mutuelle complémentaire
o	prise en charge des mutuelles complémentaires pour les étudiants boursiers
Y	Aide aux familles: Bourse de fréquentation scolaire
e	réservée aux élèves de l'enseignement élémentaire privé ou public, en l'absence d'école dans la ville ou à moins de 3 km
n	Voir Enseignement dans Pôle des Territoires
n	Sport
e	Voir Sport dans Pôle des Territoires
c	Culture
	Voir Culture dans Pôle des Territoires

Membre de la mission « nouvelles ruralités » de l'Assemblée des Départements de France, le Pas-de-Calais a entrepris des réflexions permettant, à termes, de réinterroger ses politiques publiques et de valoriser les territoires ruraux dans leur diversité.

L'annexe 17 recense une grande partie des dispositifs menés par le Conseil départemental 62 : Certains peuvent particulièrement s'adapter, soutenir, ou mettre en valeur les ruralités, d'autres non. Mais est-il possible de créer une politique spécifique pour les ruralités ? Si oui, comment la mettre en place ? Comment valoriser les complémentarités avec les espaces urbains ? Cette annexe cherche à faire un état des lieux des actions entreprises par les départements français suite aux travaux menés sur le thème des ruralités par l'ADF (Nouvelles ruralités) et par le gouvernement (Assises de la ruralité).

Depuis 2012, ce sont quatre départements (L'allier, la Nièvre, la Creuse et le Cher) qui ont initié les réflexions et revendiqué l'équité territoriale au niveau national à travers leur « manifeste pour la défense des nouvelles ruralités ». Les objectifs étaient d'adapter leurs politiques publiques afin de « valoriser les atouts des territoires ruraux autour du concept de nouvelles ruralités, et de défendre un modèle de développement équilibré » sur ces territoires (cf. manifeste). Cependant il semblerait qu'en l'état actuel, aucun de ces départements n'ait mené de politiques globales en faveur des ruralités. Néanmoins l'Allier dispose de la politique la plus aboutie. D'autres départements du reste de la France ont également pris des mesures reposant sur le principe d'équité territoriale, sans toutefois mener de politiques globales

dédiées aux territoires ruraux.

Département de l'Allier

Afin de favoriser le développement des communes rurales, le Conseil départemental de l'Allier a renouvelé son dispositif d'aide aux communes en créant deux fonds distincts : « l'un sous forme de dotation annuelle à chaque commune pour l'entretien courant de son patrimoine, l'autre destiné à financer les projets structurants, a été réfléchi pour favoriser l'équité et renforcer l'équilibre en faveur des communes, spécialement les plus petites » (Département de l'Allier, 2011, Guide des aides aux communes).

Fonds 1 : « fonds de solidarité pour les équipements de proximité »

Pour l'entretien courant du patrimoine communal (routes, espaces publics, écoles...)

L'ensemble des communes de l'Allier peuvent bénéficier de cette aide financière à condition de déposer un dossier. Cependant, un coefficient de solidarité est appliqué pour favoriser les communes isolées. Plusieurs critères de pondérations ont été choisis pour améliorer l'équité territoriale :

- le critère démographique (<500, entre 500 et 1000, >1000 habitants)
- le potentiel financier des communes (basé sur la moyenne

départementale)

-l'effort fiscal des communes : plus il est faible, plus la minoration est forte

-Bonification pour les communes situées en zone de montagne

Autres conditions :

-dotation plancher : 3500€

-dotation plafond : 20 000€

-Les communes doivent justifier de leur dépense en année n+1

Contact :

Dominique Regnault / 04.70.34.16.18

Fonds 2 : « fonds d'aide aux équipements structurants » :

Il regroupe plusieurs dispositifs d'aide à l'investissement destiné au financement des projets structurants des communes. Chaque mesure dépend de critères précis définis par le Conseil départemental. Les dispositifs recoupent presque tous les champs de compétence du département (santé, jeunesse, habitat, patrimoine, sport, tourisme...)

Conditions et critères de priorisation :

-Déposer un dossier

-Répondre aux thématiques prioritaires du Conseil départemental (petite enfance, jeunesse, logement, gros équipements, Contrats d'aménagement, développement économique)

-Montants attribués dans les 5 années précédentes pris en compte (rapporté par habitant)

-Présence d'autres financements

Calcul du montant de l'aide :

Chaque dispositif dispose de règles de subvention propres : elle

varie en fonction de l'équipement à financer (sur la base de son devis hors taxe). Cette subvention potentielle est ensuite modulée par le coefficient de solidarité, calculé annuellement en fonction du Potentiel Financier et de l'Effort Fiscal de la commune.

!\ Le département de l'Allier ayant changé de majorité politique en 2015 (Parti Communiste à Divers droite), il est possible que certaines mesures aient été modifiées.

Lien internet : http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CCwQFjACahUKEwiS2vzV2fbGAhWBOxQKHQxoBJ4&url=http%3A%2F%2Fwww.allier.fr%2Fcms_viewFile.php%3Fidtf%3D8311%26path%3Df5%252F8311_1325092258_guide-pratique-des-aides-aux-communes-decembre-2011.pdf&ei=ErmzVZKJMYH3UlzoKfAJ&usq=AFQjCNHbmUM8cLRC_qfyX45l3Mpp22ScBg&sig2=esKwhvZH9AVy_RonoxlwfA

Département du Finistère

Il est probable que l'Allier ait pris exemple sur le département du Finistère qui dispose d'un dispositif similaire depuis 2007. Une page est dédiée à l'explication de cette mesure : <http://www.finistere.fr/Le-Conseil-departemental-en-direct/Les-aides-et-subventions/Le-coefficient-de-solidarite-departemental-CSD>

Dans ce département le coefficient de solidarité repose sur six critères: le potentiel financier des communes, l'effort fiscal, le revenu par habitant, la part de logements sociaux, le nombre d'allocataires, et le nombre d'enfants scolarisés

1. Champ d'application

La modulation des aides du Conseil départemental vise à aider plus

favorablement, au regard de leurs ressources ou de certaines caractéristiques des territoires, les collectivités qui en ont besoin. Pour ce faire, chaque commune et groupements de communes (EPCI, syndicats, etc.) du département se verra attribuer, chaque année, un coefficient de solidarité permettant de calculer la subvention effective qu'attribuera le Conseil départemental au projet présenté par la collectivité.

L'application du coefficient de solidarité dans le calcul des subventions accordées par le Conseil départemental aux communes et à leurs groupements (EPCI, syndicats, etc.) concerne toutes les aides à l'investissement de ces collectivités, à l'exception des projets retenus dans le cadre d'un contrat de territoire.

Le coefficient de solidarité sera applicable pour tous les dossiers déposés auprès des services du Conseil départemental, et réputés complets, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année d'application.

Le coefficient appliqué est celui de l'année où le dossier est réputé complet.

Le coefficient 2007 sera donc applicable pour les dossiers réputés complets entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007.

2. Contenu des critères

Six critères permettent de déterminer le CSD de chaque collectivité.

- Le potentiel financier adapté est composé :

- du potentiel financier lié à la taxe habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle (source : fiche DGF N-1) ;

- ce potentiel est ensuite complété par le prélèvement sur le

produit des jeux pour les communes accueillant un casino (source : compte administratif N-2 des communes concernées) ;

- ce potentiel est enfin enrichi par la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation (source : fiche DGF N-1). Le potentiel financier adapté est ramené à la population DGF. Il mesure l'effet « base » des ressources de la commune.

- L'effort fiscal d'une commune mesure la pression fiscale locale exercée sur les ménages de cette commune. Il mesure l'effet « taux » de la ressource des communes (source : fiche DGF N-1).
- Le revenu par habitant est constitué du revenu moyen par habitant (source : fiche DGF N-1).
- La part de logements sociaux : il s'agit de la part de logements sociaux sur la commune par rapport au nombre de logements soumis à la taxe d'habitation (source : fiche DGF N-1).
- Le nombre d'allocataires du RMI est une donnée brute (source : service du Conseil départemental au 31/12/N-2), rapportée à la population DGF de la commune.
- Les enfants scolarisés : il s'agit des enfants scolarisés en écoles primaires et maternelles, publiques ou privées (source : données au 31/12/N-2 de l'Inspection académique en intégrant les regroupements pédagogiques intercommunaux). Ce nombre est ramené à la population DGF.

3. Calcul du coefficient de solidarité des communes

Pour chaque critère, la commune est comparée à la moyenne des communes finistériennes de même taille. Ainsi, la comparaison se fait

au sein de 10 strates de communes différentes.

Pour chaque critère, on gomme l'écart entre la valeur de la commune et la valeur moyenne des communes de la même strate.

Exemple :

Une commune « x » a des ressources financières potentielles de 403 €/habitant alors que la moyenne des communes finistériennes de même taille est de 481 €/habitant.

Il faudrait donc, pour cette commune plus pauvre que la moyenne des communes de la même strate, augmenter ses ressources de 19 % pour atteindre la moyenne. On lui applique donc, pour ce critère, un coefficient de solidarité de 1,19.

Pour chacun des 6 critères, un tel coefficient est calculé permettant de « gommer l'écart » entre la commune et la moyenne des communes de la même strate, permettant ainsi de compenser les différences.

Pour calculer le coefficient de solidarité global, chaque critère compte pour une part différente :

<i>Caractéristiques</i>	<i>Pondération dans le calcul du coefficient de solidarité</i>
Potentiel financier adapté	50 %
Effort fiscal	26 %
Revenus par habitant	6 %
Part des enfants scolarisés	6 %
Part d'allocataires du RMI	6 %
Part de logements sociaux	6 %

4. Calcul du coefficient de solidarité des EPCI et des syndicats

Pour les EPCI comme pour les syndicats, le calcul est le suivant :

(Coefficient × population DGF) de la commune 1 + (coefficient × population DGF) de la commune 2 (population DGF commune 1 + 2)

Ainsi, chaque coefficient d'une commune est pondéré par sa taille dans le groupement de commune.

5. Cas particulier des îles

Les îles du département ont des coûts spécifiques liés à l'insularité et certaines ne connaissent pas les mêmes règles de fiscalité que les autres collectivités. Cette distinction ne permet pas le calcul d'un coefficient de solidarité pour ces îles notamment pour les ressources fiscales. Les quatre îles du département (Ouessant, Sein, Molène et Batz) se voient donc attribuer un coefficient de solidarité égal au plus fort coefficient de solidarité obtenu par les communes du continent.

6. Mise en oeuvre du coefficient de solidarité : illustration

Pour calculer la subvention définitive accordée aux communes et à leurs regroupements, il conviendra de procéder en trois temps :

1. Calcul de la subvention théorique en fonction du taux et, le cas échéant, du plafond de subvention ;
2. Application du coefficient de solidarité sur 50 % de la subvention théorique ;
3. Calcul de la subvention définitive.

Exemple pour une commune dotée d'un coefficient de solidarité de 1,121:

Elle présente un projet de 300 000 €, subventionnable à hauteur de 10 % avec plafond de 20 000 €.

La subvention théorique du Conseil départemental serait 20 000 €.

L'application du coefficient de solidarité de cette commune (ici 1,121) revient en fait à lui attribuer une subvention de 21 210 € ainsi calculée :

-une partie fixe équivalente à la moitié de cette subvention théorique, soit 10 000 € ;

-une partie modulée en fonction du coefficient de solidarité sur la moitié de la subvention théorique, soit pour cet exemple $10\ 000 \times 1,121 = 11\ 210\ €$.

La commune aura donc une subvention de 21 210 €, au lieu de 20 000 € précédemment, soit une progression de 6 %.

Remarque : la mise en place du coefficient de solidarité modifie donc le sens habituel accordé au terme de « plafond ». Dès à présent, un plafond de subvention sera valable avant l'application du coefficient de solidarité de la collectivité concernée. Compte tenu de cette méthode de calcul, seule la subvention théorique est plafonnée. La subvention octroyée peut donc être supérieure si le coefficient est supérieur à 1.

Le département de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et de la Nièvre

Ces quatre départements ont également mis en place un coefficient de solidarité, mais ce dernier s'applique seulement aux contrats communaux d'aménagement. Le coefficient est fondé sur des critères

de base comme le revenu par habitant ou l'effort fiscal.

Département d'Ille-et-Vilaine

Depuis 2015 l'Ille-et-Vilaine a lancé un dispositif appelé « bouclier rural ». Ce dernier est destiné à maintenir les services de proximité dans les zones rurales.

Pour cela les services du Conseil départemental se sont d'abord attelés à identifier les « zones blanches » qui bénéficiaient d'un temps d'accès jugé médiocre pour les services de proximité, et celles qui sont menacées par la désertification. Seules les communes situées dans les espaces identifiés comme problématiques pourront bénéficier du dispositif.

Modalités :

La mise en place de cette mesure étant très récente, il est difficile d'en savoir plus quant aux modalités d'attribution des aides. Il a seulement été communiqué qu'une enveloppe de deux millions d'euros a été débloqué afin d'aider l'installation de jeunes médecins, de soutenir le commerce de proximité, d'accompagner la création de maisons de services publics...

Lien internet :

<http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/actualite/bouclier-rural-pour-maintenir-les-services-proximite-dans-les-campagnes#sthash.BC2bNswD.dpuf>

DICTIONNAIRE			
INDEX	LIBELLE	METHODE DE CALCUL, FORMULE	SOURCE
Carte : Communes à caractéristiques rurales			
CodeINSEE	Code INSEE de la commune		
NomCom	Nom de la commune		
Pop_11	Population en 2011		
ScoPop	Score de la population	0 si population >= 2500 habitants 1 si population comprise entre 1000 et 2499 habitants 2 si population comprise entre 500 et 999 habitants 3 si population < 500 habitants	INSEE-RP2011
Dens	Densité de la population en 2011		
ScoDens	Score de la densité	0 si densité >= 150 hab/km ² 1 si densité [63 - 150[hab/km ² 2 si densité [35 - 63[hab/km ² 3 si densité < 35 hab/km ²	
NbEx	Nombre d'exploitation agricole en 2011		Recensement agricole 2010
ScoNbEx	Score nombre d'exploitation agricole en 2011	0 si nombre d'exploitation < 2 1 si nombre d'exploitation compris entre 2 et 5 2 si nombre d'exploitation compris entre 6 et 10 3 si nombre d'exploitation >= 11	
SurfCom	Surface communale en 2011 (km ²)		MOS 2009
SurfNat	Surface naturelle en 2011 (km ²)		
SurfAgri	Surface agricole en 2011 (km ²)		
SurfNatAgr	Part de la surface naturelle et agricole dans la surface communale		
ScoSurf	Score de la part de la surface naturelle et agricole dans la surface communale	0 si part < 25% 1 si part [25 - 50[% 2 si part [50 - 75[% 3 si part >= 75%	
Maison	Part des maisons dans le parc logement en 2011		INSEE-RP2011

ScoMaison	Score de la part des maisons dans le parc logement en 2011	0 si part < 45% 1 si part [45 - 75%[2 si part [75 et 95%[3 si part >= 95%	
Proprio	Part des propriétaires dans les résidences principales en 2011		
ScoProprio	Score de la part des propriétaires dans les résidences principales en 2011	0 si part < 50% 1 si part [50 - 70[% 2 si part [70 et 80[% 3 si part >= 80%	
ConcentEmp	Concentration de l'emploi en 2011	Rapport entre le nombre d'emplois offert dans une commune et le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur la commune	
ScoConcentEmp	Score de la concentration de l'emploi	0 si concentration >= 1,5 1 si concentration [1 - 1,5[2 si concentration [0,3 - 1[3 si concentration < 0,3	
NbEquipInt	Nombre d'équipements différents de la gamme intermédiaire		
ScoEquipInt	Score du nombre d'équipement différent de la gamme intermédiaire	0 si nombre >= 20 1 si nombre compris entre 11 et 19 2 si nombre compris entre 5 et 10 3 si nombre inférieur ou égal à 5	INSEE - BPE 2012
ScoTot	Score Total de la phase 1	Somme de : (ScopPop; ScoDens; ScoNbEx; ScoSurf; ScoMaison; ScoProprio; ScoConcentEmp; ScoEquipInt)	INSEE-RP2011 / Recensement agricole 2010 / MOS 2009 / INSEE - BPE 2012
Rur/urb	Qualification des communes comme étant rurales ou urbaines	0 si ScoTot <=9 1 si ScoTot >9 et si dans la continuité de la tache urbaine (Cf. rapport écrit)	
Cartes : Activités & emplois			
NbEmpCom	Nombre d'emplois sur la commune		INSEE- RP2011
NbActifEmp	Nombre d'actif ayant un emploi sur la commune		
NbActif1564	Nombre de personnes actives de 15 à 64 ans en 2011		
NbChom1564	Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en 2011		
Nb1564	Nombre de personnes de 15 à 64 ans en 2011		
TxEmp1564	Taux d'emploi des 15-64 ans en 2011	$TxEmp1564 = (NbActif1564 - NbChom1564) / Nb1564 * 100$	
TxChom1564	Taux de chômage des 15-64 ans en 2011 au sens du recensement	$TxChom1564 = NbChom1564 / NbActif1564 * 100$	
TxAct1564	Taux d'activité des 15-64 ans en 2011	$TxAct1564 = NbActif1564 / Nb1564 * 100$	

Carte : Spécialisation économique		
AZ	AZ : Agriculture, sylviculture et pêche	
CA	CA : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	
NbEmpEa	Nombre d'emplois agri-alimentaires	SOMME DE (AZ; CA)
GZ	GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	
FZ	FZ : Construction	
QA	QA : Activités pour la santé humaine	
QB	QB : Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	
KZ	KZ : Activités financières et d'assurance	
LZ	LZ : Activités immobilières	
SZ	SZ : Autres activités de services	
TZ	TZ : Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	
OZ	OZ : Administration publique	
PZ	PZ : Enseignement	
IZ	IZ : Hébergement et restauration	
RZ	RZ : Arts, spectacles et activités récréatives	
UZ	UZ : Activités extra-territoriales	
NbEmpEr	Nombre d'emplois résidentiels	SOMME DE (GZ; FZ; QA; QB; KZ; LZ; SZ; TZ; OZ; PZ; IZ; RZ; UZ)
BZ	BZ : Industries extractives	
CB	CB : Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	
CC	CC : Travail du bois, industries du papier et imprimerie	
CD	CD : Cokéfaction et raffinage	
CE	CE : Industrie chimique	
CF	CF : Industrie pharmaceutique	
HZ	HZ : Transports et entreposage	
CL	CL : Fabrication de matériels de transport	
CM	CM : Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	

INSEE - Emplois au lieu de travail par sexe, statut et secteur d'activité économique en 2011
- Nomenclature d'Activités Française (NAF rév 2.)

CG	CG : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques		
CH	CH : Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements		
CI	CI : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques		
CJ	CJ : Fabrication d'équipements électriques		
CK	CK : Fabrication de machines et équipements (non compris ailleurs)		
JB	JB : Télécommunications		
MA	MA : Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques		
MB	MB : Recherche-développement scientifique		
MC	MC : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques		
JC	JC : Activités informatiques et services d'information		
NZ	NZ : Activités de services administratifs et de soutien		
JA	JA : Edition, audiovisuel et diffusion		
DZ	DZ : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		
EZ	EZ : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution		
NbEmpEi	Nombre d'emplois industriels	Somme de (BZ. CB; CC; CD; CE; CF; HZ; CL; CM; CG; CH; CI; CJ; CK; JB; MA; MB; MC; JC; NZ; JA; DZ; EZ)	
EmpTotCom	Nombre total d'emplois sur la commune	Somme de (NbEmpEa; NbEmpEr; NbEmpEi)	
RatioTourist	Ratio de la capacité d'accueil touristique (T)	Rapport entre la capacité d'accueil touristique en nombre de lit et la population de la commune	
AgriAlim	Commune à spécialisation économique agri-alimentaire		INSEE - Emplois au lieu de travail par secteur d'activité économique en 2011 / INSEE 2015 - Capacité des communes en hébergements touristiques
Indus	Commune à spécialisation économique industrielle		
ResidTourist	Commune à spécialisation économique résidentielle et touristique	Agri-alim. si : $Er \leq 62\%$; $Ea \geq Ei$ et $Ea > 15\%$	
ResidAutre	Commune à spécialisation économique résidentielle + autre économie (agri-alimentaire ou industrielle)	Indus. si : $Er \leq 62\%$; $Ei > Ea$ et $Ei \geq 23\%$	
Resid	Commune à spécialisation économique résidentiell	Résid. tourist. si : $Er > 62\%$ et $T \geq 1$	
Divers	Commune à spécialisation économique diversifiée	Résid. + autre éco. si : $Er > 62\%$ $T < 1$ et $(Ei > Ea ; Ei > 23\%)$ ou $(Ea \geq Ei ; Ea > 15\%)$	
SpeEco	Spécialisation économique de la commune	Résid. : Autres cas où $Er > 62\%$; $T < 1$	
		Divers. : Autres cas où $Er \leq 62\%$	

Carte : Capacité d'accueil touristique			
NbHotels	Nombre d'hôtels en 2015		INSEE 2015 - Capacité des communes en hébergements touristiques
ChHotels	Nombre de chambres dans hôtels en 2015		
LitsHotels	Nombre de lits dans hotels	ChHotels*2	
NbCamps	Nombre de campings en 2015		
EmpCamps	Nombre d'emplacements de camping en 2015		
LitsCamps	Nombre de lits dans campings	EmpCamps*3	
NbVilVacs	Nombre de villages vacances en 2015		
LitsVilVacs	Nombre de lits dans Villages vacances en 2015		
NbResidTouris	Nombre de résidences de tourisme en 2015		
LitsResidTouris	Nombre de lits dans Résidences de tourisme en 2015		
NbAuberg	Nombre d'auberges de jeunesse - Centres sportifs en 2015		
LitsAuberg	Nombre de lits dans Auberges de jeunesse - Centre sportif en 2015		
NbResidSecond	Nombres de résidences secondaires		
LitsResidSecond	Nombre de lits secondaires = Capacité d'accueil touristique (hébergements non marchands uniquement)	NbResidSecond*5	
CapMarch	Capacité d'accueil touristique (hébergements marchands uniquement)	Somme du nombre de lits dans les hotels, campings, villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse et centre sportif)	
CapTot	Capacité d'accueil touristique totale	Somme de la capacité d'accueil touristique marchande et non marchande	
Carte : Cumul des fragilités			
AutresComp	Autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires... à temps complet		INSEE - Caractéristiques de l'emploi, 2011
CDIComp	Emplois sans limite de durée, CDI (contrats à durée indéterminée), titulaires de la fonction publique à temps complet		
IndepComp	Non salariés : Indépendants à temps complet		
InterimComp	Placés par une agence d'intérim à temps complet		
TotComp	Total Temps complet	Somme des emplois à temps complet: - sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique - placés par une agence d'intérim - non salariés : Indépendants - autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers,	

		vacataires...	
AutresPart	Autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires... à temps partiel		
CDIPart	Emplois sans limite de durée, CDI (contrats à durée indéterminée), titulaires de la fonction publique à temps partiel		
IndepPart	Non salariés : Indépendants à temps partiel		
InterimPart	Placés par une agence d'intérim à temps partiel		
TotPart	Total Temps partiel	Somme des emplois à temps partiel: - sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique - placés par une agence d'intérim - non salariés : Indépendants - autres emplois à durée limitée, CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...	
TotGen	Total général	Somme des emplois à temps complet et partiel	
TotPrec	Total_EmploisPrecaires	Somme des emplois complet ou partiel à durée déterminée	
TauxMenSousSeuilPauv	Taux de ménage sous le seuil de pauvreté en 2011	60% du revenu médian en France soit 977€/mois en 2011	FILOCOM 2011
TauxFamMono	Taux de familles monoparentales en 2011		INSEE - RP2011
TauxEmpPrec	Taux emplois précaires en 2011	Les emplois précaires sont les emplois qui ne sont pas sous contrat à durée indéterminée. Le taux d'emplois précaires correspond à la part des actifs ayant un emplois précaires sur l'ensemble des actifs de la commune	INSEE - Caractéristiques de l'emploi, 2011
QuartSupPauv	Quartile le plus fragile selon le taux de ménages sous seuil de pauvreté	0 si dans les 75% des communes à caractéristiques rurales ayant les plus faibles part de ménages sous le seuil de pauvreté 1 si dans les 25% des communes ayant les plus fortes part de ménages sous le seuil de pauvreté	FILOCOM 2011
QuartSupFamMono	Quartile le plus fragile selon le taux de familles monoparentales	0 si dans les 75% des communes à caractéristiques rurales ayant les plus faibles part de familles monoparentales 1 si dans les 25% des communes ayant les plus fortes part de familles monoparentales	INSEE - RP2011

QuartSupEmpPrec	Quartile le plus fragile selon le taux d'emplois précaires	0 si dans les 75% des comm. à caract. rurales ayant les plus faibles part d'emplois précaires dans les actifs résidant sur la commune 1 si dans les 25% des comm. ayant les plus fortes part d'emplois précaires dans les actifs résidant sur la commune	INSEE - Caractéristiques de l'emploi, 2011
CumulFragilite	cumul des fragilités selon QuartSupPauv; QuartSupFamMono; QuartSupEmpPrec	Somme de (QuartSupPauv; QuartSupFamMono; QuartSupEmpPrec)	FILOCOM 2011 / INSEE RP2011 / INSEE - Caractéristiques de l'emploi, 2011
SpeFrag	Spécificités des fragilités sur la commune (en fonction de QuartSupPauv; QuartSupFamMono; QuartSupEmpPrec)		
Carte : Poids des séniors			
Pop60+_99	Population des 60 ans ou + en 1999		INSEE - RP2011 / RP 1999
Pop_99	Population en 1999		
Part60+_99	Part 60ans ou + en 1999	Rapport entre les plus de 60ans et la population totale, en 1999	
Pop60+_11	Population des 60 ans ou + en 2011		
Part60+_11	Part des 60ans ou + en 2011	Rapport entre les plus de 60ans et la population totale, en 2011	
Evol60+_9911	Evolution des 60 ans ou + entre 1999 et 2011	Différence entre la population des plus de 60ans en 2011 et en 1999	
EvolPart60+_9911	Evolution de la part des 60 ans ou + entre 1999 et 2011	Différence entre la part des plus de 60ans en 2011 et en 1999	
TVar60+_9911	Taux de variation des 60 ans ou + entre 1999 et 2011	Rapport entre l'évolution de la population des plus de 60ans entre 1999 et 2011 et la population des plus de 60ans en 1999	
Pop019_11	Population des 0-19ans en 2011		
IndVieil	indice de vieillesse en 2011	Rapport entre les plus de 60ans et les moins de 20ans en 2011	
PoidsSeniors	Poids des seniors dans la population en 2011 et son évolution entre 1999 et 2011	1 si part +60ans est < 21,3% et taux var +60ans < 0 2 si part +60ans < 21,3% et taux var +60ans > 0 3 si part +60ans > 21,3% et taux var +60ans < 0 4 si part +60ans > 21,3% et taux var +60ans > 0 21,3% = part +60ans dans communes à caract rurales	
EHPAD	Présence ou non d'un EHPAD	1 = Présence d'un EHPAD 0 = Absence d'EHPAD	
Cartes : Accessibilités aux équipements des gammes intermédiaires et supérieures			

PoleInt	Pôles intermédiaires	1 si la commune est un pôle intermédiaire, c'est-à-dire si la commune possède plus de la moitié des 35 équipements de la gamme intermédiaire selon la BPE 2013 0 si la commune possède moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire	INSEE - BPE 2013
TpsMinAccesInt	Temps d'accès minimum à un pôle intermédiaire (le temps peut varier jusqu'à +5minutes)	Calcul réalisé avec l'outil Network Analyst et le fichier des routes du département entre les mairies de chaque communes	BD TOPO + Network Analyst (ArcGis)
NbTravRurInt	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans une commune non équipé de la gamme intermédiaire et travaillant dans une commune non équipé de la gamme intermédiaire		INSEE - Mobilités professionnelles, 2011
PartTravRurInt	Part des actifs ayant un emploi et résidant dans une commune non équipé de la gamme intermédiaire et travaillant dans une commune non équipé de la gamme intermédiaire		
NbTravInt	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans une commune non équipé de la gamme intermédiaire et travaillant dans un pôle intermédiaire		
PartTravInt	Part des actifs ayant un emploi résidant dans une commune non équipé de la gamme intermédiaire et travaillant dans un pôle intermédiaire		
Isolnt	Accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire, en fonction de la commune de résidence et du lieu de travail	CommEquip = pôle inter. Tps<10EquipInt = Comm. situé à -10 minutes d'un pôle inter. PartUrbInt>50 = +50% actifs ayant emploi résidant dans commune non équipé de gamme inter. et travaillant dans un pôle inter. Isole = Communes à accessibilité limitée	INSEE - BPE 2013 / BD TOPO / INSEE - Mobilités professionnelles, 2011
PoleSup	Pôles supérieures	1 si la commune est un pôle supérieure, c'est-à-dire si la commune possède plus de la moitié des 46 équipements de la gamme supérieure selon la BPE 2013 0 si la commune possède moins de la moitié des équipements de la gamme supérieure	INSEE - BPE 2013
TpsMinAccesSup	Temps d'accès minimum à un pôle supérieure (le temps peut varier jusqu'à +5minutes)	Calcul réalisé avec l'outil Network Analyst et le fichier des routes du département entre les mairies de chaque communes	BD TOPO + Network Analyst (ArcGis)
NbTravRurSup	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans une commune non équipé de la gamme supérieure et travaillant dans une commune non équipé de la gamme supérieure		INSEE - Mobilités professionnelles, 2011
PartTravRurSup	Part des actifs ayant un emploi et résidant dans une commune non équipé de la gamme supérieure et travaillant dans une commune non équipé de la gamme supérieure		
NbTravSup	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans une commune non équipé de la gamme supérieure et travaillant dans un pôle supérieure		

PartTravSup	Part des actifs ayant un emploi résidant dans une commune non équipée de la gamme supérieure et travaillant dans un pôle supérieure		
IsoSup	Accessibilité aux équipements de la gamme supérieure, en fonction de la commune de résidence et du lieu de travail	CommEquip = pôle sup. Tps<10Equiplnt = Comm. situé à -10 minutes d'un pôle sup. PartUrbSup>50 = +50% actifs ayant emploi résidant dans commune non équipée de gamme sup. et travaillant dans un pôle sup. Isole = Communes à accessibilité limitée	BPE 2013 / BD TOPO / INSEE - Mobilités professionnelles, 2011
Cartes : Eligibilité à l'ADSL & Accessibilité potentielle localisée			
PartIne	Part des lignes téléphoniques inéligibles à l'ADSL (en%)		Observatoire France Très Haut Débit
PartEli-3Mb	Part des lignes téléphoniques éligibles à l'ADSL pour un débit de moins de 3 Mbits/s (en %)		
PartEli38Mb	Part des lignes téléphoniques éligibles à l'ADSL pour un débit allant de 3 à 8 Mbits/s (en %)		
PartEli830Mb	Part des lignes téléphoniques éligibles à l'ADSL pour un débit allant de 8 à 30 Mbits/s (en %)		
PartEli30100Mb	Part des lignes téléphoniques éligibles à l'ADSL pour un débit allant de 30 à 100 Mbits/s (en %)		
PartEli+100	Part des lignes téléphoniques éligibles à l'ADSL pour un débit de plus de 100 Mbits/s (en %)		
PlusEli	Part la plus importante des lignes téléphoniques éligibles à l'ADSL en fonction du débit	Max(PartIne; PartEli-3mb; PartEli38Mb; PartEli830Mb; PartEli30100Mb; PartEli+100)	
APL	Accessibilité Potentielle Localisée	L'APL est un indicateur de mesure de l'accessibilité spatiale aux médecins généralistes libéraux. Il tient compte du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et le taux de recours différencié par âge des habitants pour mesurer la demande.	
Carte : Potentiel d'accessibilité à la mobilité			
NbMenSansVoit	Nombre de ménages sans voiture en 2011		INSEE - RP2011
NbMen	Nombre de ménages en 2011		
PartMenSansVoit	Part des ménages sans voitures en 2011	Rapport entre le nombre de ménages sans voiture et le nombre de ménages, en 2011	
Car	Nombre de desserte par un car OSCAR en une journée en semaine		SIGEO
TER	Présence ou non d'une gare TER	1 = Présence d'une gare TER 0 = Absence de gare TER	

Mobilite	"Score" de mobilité	1 si part mén. sans voit. < 11,3% et car> 2 ou prés. TER 2 si part mén. sans voit. < 11,3%, car <=2 et abs. TER 3 si part mén sans voit > 11,3% et car> 2 ou prés. TER 4 si part mén sans voit > 11,3%, car <=2 et abs. TER	INSEE - RP2011 / SIGEO
Mobilite	"Score" de mobilité	11,3% = part de ménages sans voitures dans les communes à caractéristiques rurales	
PTU	Communes intégrées ou non dans un Périmètre de Transport Urbain	1 = Commune ntégrée dans un PTU 0 = Commune non intégrée dans un PTU	SIGEO
Mobilite+PTU	"Score" de mobilité en prenant en compte les PTU	Dès lors qu'une commune est intégrée dans un PTU, son "score" de mobilité prend 1 Si PTU = 1 alors Mobile = 1 sinon Mobile conserve sa valeur	INSEE - RP2011 / SIGEO
Cartes : Artificialisation des sols et urbanisation			
SurfArtif_98	Surface artificialisée en 1998 en km ²		MOS 1998 / MOS 2009 INSEE - RP 2011 / RP 1999
SurfArtif_09	Surface artificialisée en 2009 en km ²		
DensBati_09	Densité de population dans l'espace bâti en hab/km ² bâti	Rapport entre la population en 2011 et la surface artificialisée en 2009	
SurfHab_98	Surface dédiée à l'habitat en m ² en 1998		
SurfHabHab_98	Surface d'habitat par habitant en m ² en 1998-99	Rapport entre la population en 1999 et la surface dédiée à l'habitat en 1998	
SurfHab_09	Surface dédiée à l'habitat en m ² en 2009		
SurfHabHab_09	Surface d'habitat par habitant en m ² en 2009-11	Rapport entre la population en 2011 et la surface dédiée à l'habitat en 2009	
EvolHabHab_9809	Evolution de la surface d'habitat par habitant en m ² entre 1998-99 et 2009-11	Différence entre SurfHabHab_09 et SurfHabHab_98	
TxVarFonc_9809	Taux de variation du foncier entre 1998 et 2009 en %	(SurfArtif_09-SurfArtif_98)/SurfArtif_98*100	
Carte : Patrimoine et manifestations culturelles			
NbMH	Nombre de monuments historiques		Base Architecture - Mérimée
NbManif	Nombre de manifestations culturelles		SIGEO

PatCult	Patrimoine et manifestations culturelles	1 si pas de MH ni de manifestations culturelles 2 si NbMH >= 1 et NbManif = 0 3 si NbMH = 0 et NbManif >= 1 4 Si il y a des MH et des manifestations culturelles	Base Architecture - Mérimée / SIGEO
Cartes : Echanges de personnes & néo-ruraux			
NbTravUrb	Nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans une commune à caractéristiques rurales et travaillant dans une commune urbaine		INSEE - Mobilités professionnelles, 2011
NbTrav	Nombre d'actifs ayant un emploi		
PartTravUrb	Part d'actif ayant un emploi résidant dans une commune à caractéristiques rurales et travaillant dans une commune urbaine	Rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans une commune à caractéristiques rurales et travaillant dans une commune urbaine et le nombre d'actifs ayant un emploi = NbTravUrb/NbTrav	
NbNeoR	Nombre de néo-ruraux	Est appelé ici néo-rural, toutes personnes résidants dans une commune urbaine du Pas-de-Calais ou dans une commune appartenant à un grand pôle hors département en 2003 et résidant dans une commune à caractéristiques rurales en 2008.	INSEE - Migrations résidentielles, 2003/2008 / INSEE - RP2011
PartNeoR	Part des néo-ruraux dans la population communale	Rapport entre le nombre de néo-ruraux et la population, en 2008/11	
NbEmmenag	Nombre d'emménagement entre 2003 et 2008		
PartNeoREm	Part des néo-ruraux dans les emménagements	Rapport entre le nombre de néo-ruraux et le nombre d'emménagements, entre 2003 et 2008	
NbNeoR514	Nombre de néo-ruraux ayant entre 5 et 14ans		
PartNeoR514	Part des néo-ruraux ayant entre 5 et 14ans dans les néo-ruraux	Rapport entre le nombre de néo-ruraux ayant entre 5 et 14ans et le nombre de néo-ruraux, entre 2003 et 2008	
NbNeoR6070	Nombre de néo-ruraux ayant entre 60 et 70ans		
PartNeoR6070	Part des néo-ruraux ayant entre 60 et 70ans dans les néo-ruraux	Rapport entre le nombre de néo-ruraux ayant entre 60 et 70ans et le nombre de néo-ruraux, entre 2003 et 2008	
EchPers	Echanges de personnes en fonction de la commune de résidence et du lieu de travail	1 si PartTravUrb > 52,5% et PartNeoR > 10,4% 2 si PartTravUrb > 52,5% et PartNeoR < 10,4% 3 si PartTravUrb < 52,5% et PartNeoR > 10,4% 4 si PartTravUrb < 52,5% et PartNeoR < 10,4%	INSEE - Mobilités professionnelles, 2011 / INSEE - Migrations résidentielles, 2003/2008 / INSEE - RP2011
EchPers	Echanges de personnes en fonction de la commune de résidence et du lieu de travail	52,5% = part d'actif ayant un emploi résidant dans les communes à caractéristiques rurales et travaillant dans les communes urbaines 10,4% = part des néo-ruraux dans les communes à caractéristiques	

rurales

Cartes : Population			
Pop_06	Population en 2006		INSEE - RP2011
SoldMigr_9906	Solde migratoire entre 1999 et 2006		
SoldMigr_0611	Solde migratoire entre 2006 et 2011		
SoldMigr_9911	Solde migratoire entre 1999 et 2011		
TxVarPopMigr_9906	Taux de variation de la population du au solde migratoire entre 1999 et 2006	$TxVarPopMigr_{9906} = SoldMigr_{9906} / Pop_{99}$	
TxVarPopMigr_0611	Taux de variation de la population du au solde migratoire entre 2006 et 2011	$TxVarPopMigr_{0611} = SoldMigr_{0611} / Pop_{06}$	
TxVarPopMigr_9911	Taux de variation de la population du au solde migratoire entre 1999 et 2011	$TxVarPopMigr_{9911} = SoldMigr_{9911} / Pop_{99}$	

STAGE DE GROUPE GAE4

Promotion 2014 - 2015

Etudiants:

DANION Guillaume
DETRAUX Nicolas
DOUGERE Jade
QUELENNEC Tanguy

Sous la direction de :

SERRANO José
BOUTET Didier



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement

35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

TITRE : Les ruralités du Pas-de-Calais : *étude préalable à une réinterrogation des politiques départementales*

RESUME :

Malgré le fait que le Pas-de-Calais soit l'un des départements français les plus peuplés et les plus denses, il n'existe pas de grandes villes et plus de 70% des communes sont considérées par l'INSEE comme rurales. Cette vision, seulement basée sur des critères de population communale et de densité du bâti, ne peut plus convenir pour définir ce que sont les espaces ruraux dans leur diversité. Cette étude tente de mettre en valeur cette diversité grâce à des comparaisons entre communes du Pas-de-Calais.

L'objectif final étant, pour le Conseil départemental 62, de réinterroger ses politiques publiques en matière de ruralité, un travail d'indicateurs a été réalisé en tenant compte du champ de compétence du Département du Pas-de-Calais.

MOTS CLES : ruralité - statistiques - définition - diversité - département

LOCALISATION GEOGRAPGIQUE : Nord Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, 62